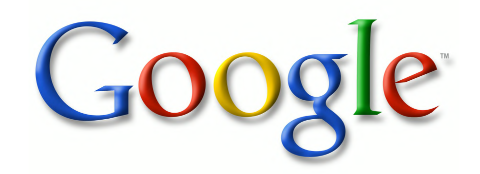
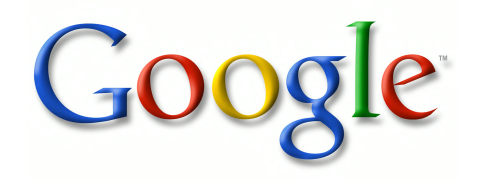







DOMI-
NUS
ILLU
MINA
TIO
MEA
Taylor Institution.
1861

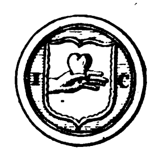
6

LETTRES
DE
CALVIN
A'
JAQUE DE BOURGOGNE

Seigneur de Falais & de Bredam,
& à ſon Epouſe

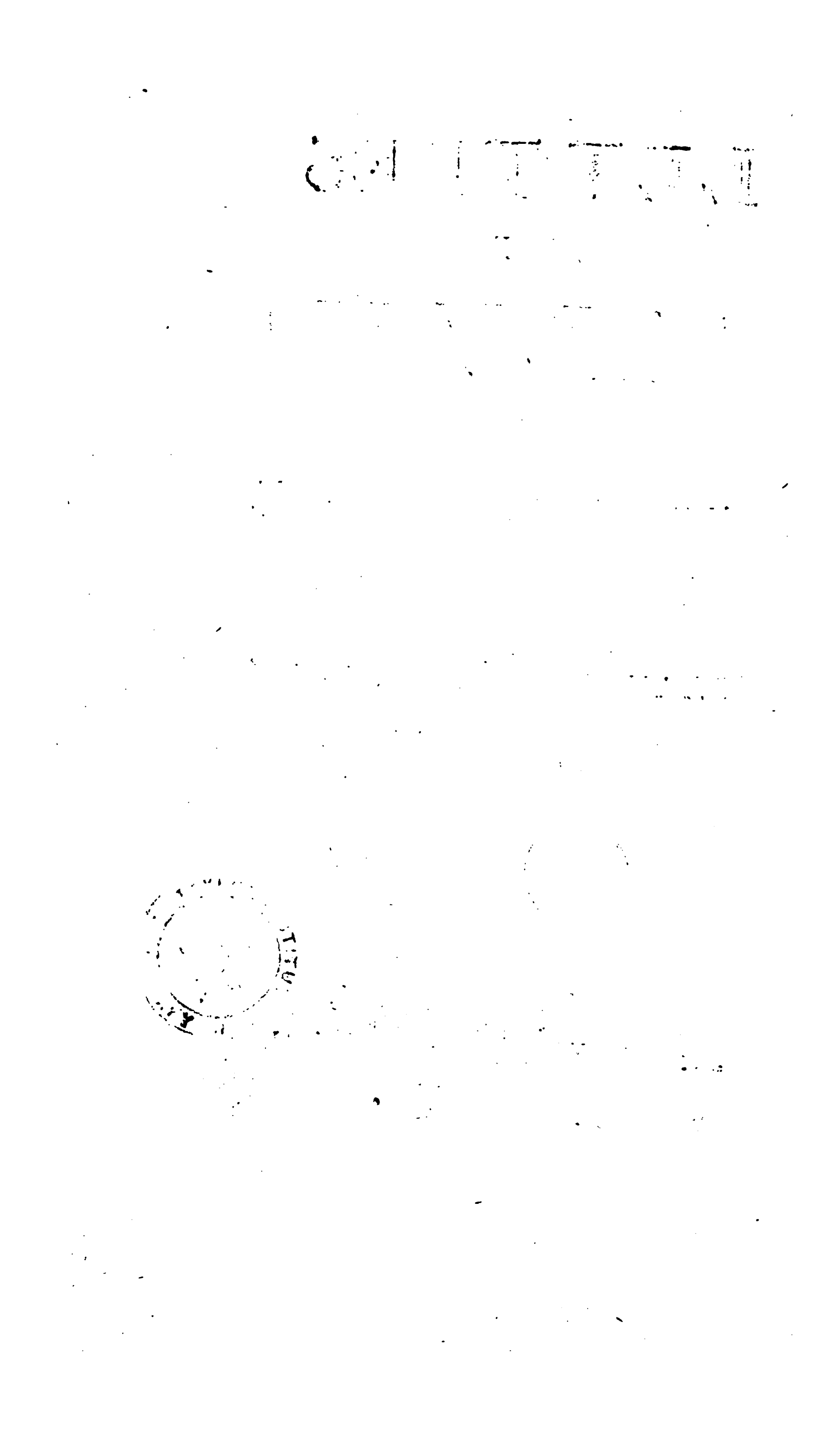
JOLANDE DE BREDERODE.

Imprimées ſur les Originaux.





à AMSTERDAM,
Chez J. WETSTEIN,
MDCCXLIV.



CATALOGUE

de quelques

OUVRAGES

Grecs, Latins, ou François que J. WETSTEIN

a fait imprimer nouvellement.

AUctores Mythographi Latini cum integris Commentariis J. Micylli, J. Schefferi & T. Munckeri, accedunt T. Wopkensii Emendationes & conjecturæ curante van Staveren 4. cum figuris 1742.

Anatomie de la structure du Corps Humain par Mr. Winslow Nouvelle Edition, corrigée, & enrichie des figures 12. *IV. Vol.* 1743.

Bibliotheque Raisonnée des Ouvrages des Savans de l'Europe 8 *le Tome XXXI.*

NB. Il paroit réguliérement tous les trois mois une partie nouvelle de ce Journal.

Campagnes Philosophiques, où Histoire de Mr. de Montcal Aide de camp du Maréchal de Schomberg tirée de ses propres Mémoires par l'auteur des Mémoires & avantures d'un homme de qualité 12. *II Vol.* 1742.

Homeri opera omnia Græce & Latine, accedunt fragmenta græca juxta editionem emendatissimam & accuratissimam Samuelis Clarke 12 II Tomi 1743.

Horatius ex Recensione Heinsii sine notis, editio elegantissima ac nitidissima cum Variantibus Bentlei & Sanadonis. 24. 1743.

Livius cum notis integris Vallæ, Sabellici, Rhenani, Gelenii, Loriti, Sigonii, Ursini, Sanctii, Gronoviorum, Fabri, Valesii & Perizonii, Variorum excerptis, nec non ineditis Gebhardi, Dukeri & aliorum. Curante A. Drakenborch qui & suas adjecit, accedunt Supplementa Freinshemii 4. V. Tomi 1738 —— 1743.

———— Idem opus charta magna 4.

Lu-

Luciani Samosatensis opera omnia Græce & Latine, nova versione Tib Hemsterhusii & Jo. Matth, Gesneri Græcis Scholiis, ac notis omnium proximæ editionis commentatorum, additis Jo. Brodaei, Jo. Jensii, Lud. Kusteri, Lamb. Bosii, Hor. Vitringæ, Jo. de la Faye, Ed. Leedes, aliisque ineditis, ac præcipue Mosis Solani, Gesneri & Hemsterhusii, cura Reitzii 4. III Tomi 1743.

——— Idem opus charta magna 4.

Lettres de Critique, de Litterature & d'Histoire écrites a divers Savans de l'Europe par feu Mr. Gisbert Cuper publiées sur les originaux & enrichies de Figures 4. 1742.

——— *Egyptiennes & Angloises, ou correspondence, Historique, Philosophique, &c. sur des sujets peu communs entre un sage Egyptien & un savant Anglois* 8. 1742.

Martini (Emmanuelis) Ecclesiæ Alonensis Decani Epistolarum Libri XII. accedunt auctoris Vita a Gregorio Majansio conscripta nec non præfatio Petri Wesselingii 4. cum figuris.

Rollin Histoire Romaine depuis la fondation de Rome jusqu'à la bataille d'Actium c'est-à-dire jusqu'à la fin de la République. Edition nouvelle, corrigée & enrichie de figures & du portrait de l'auteur 12. *IX Tomes* 1742 —— 1744.

Synonimes François, leurs différentes significations & le choix, qu'il en faut faire pour parler avec justesse par Mr. l'Abbé Girard, avec le Traité de la prosodie Françoise par Mr. l'Abbé d'Olivet 12 *Nouvelle Edition corrigée* 1743.

Testamentum Græcum in quo tum selecti Versiculi 1900 quibus omnes Novi Testamenti voces continentur, asteriscis notantur; tum omnes & singulæ voces, semel vel sæpius occurrentes, peculiari nota distinguuntur auctore Joanne Leusden, Editio nova accuratissime recognita 1740.

——— Idem cum Versione Latina Ariæ Montani, editio nova ac accuratissima 12.

Traité des sens par Mr. le Cat docteur en Médecine, & maitre chirurgien, correspondent de l'Académie Royale & associé de celle de Chirurgie de Paris, membre de la Société Royale de Londres & de Madrid, Ouvrage curieux & enrichi de figures 8. 1744.

Virgilius ex editione Nic. Heinsii & Pet. Burmanni editio nitidissima & accuratissima sine notis 24. 1744.

AVER-



AVERTISSEMENT DE L'EDITEUR.



Uand ces Lettres me tombérent entre les mains, il y a un an, je reconnus d'abord l'écriture & le cachet de Calvin; mais la personne & la famille à laquelle elles s'adressoient, m'étoient entièrement inconnues.

En examinant de plus près ces Lettres, je trouvai qu'il y étoit fait mention de deux pièces imprimées; savoir de la Dédicace du Commentaire de Calvin sur la 1. Epître aux Corinthiens, *& d'une* Apologie pour Monsieur de Falais, présentée à l'Empereur Charles Quint, *& composée par Calvin.*

*

vin. Mais malgré toutes les recherches qu'on fit, il n'y eut pas moyen de les trouver dans ces Pays, étant parfaitement inconnues & à ceux qui avoient les Oeuvres de Calvin, & à ceux qui avoient fait une étude particulière de l'Histoire de ces Provinces.

Cela augmenta ma curiosité, & me fit prendre la resolution de publier ces Lettres, telles qu'elles étoient, pour exciter & pour engager les Savans & les Curieux, à m'aider à deterrer les pièces que je jugeois interessantes, & que je souhaittois de voir avec impatience.

*J'ai été plus heureux que je n'avois esperé, graces à un de Messieurs les Bibliothecaires de Genève, qui y a decouvert l'*Apologie *imprimée en Latin, & qui bientôt après m'a fait aussi avoir Copie de la* Dédicace, *tirée d'un exemplaire, qui est presentement à Strasbourg. Ces pièces arrivérent justement dans le tems qu'on imprimoit la der-*

dernière feuille des Lettres, auxquelles on n'a pas manqué de les ajouter, d'autant plus qu'elles sont absolument nécessaires pour les rendre plus intelligibles.

Je me flatte que le Public les recevra avec plaisir, comme un monument authentique, qui avoit manqué jusqu'à présent à l'Histoire Ecclésiastique de ce Pays. Ceux même qui n'ont ni intérêt ni inclination à connoître cette Histoire à fond, admireront la beauté du génie de Calvin, les tours insinuans de la Dédicace, & la liberté & la modestie qui règnent également dans l'Apologie; & ils conviendront avec moi, que Calvin n'étoit pas moins habile dans l'art de plaider, qu'il l'avoit été dans l'art de prêcher.

Venons aux Lettres. Quoique ce ne soit pas proprement pour faire connoître Calvin qu'on les publie, j'espère néanmoins que ceux qui ne sont pas en état de lire de grands volumes en Latin,

tin, me sauront gré de leur donner ici en abrégé le caractère de Calvin, tel qu'il s'est dépeint lui-meme dans ces Lettres familiéres: on y verra par-tout un grand-homme, de beaucoup d'esprit & d'un jugement sain, soit qu'il raisonne sur des matières de Politique, & sur le droit de la Paix & de la Guerre, soit qu'il négocie des mariages, des achats de maisons & de terres, &c. en un mot, on y verra un homme qui auroit excellé en tout, quelque genre de vie qu'il eût embrassé. Il en faut pourtant rabattre les jeux de mots sur le Comte de Beurre, *sur la* Cour de Malignes, *& sur* les Souisses, *où il s'agissoit du Comte de* Bure, *de la* Cour de Malines *& des* Suisses*.

Mais si Calvin a été assez connu avant l'édition de ces Lettres, il n'en est pas de-même de Monsieur de Falais; *qui avoit été jusqu'à présent presque enseveli & entièrement oublié. Il est vrai que* Bolsec *parle en plus d'un endroit de lui,* *de*

* p. 66. 65. 92.

de son Epouse & de son Beaufrère ; mais ce n'est pas un Auteur à citer, étant si décrié & si suspect, que je ne saurois ni garantir ni réfuter ce qu'il en dit.

Philippe le Bon Duc de Bourgogne, *comme les Historiens des Pays-Bas nous l'apprennent, ayant eu plus d'une douzaine d'enfans naturels, dont plusieurs ont laissé lignée* (*), *ne négligea rien pour contribuer à leur élevation, desorte qu'il y en a eu parmi de légitimés, des Evêques, des Abbés & Abbesses, des Ambassadeurs, des Chevaliers de la Toison d'or, des Gouverneurs de Villes & de Provinces &c. & que la famille s'est trouvée alliée par des mariages avec les plus illustres de ce Pays. L'Empereur Maximilien mit en* 1501 Baudouin, *Bâtard de Philippe, en possession de* Falais, (*Fief de Braband, situé aux confins du Com-*

(*) Historie der Nederlandsche Vorsten door Frans van Mieris, *I. Deel*, p. 94.

Comté de Namur, sur la rivière de Mohaine, entre les Villes d'Huy & d'Henneguy) erigée en Comté *en* 1614. *par l'Archiduc Albert & l'Infante Isabelle.*

Jaques de Bourgogne, *Seigneur de* Falais & de Bredam, *petit-fils du dit* Baudouin, *fut élevé auprès de son Père à la Cour de l'Empereur Charles Quint; il prit du goût pour les sentimens des Protestans dès l'âge de quinze ans: il epousa ensuite* Jolande de Brederode, *issue des anciens Comtes de Hollande, & Tante de* Henry de Brederode, *un des principaux soutiens des Reformés, & fameux dans l'Histoire, pour avoir porté la parole au nom des quatre cens Nobles, quand ils présentérent Requête à la Gouvernante des Pays-Bas en* 1566; *par où ils jettérent les fondemens de la liberté des Provinces-Unies. Ce mariage augmenta les soupçons qu'on avoit conçu de sa Religion,*

gion, ce qui lui fit prendre le parti de quitter sa Patrie, où il ne se croyoit plus en surete : cette retraite fut suivie d'un procès intenté à la Cour de Malines, & de la confiscation de ses Terres. Dans son exil Monsieur de Falais changeoit de demeure de tems en tems, s'étant réfugié d'abord à Cologne, ensuite à Strasbourg & à Bâle, enfin à Genève. Il y a lieu de croire que c'étoit une personne de mérite, sur le temoignage de Calvin lui-même, qui lui ayant donné les plus grands éloges dans sa Dedicace de la 1. Epître aux Corinthiens, entretint avec lui une correspondance familière pendant près de dix ans, & se fit un plaisir de se signer très souvent son entier amy à jamais.

Il est vrai que cette amitié ne fut pas éternelle, qu'au contraire elle se changea en haine irreconciliable. On est d'abord porté à croire, que le tort a eté du côté de Monsieur de Falais, & qu'il

faut que Calvin ait eu des raiſons ſuffiſantes pour porter les choſes ſi loin. Mais il faut ſe garder de précipiter ſon jugement: on a vu ſouvent les plus grandes animoſités entre les meilleurs amis naître d'un rien: ſouvent les deux parties ont également tort, ſouvent on a trouvé que le tort a été du côté de celui qu'on avoit le moins ſoupçonné.

Pour nous éclaircir, rapportons prémièrement ce qu'en diſent les Auteurs contemporains, & inſtruits du fait. Dans l'Indice des Lettrès de Calvin, il y a: † Falais favoriſe Bolſec; *& dans la Lettre même „ que Fallés e-*
„ crive, que Bolſec n'a pas le cœur
„ mauvais, & qu'il expoſe ſa propre
„ reputation pour faire plaiſir à un co-
„ quin qu'il ne connoit pas &c." Et dans ſon

† Falleſius Bolſeco favet. 134. Calvinus Miniſtris Baſilienſibus. — Scribat Falleſius, hominem eſſe non malum, & in gratiam ignoti nebulonis famam ſuam ludibrio proſtituat; brevi majore quam vellemus Eccleſiæ damno conſtabit, quam noxia fuerit peſtis. Menſe Januar. 1552.

ſon Commentaire ſur les Epitres * :

„ Commentaire de M. Jehan Calvin
„ ſur la 1. *Epitre de Sainct Paul aux*
„ Corinthiens.

„ Au Seigneur Galliaze Caracciole,
„ homme noble & encore plus renom-
„ mé pour l'excellence de ſes vertus,
„ que pour la nobleſſe de race, fils
„ unique & heritier legitime du Mar-
„ quis de Vico, ſalut.

„ Pluſt à Dieu que lorſque ce Com-
„ mentaire mien veint premierement
„ en lumiere, je n'euſſe point cognu
„ celuy duquel je ſuis maintenant con-
„ traint d'effacer le nom de cette pa-
„ ge, où on l'a veu auparavant eſcrit.
„ Ou pour le moins que je l'euſſe bien
„ cognu. Certes vray eſt que je ne crain
„ point qu'il me puiſſe accuſer d'in-
„ conſtance, ou ſe plaindre que je luy
„ oſte le don que luy avoye fait; car
„ ayant

* Imprimé in *folio* par Conrad Badius 1556. à la pag. 168.

„ *ayant de propos deliberé cherché par*
„ *tous moyens, non seulement de s'es-*
„ *tranger entierement de moy en par-*
„ *ticulier, mais aussi de n'avoir rien*
„ *de commun avec nostre Eglise, il a*
„ *tant faict, qu'il ne peut plus avoir*
„ *juste cause de se plaindre. Mais en-*
„ *core c'est à regret que je viens à*
„ *changer ma coustume, & qu'il me*
„ *faille racler de mes escrits le nom*
„ *d'aucun: aussi je suis marri de ce*
„ *que cest homme-là, lequel par mon*
„ *Epistre j'avoye mis comme en un*
„ *lieu eminent, s'en est derobé, afin*
„ *de n'esclairer aux autres par bon*
„ *exemple selon que mon desir estoit.*
„ *Cependant toutefois, puisqu'il n'est*
„ *en ma puissance de remedier à un*
„ *tel mal, je lairray là le personnage,*
„ *afin qu'il demeure comme enseveli*
„ *à mon endroit, lequel pour son hon-*
„ *neur je me deporteray encore main-*
„ *tenant de nommer.*

„ *Mais*

„ *Mais envers vous, o homme tres*
„ *excellent, il me seroit besoin de trou-*
„ *ver quelque excuse de ce que main-*
„ *tenant je vous mets en la place de*
„ *l'autre ; si ce n'estoit que je me don-*
„ *ne hardiment congé de ce faire, pour*
„ *la confiance que j'aye de vostre hu-*
„ *manité incroyable, & de vostre a-*
„ *mour envers moy assez notoire à tous*
„ *nos amis. Et afin que je revienne*
„ *encore à mes souhaits, pleust à Dieu*
„ *que je vous eusse cognu il y a dix*
„ *ans passez : car je n'auroye mainte-*
„ *nant occasion de faire aucun chan-*
„ *gement. Quant à l'exemple concer-*
„ *nant en commun toute l'Eglise, la*
„ *chose vient bien à propos, de ce que*
„ *non seulement on ne fera nulle per-*
„ *te en mettant en oubli la personne*
„ *de celuy qui a esté osté d'yci, mais*
„ *aussi en lieu de luy on aura en vous*
„ *pour recompense un exemple beau-*
„ *coup plus riche, & en toute sorte*

„ plus

„ *plus excellent. Ce* 24. *de Janvier* „ 1556. *dix ans après que ce Com-* „ *mentaire fut premierement mis en* „ *lumiere.*

Monsieur de Falais *à son tour n'étoit pas moins irrité, comme il paroit par les notes qu'il a mises à la marge des Lettres de Calvin, & qu'on trouve dans cette Edition sous les pages* 20, 21. 23. 31.

Dans le Dictionaire de Bayle, Article de PHILIPPE DE BOURGOGNE *Remarque G.* „ JAQUES „ DE BOURGOGNE, *Seigneur de* „ *Fallaix, petit-fils, ce me semble,* „ *de* BAUDOUIN, *autre fils naturel* „ *du Duc Philippe, se fit de la Re-* „ *ligion; mais aiant été scandalisé des* „ *Disputes qui s'élevérent à Genève* „ *entre Bolsec & Calvin, l'an* 1551, „ *il se* détourna, *& sa femme aus-* „ *si, de la* Doctrine *des Réformez.* „ *Il avoit fait* bonne mine *en leur*

„ Eglise

„ Eglise *plusieurs années* (38). *Cal-*
„ *vin lui avoit dédié son Commentai-*
„ *re sur la* I. *Epitre de Saint Paul*
„ *aux Corinthiens; mais depuis, il*
„ *ôta cette Epître Dédicatoire, & en*
„ *mit une autre au Marquis de* Vic
„ (39)". [illegible] *dans l'Article de* Cal-
vin, *Remarque FF. parlant de la vie*
de Calvin écrite par Beze. „ *On ne*
„ *trouve point dans l'Edition Françoi-*
„ *se de* 1564 *in* 12. *ce que j'ay tiré*
„ *de l'Edition de* 1565. *in folio; quand*
„ *j'ay raporté qu'un petit-fils d'un bâ-*
„ *tard du Duc de Bourgogne Philip-*
„ *pe le Bon, renonça à l'Eglise Ré-*
„ *formée.* (174).

Sébastien Castalion † „ *Parce qu'ils*
„ *ont en plus grande estime la doctri-*
„ *ne*

(38) Bèze Pref. du Comment. de Calvin sur Josué pag. 20.
(39) Là même pag. 25 (174). Notez qu'on ne trouve point cela dans la vie Latine de Jean Calvin.

† De Hæreticis a Civili Magistratu non puniendis pro Martini Bellii farragine adversus libellum Theodori Bezæ, libellus MS.

,, *ne ſans charité de leur Egliſe ;*
,, *qu'icelle charité, ils arreſtent com-*
,, *me choſe ferme & aſſeurée, qu'on*
,, *peche plus grievement en la doctrine*
,, *qu'aux mœurs. Parquoy ſi quel-*
,, *qu'un envers eux, encores que ce*
,, *fuſt autrement un homme fort vi-*
,, *cieux, avaricieux, moqueur, plai-*
,, *ſanteur, mediſant, calomniateur,*
,, *inſidiateur, envieux, ireux, cu-*
,, *pide de vengeance, pourveu qu'il*
,, *ſoit d'accord avec eux au Bapteſme,*
,, *en la Predeſtination, Serf Arbitre,*
,, *& autres choſes, qu'il frequente les*
,, *Preches & Sacremens, & aye en*
,, *honneur & reverence les Predicans,*
,, *iceluy eſt Chreſtien : Chriſt ha effacé*
,, *ſes pechez paſſez, preſens & à venir.*
,, *Mais ſi quelqu'un ſe garde de*
,, *tous ces vices là, & ſe gouverne*
,, *deſorte qu'ils n'ayent que repren-*
,, *dre en ſa vie, & ſoit ſeulement*
,, *different d'eux en quelque point de*

,, *leur*

„ *leur Doctrine, comme au Baptes-*
„ *me, Predestination, Franc Arbitre,*
„ ou Persecution ; *il est heretique,*
„ *& membre pourry, il le faut retran-*
„ *cher du corps de l'Eglise. Nulle*
„ *charité, nulle obéissance des comman-*
„ *demens de Christ, nulle vie innocen-*
„ *te (qui sont les vrays fruicts de la*
„ *vraye doctrine, car l'arbre de mau-*
„ *vaise doctrine ne peut faire bon*
„ *fruit des meurs) pourra defendre cet*
„ *homme là envers eux, qu'ils ne le*
„ *rejettent comme un diable.*

Le Latin ajoute:* „ *Nous en avons*
„ *plusieurs exemples, mais particuliere-*
„ *ment en la personne de Monsieur*
„ *de* Falais, *lequel, après avoir eté*
„ *elevé jusqu'au Ciel par Calvin, a*
„ *eté abaissé par le même jusqu'aux*
„ *En-*

* Exemplo sunt cum alii multi, tum FALESIUS, quem cum antea Calvinus in cœlum extulisset, simulac Falesius ab eo in persecutione Hieronymi Medici dissentire cœpit, ad inferos a Calvino depressus est.

„ *Enfers, dès qu'il eut commencé d'ê-*
„ *tre d'un sentiment different du sien*
„ *touchant la* perfecution *de Jerome*
„ *le Medecin.*

Le même Auteur le repete à deux fois dans un Ouvrage Latin, reimprimé à Gouda l'an 1612. *in* 8. *. „ *Cal-*
„ *vin avoit fait si grand cas d'un cer-*
„ *tain Gentilhomme, nommé Monsieur*
„ *de* Falais, *qu'il l'a comblé d'eloges*
„ *dans une Epitre: mais dès qu'il lui*
„ *parut*

* M. II. b. Calvinus famulum suum submisit, qui se [Serveti] accusatorem daret. Is famulus fuit aliquando coquus nobilis cujusdam nomine *Falesii*, quem Falesium Calvinus aliquando tanti fecit ob religionem, ut eum in quadam Epistola summopere laudaverit. Sed postea cum favere videbatur Falesius cuidam Medico nomine Hieronymo (qui in vinculis tenebatur propter causam prædestinationis, quoniam de re dissensisset) in publica congregatione à Calvino judicatus est Hæreticus.

Et M. V. b. Quisquis Calvino displicet, sciat sibi pereundum esse, nisi desint Calvino vires. Sed illud pessimum est, quod Calvinus mendaciis facile credit, nec ullum diluendis locum det. Qui eum offendit, is impius, is atheus, is Epicureus appellatur. Qui ab eo ulla in re diffidet, is hæreticus est, & ita denigratur, ut, si quis cum eo colloquatur, Christianus non sit: Qui illuc confluunt Galli, inprimis docentur abhorrere ab hæreticis, hoc est, inimicis Calvini. Cujusmodi sunt, Falesius, Hieronymus Medicus, Andreas Zebedæus, Marandus, Marcolfus, Castalio, Cœlius, &

„ parut protéger un certain Médecin,
„ nommé Jérôme (mis en prison à cau-
„ se de son opinion sur la Prédestina-
„ tion) il le prononça Hérétique en
„ pleine Assemblée. Quiconque est d'un
„ sentiment différent de celui de Cal-
„ vin, même dans la moindre chose,
„ est un Hérétique des plus noirs: &
„ quiconque même lui parle, n'est pas
„ Chrétien. La prèmiére leçon qu'on
„ donne aux François réfugiés, c'est
„ d'avoir en horreur les Heretiques,
„ c'est-à-dire les ennemis de Calvin,
„ comme Monsieur de FALAIS.

Un Lecteur qui ne liroit que superficiellement le rapport de Bèze cité par Bayle, pourroit s'imaginer, non seulement que Monsieur de Falais *avoit aprouvé tout ce que Bolsec avoit ou fait ou dit; mais aussi qu'ayant abandonné entièrement le parti des Protestans, il étoit rentré dans la Communion de l'Eglise Romaine. Il pourroit pour-*

** *tant*

& caeteri. Cum his hominibus colloqui peccatum est mortale. Atque haec omnia fiunt sub Christi titulo. &c.

tant ſe tromper à tous ces égards.

Je ne crois pas, que Monſieur de Falais *ait jamais ſongé à aprouver la conduite de* Bolſec, *qui oſa en pleine Egliſe contre dire un Miniſtre prêchant la prédeſtination. Ni Calvin ni Bèze ne le diſent. D'ailleurs Monſieur de* Falais *proteſte dans ſon Apologie, qu'il eſt fort eloig- de ceux qui ſoutiennent leur Religion d'une maniere turbulente & ſéditieuſe. Aſſurément il faut être fanatique, pour faire ce que Bolſec fit alors: mais il faudroit être fou à lier, pour dire qu'il avoit bien fait.*

Il n'eſt pas prouvé non plus, que Monſieur de Falais *fut de l'opinion de Bolſec ſur la matière de la Prédeſtination. Calvin, Bèze, & Caſtalion même (qui n'auroit pas manqué de le dire) n'en diſent rien. Outre cela la confeſſion de Monſieur de* Falais, *telle qu'il l'avoit publiée dans ſon Apologie, eſt tout-à-fait ſelon les idées de Calvin; & il eſt à préſumer, qu'il ne l'a pas abandonnée trois ans après, puiſque l'expérien-*

ce

ce nous apprend, qu'on ne change pas aisément les idées spéculatives dont on a été imbu une fois.

Quel étoit donc proprement le sujet des brouilleries entre Calvin & Monsieur de Falais? Le voici à mon avis. Après que Bolsec fut mis en prison le 16. d'Octobre 1551. pour avoir contredit la doctrine de Calvin, & causé un scandale dans l'Eglise, Calvin voulut le faire punir avec toute la rigueur possible. Pour parvenir à ses fins dans les formes, il demanda l'avis des Eglises Suisses, en leur insinuant ce qu'il souhaittoit d'elles. * *„ Nous voudrions, dit-il, purger notre Eglise „ de cette peste, de manière qu'en e- „ tant chassée, elle ne puisse pas nuire „ aux Eglises voisines ". Ce qui portoit assez clairement, qu'il faloit ou le mettre à mort, ou le laisser croupir dans le cachot pendant toute sa vie.*

 Mon-

Calvin. Ep. 133. Ministris Helvetiis..-- Nos vero sic Ecclesiam nostram cupimus hac peste purgari, ne inde fugata vicinis noceat.

Monsieur de Falais étoit d'un autre sentiment; soit poussé par son propre intérêt, parce qu'étant valetudinaire il s'imaginoit que sa vie dépendoit de celle de son Médecin; soit par un principe d'humanité, & de tolérance Chrétienne, croyant que l'imprudence de Bolsec ne méritoit pas un supplice si sévère, il écrivit aux Clergé des Cantons, ou à ses Amis qu'il y avoit, en faveur de Bolsec, & fit par-là échouer le dessein de Calvin, qui reçut des * réponses moins amples & moins claires, *& beaucoup plus moderées*, qu'il n'avoit attendu & souhaitté. *Calvin se voyant traversé par Monsieur de* Falais *se mit en colere, rompit entièrement avec lui, & lui suscita tant d'ennemis à Genève, qu'il fut obligé de se retirer dans le Pays de Vaud* †.

Jugés présentement qui des deux avoit raison, Calvin ou Monsieur de Falais? Que voit-on dans ce procédé, qui puisse en

* Calvin. Ep. 134 Ministris Basiliensibus. Responsum de quæstione nobis proposita dedistis minus plenum ac liquidum, quam res forte postulabat, certe quam spes votaque nostra ferebant.
† Bolsec ch. 15.

en rien diminuer de la bonne opinion qu'on avoit de Monsieur de Falais *? Plût à Dieu, queCalvin se fût prêté aux avis modérés de son ancien* & entier Ami, *plutôt que de s'être laissé emporter à son propre tempérament; cela l'auroit empêché selon toutes les apparences, de jouer bien-tôt après en* 1553 *conjointement avec son valet* Nicolas de la Fontaine (*ci-devant cuisinier de Monsieur de* Falais) *un rôle*, qui certainement ne fait honneur ni à l'un ni à l'autre.*

Je ne sai pas ce que devint Monsieur de Falais *depuis ce tems, ni quand il est mort, ni où, ni dans quelle Communion. Je ne saurois cependant souscrire à Mr.* Bayle, *qui dit que Mr. de* Falais *se* détourna de la Doctrine des Réformés, & *qu'il* renonça à l'Eglise Réformée. *Je pense que Bèze sur qui Mr. Bayle se fonde, ne veut dire autre chose, si non que Monsieur de* Falais *a quitté l'Eglise de Genève étant brouillé avec Calvin. Cela ne signifie pas renoncer à l'Eglise Réformée*

** 3 *ou*

* Calvin. Ep. 152.

ou abandonner le parti Protestant. Car on pouvoit etre brouillé avec Calvin, rejetter son opinion sur la Predestination, & sur la persécution, mépriser la Discipline de l'Eglise de Genève, & nonobstant tout cela être aussi bon Protestant, & membre de l'Eglise Réformée, que Calvin lui-même. Témoin Castalion, qui quoique mis hors de l'Eglise de Genève, & décrié par Calvin & Bèze, a vécu dans l'Eglise de Bâle jusqu'à sa mort. Pour ne rien dire de plusieurs Ministres dans le Pays de Vaud, qui combattoient alors ouvertement le dogme de la Prédestination, pendant que la plus grande partie du Clergé dans le Canton de Berne, ne prenoient parti dans cette dispute ni pour ni contre.*

Si Monsr. de Falais avoit entièrement abandonné le parti Protestant, Calvin & Bèze auroient ils manqué de le lui reprocher

* Castalion MS. Que diray-je du surnommé Jerome le Medecin, qui pource qu'il consantoit plus à Melanthon qu'à Calvin au point de la Predestination, ha esté banny de ceux de Genesve, & receu en autre lieu d'autres, lesquels luy ont donné gages & condition (le Latin porte : *Bernenses admiserunt, & stipendium assignarunt*) desorte que celuy qui ha esté reputé heretique à Genesve, en un autre lieu (Lat. *Bernæ*) est Chrestien.

cher en termes clairs & nets, d'exagérer son apostasie, son idolatrie, sa conscience cautérisée, qui pour des avantages temporels sacrifie le salut &c. Et les Ecrivains Brabançons, auroient-ils négligé de faire mention de son retour dans le giron de l'Eglise Catholique? Cependant rien de tout cela; ou ils gardent un profond silence sur son sujet, ou s'ils en parlent, c'est comme d'un homme mort hors de l'Eglise *.

J'espère que le tems nous éclaircira sur tout cela. En attendant j'aurai de l'obligation à ceux qui me corrigeront dans les endroits où je me suis trompé, & qui m'aprendront ce que je puis ignorer sur ce sujet.

Le Libraire a destiné les Originaux de ces Lettres à être placés dans la Bibliothèque de Genève (qui depuis longtems est en possession des autres Manuscrits de Calvin;) tant par reconnoissance pour les deux pièces Latines qu'on a reçues de Genève & reimprimé à la fin de ce volume, que pour

* Pontus Heuterus ad Genealog. Burgund. p. 8.

pour preuve de la fidélité avec laquelle on a eu soin de les publier ici.

Il n'y a pas à douter que Charles Despeville *&* Jean Calvin *ne soient la même personne* (Bolsec *l'avoit déja dit* *, *&* *Monsieur* Liebe *l'a prouvé au long* †) *& que* Jacques le Franc *&* Katherine le Franc *ne désignent* Monsieur & Madame de Falais. *Ces Lettres, quoique leur Adresse & souscription soient diverses, ont pourtant un rapport manifeste entre elles; elles sont toutes écrites de la même main & signées du même cachet, qui exprime les lettres initiales du nom de Jean Calvin. Il est vrai qu'à proprement parler il y a deux cachets, dont l'un a servi jusqu'à l'an* 1550 *& l'autre après. Mais il n'y a d'autre différence, outre la forme de l'écusson, sinon que le vieux cachet tient un cœur dans la main gauche, & que le nouveau le tient dans la droite, comme on le voit gravé à la page du Titre.*

LET-

* Vie de Calvin Ch. 5.

† De Pseudonymiâ Calvini Cap. V. 2. & VI. 1.

BAUDOUIN de B
Baron de Bagnuo
Granson, de I
tard, & am
Philippe &
ru

CHARLES, Seign
LAIS, Bredam, Love
mergen &c. Gentilhon
chambre de Charles
Marguerite, fille de
Werchin, Senechal de
elle mourut en 1558.

Maximilien, Abb
delbourg, & de S. Gil
naut. † 1534.

Philippe Seigneur de
land, Oelkensplate, Sou
Conseiller de Charles V

Marguerite Epousa
Lanoy, Seigneur de
Chevalier de la toison
mourut 1511.

1. François Batard de
Seigneur de Neuwerne,
ne fille naturelle de Phil
ce d'Orange.

1. Bauduin, Batard
gogne.

2. Marine Batarde d
gne épousa Guillaume
Baron d'Autrey; elle f
mée par Charles V. en
mourut en 1567.



LETTRE I.



ONSIEUR,

Combien que ce ſoit contre la façon accouſtumée des hommes, que je uſe de telle privaulté envers vous de vous écrire familierement devant que vous eſtre beaucoup congneu, toutefois puiſque je me tiens aſſeuré que mes Lettres ſeront bien venuës vers vous, ce ſeroit hypocriſie à moy d'en faire longues excuſes, comme ſi j'en doubtoye, pourtant je ferai en cet endroit, comme l'un de vos amys ſans aultre préface.

La matiere dont j'ai à traiter avec vous, requerroit bien que nous feuſſions enſemble pour deviſer au moins un demy jour. Et de faiçt, j'ai ſouventefois deſiré depuis quattre ou cincq mois, que

ce fust le bon plaisir de Dieu de nous donner ceste opportunité. Encore ay-je doubte à présent, si pour meilleur conseil je vous devoye prier d'entreprendre un voyage, affin que nous peussions, après avoir veu & consideré de plus près, constituer ce qu'il seroit de faire. Car s'il estoit question de mettre la chose en déliberation comme doubteuse, il y auroit bien à objecter & replicquer devant que vous en pouvoir resouldre, & seroit quasi folie & inconsideration à moy de tenter à faire cela par Lettres. Mais en la fin, j'ai regardé d'aultre part, si nostre Seigneur vous a deja donné le couraige de nous visiter à bon escient pour vous reposer en nostre Seigneur avec nous, que ce seroit poine perduë, & aultant d'attarge & recullement de vous conseiller d'y venir seulement voir quel il y faict, pour vous adviser sur cela. Parquoi je ne seroye point de cest advis, que vous prinssiez cette poine superfluë pour en estre pas après à recommencer. Voire possible quant l'opportunité n'y seroit pas telle, comme elle est pour cette heure.

Je pense bien à la difficulté où vous estes, si vous regardez le monde, & les considérations qui vous peuvent là retenir. Mais il vous faut faire une conclusion

sion certaine, pour repoulser tout ce qui vous viendra au devant pour y contredire. Il est vray qu'elle ne se doit pas prendre à la volée, c'est-à-dire sans fondement, & ne sçachant pourquoy; mais quant vous avez vostre conscience asseurée d'un tesmognage qui est meilleur & plus ferme que tout le monde ne le vous sçauroit donner, il vous faut acquiescer là du tout, & estimer que tous les empeschemens qui surviennent pour vous destourner, sont scandales que Sathan vous presente pour vous rompre le chemin. Combien à mon semblant qu'il n'est pas grant mestier d'alleguer beaucoup de raisons, pour vous montrer ce qui est de faire selon Dieu. Je repute que cela vous est desja tout liquide. Il y a seulement le regret de ce que vous laissez d'une part, de l'aultre la crainte de ne rencontrer pas ce qui seroit à desirer. Mais tous les regrets du monde se peuvent vaincre par ceste pensée, qu'il n'y a plus malheureuse condition que de vivre en trouble d'esprit, & avoir une guerre continuelle en soy-mesme, ou plustost estre tormenté d'une gehenne interieure sans aulcune relasche.

Or advisez si vous pouvez avoir paix avec Dieu & vostre conscience, perse-

verant en l'eſtat où vous eſtes. Si l'eſperance de mieux vous retient: pour le premier, vous voiez à l'œil que l'abyſme croiſt tousjours, & que vous y entrez avec le temps plus profondément. Secondement, s'il plaiſoit à Dieu d'amender le deſordre qui eſt à preſent, quelle joye vous ſeroit-ce de dire, cependant que mon maiſtre a été banny de ce païs, je m'en ſuis bien voulu exclurre de mon bon gré pour l'aller ſervir; maintenant qu'il y eſt rentré, j'y reviens luy rendre louanges? Combien qu'il n'y a pas encor apparence que cela ſe doive faire en brief. Pourtant le plus expedient eſt de vous en retirer, devant qu'eſtre plongé ſi avant en la fange que de ne vous en pouvoir arraſcher. Meſme le pluſtoſt eſt le meilleur. Car en telle choſe il fault prendre l'occaſion quant elle s'offre, eſtimant que quant le Seigneur nous donne le moyen, c'eſt comme s'il nous ouvroit la porte: ainſi il convient adoncq entrer ſans plus dellayer, de paour qu'elle ne ſoit fermée cependant que nous varions en conſultant.

Or la principale occaſion je la prends en ce qu'il a rompu les lyens du cueur, tant de vous que de voſtre Compaignie, en vous rendant facile par la bonne affection qu'il a eſmeue en vous, ce qui ſemble aultre-

trement tant plein de difficulté. En tel cas, nous devons, ſelon l'exhortation du Sainct Apoſtre, faire valoir les dons de l'eſperit, les mettans en effect & en execution, & ne les pas laiſſer amortir, de paour qu'ils ne s'eſteingnent du tout par noſtre nonchalance.

D'avoir jamais toute commodité à ſouhet, il ne le fault attendre. Car quant ainſi ſeroit, quelle experience de voſtre foy y auroit-il? Il n'eſt à doubter que noſtre Pere Abraham n'euſt merveilleuſe reſiſtance, quant il fallut desloger de ſon païs, & qu'il n'avoit pas toutes choſes à ſon ayſe, neantmoins il ſe depeſche incontinent. Si nous ſommes ſes enfans, il le nous convient enſuivre. Nous n'avons pas revelation expreſſe de quitter le païs; mais puis que nous avons commandement d'honorer Dieu & de corps & d'ame par tout où nous ſommes, que voulons-nous plus? * C'eſt doncque auſſi bien à nous que ces Lettres s'addreſſent: *Sorts hors du païs de ta nativité*, quant nous ſommes là contraincts de faire contre notre Conſcience, & ne pouvons vivre à la gloire de noſtre Dieu. Au reſte du moyen noſtre Seigneur vous donnera la prudence de le diſ-

* Ecce hic eſt Chriſtus.

disposer, & estes sur le lieu pour mieux pouvoir discerner ce que vos affaires portent. Tant y a que je desireroye bien que vous tendissiez à ce but de vous desvelopper tant qu'il vous sera possible, affin de pouvoir estre plus allegre & plus libre; après vous estre deppetré des fillés. Avec les bons amys que vous avez avec vous de par-delà, qui sont pour vous ayder tant du conseil que de leur poine.

Le bon Seigneur que vous avez tant desiré pour vous prester la main s'y en va, s'offrant à faire tout ce qu'il pourra de son costé, affin de s'acquitter de son devoir; & certes le zele qu'il a, vous doit bien inciter & estre comme un aguillon nouveau, pour augmenter & enflamber la bonne donation que desja vous avez.

Or pour ce que le reste ne se peult bonnement depescher par Lettres, je prierai cependant nostre bon Pere celeste, qu'il lui plaise de vous ouvrir de plus en plus les yeulx, pour pouvoir contempler ce que desja il vous a donné en partie, vous donnant aussi la force & constance de suivre la voye qu'il vous monstre; finalement qu'il vous diriget en tout & par tout par son sainct Esperit, vous conservant en sa protection. Sur ce je me recommanderay tres humblement à vostre bonne gra-

grace, ſans oublier la bonne compaignie des bons Seigneurs qui ſont avec.

Voſtre Serviteur, humble Frere
& entier Amy

CHARLES DESPEVILLE.

A mon bon Seigneur & Amy
Sire Jacques le Franc.



LETTRE II.

MADEMOISELLE ET BIEN AIMEE SEUR,

Je n'ai pas grant matiere de vous eſcrire pour le préſent, ſinon affin de vous faire ſçavoir que j'ai reçeu vos Lettres, leſquelles me donnent bonne occaſion de remercier noſtre Seigneur de tant de graces qu'il vous a faites, & ſinguliérement de ce qu'il vous a ainſi diſpoſée à quitter & renoncer tout, pour vous adonner entierement à le ſervir. C'eſt bien une choſe que nous devons tous faire ſans contrediƈt, & meſme eſt comme la premiere Leçon de noſtre Chreſtienté: mais

la pluspart s'en acquittent très mal. Je louë doncq nostre Seigneur, de ce qu'il vous a fait sentir que vault la gloire de son Nom pour la preferer à tout le monde, & pareillement quelle felicité c'est de le servir en conscience paisible, affin de reputer cela comme le plus grant Thresor qui vous puisse advenir. Car de vous exhorter beaucoup quand je voy que vous estes desja ainsi pleinement resoluë, ce seroit chose superfluë, comme il me semble, sinon que je mette poine de vous confermer en ce sainct propos. Or j'espere bien que nostre Seigneur n'a pas allumé un tel zele & desir en vous, qu'il ne vous veuille faire la grace de parvenir où il vous poulse. Et d'advantaige, il en a monstré desja de si bons commencemens, qu'il nous fault fier en lui, qu'il parfera.

Il est vrai & que de vostre part vous avez de grans barres pour vous empescher, & le Gentilhomme de la sienne encor plus. Mais en vous armant de la force de nostre Seigneur, vous les surmonterez aussi aisément que festus, passant par dessus sans difficulté, non pas selon la chair, mais tellement que vous congnoistrez estre verifié en vous ce que dict le Prophete : *Le Seigneur dispose mes pieds comme à un Cerf.* Seu-

le-

lement gardez-vous de laisser refroidir le zele que le Seigneur vous a donné; mais plustost estimez que c'est luy-mesme qui vous sollicite & vous haste. Et quant il y auroit quelque infirmité en vous, priez-le que premierement il la vueille corriger; & de vostre part employez-vous à combattre à l'encontre pour la surmonter. Secondement priez le, quant il vous verroit estre trop tardifve à marcher, qu'il vous veuille plustost tirer par la main, & quasi par force vous delivrer. Il n'y a nulle doubte que Sara fust un grand soulagement à nostre pere Abraham, quant il se deubt mettre en chemin. Ensuivez-la comme une de ses filles, car de regarder derriere, nous voyons que c'est en l'exemple de la femme de Loth. Combien que je me tiens pour asseuré, que vous n'avez pas mis la main à la charrue, pour regarder derriere le dos.

Si ces Lettres vous devoient estre présentées par un messager estrangé, je feroye possible plus long; mais quant le messaiger peult luy-mesme supplyer au default de Lettres, il ne lui fault pas faire ce deshonneur d'escrire tout ce qu'on veult faire sçavoir, comme s'il n'avoit point de bouche pour parler. A ceste cause je ferai fin à ces présentes, après m'estre affec-

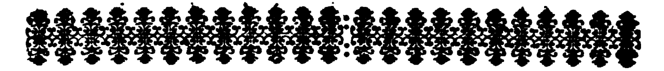
tueusement recommandé à vostre bonne grace, & avoir pryé nostre Seigneur de vouloir poursuivre son œuvre en vous, en vous conduisant par son sainct Esperit tant à la congnoissance qu'à l'obeïssance de sa bonne volonté : donnant aussi la force & la prudence à cellui qui doibt estre vostre guide de vous preceder, pour vous inciter par son exemple : en vous faisant aussi la grace d'estre son ayde comme il l'a ordonné. J'attenderay le retour du bon Sieur présent porteur, non sans grant desir de vous voir ce 14 Octobre.

Vostre Serviteur, humble Frere
& entier Amy

CHARLES DESPEVILLE

A Madame & bonne Seur
Madame Katerine le Franc.

LET-



LETTRE III.

MONSIEUR,

Pour ce que je me confie en nostre bon Dieu, que comme il vous a conduict jusque icy, vous faisant la grace de surmonter beaucoup de difficultez, les quelles vous pouvoient destourner du droict chemin, aussi pour l'advenir il vous donnera la force de résister à tous les assaults que Sathan pourra dresser contre vous: toute fois quant je pense au danger où vous estes maintenant, desja agité de beaucoup de tentations, selon que je voy les choses disposées, je ne me puis tenir de vous reduire en memoire, que les biens que Dieu nous a faits valent bien que nous preferions son honneur à toutes choses du monde: & que l'esperance de Salut que nous avons par son Evangile est si précieuse, que nous devons bien quitter toutes ces choses basses, entant qu'elles nous em-

empefchent de tendre à icelle. Et que nous devons bien avoir un tel contentement en luy complaifant, qu'encor qu'il fuft queftion de desplaire à tout le monde pour obeïr à fon plaifir, il ne nous en face pas mal.

Non pas qu'il ne vous en fouvienne, fans mes advertiffemens. Car je fuis bien affeuré qu'en prevoyant l'apparence des tentations, vous n'avez garde de faillir de vous armer & premunir en meditant toutes ces chofes. Et ne vous en fçaurois tant dire, que vous n'en ayez dadvantaige imprimé au cueur. Mais je fçay bien qu'encor vous profite-il d'ouïr quelque mot d'exhortation de vos Amys, & que cela vous fert de grande confirmation. Car je l'ay quelque fois experimenté en moy-mefme.

D'autre part, quant il n'y auroit que ce poinct que par ce moyen je vous declaire la folicitude que nous avons de vous par deçà, ce m'eft une raifon fuffifante. Or cela quant & quant vous doit eftre un argument du defir que nous avons de fçavoir de vos bonnes nouvelles, affin que nous ayons occafion de remercier Dieu, entendant qu'il vous aura efpargné, ou bien qu'il vous aura tellement efprouvé, que cependant il vous aura donné le couraige de furmonter tou-

tes

tes les machinations du Diable.
Si vous avez à combattre, & que telle soit la volonté de Dieu, estimez que c'est un oraige qui passe, & pourtant qu'il vous faut retirer au couvert. Or n'avons-nous point aultre retraite que celle de notre Dieu. Cachons-nous doncq-là, & nous serons à seureté. L'esperance qu'on pourroit avoir de Reformation par le moyen des hommes, est encor bien petite. Ainsi ne nous repentons point de nous estre advancé, & n'avoir point attendu de suivre Dieu, jusque à ce que tout le monde passast devant nous. Et encor maintenant ne recullons pas pour ceste considération. Car celluy qui le fera, s'en trouvera abusé. Esperons hardiement que le Seigneur aura en la fin pitié de son Eglise. Mais que chascun aille selon qu'il est appellé. Et que celluy qui a plus de grace, monstre le chemin aux aultres.
C'est ce qu'il vous fault penser, assavoir que vous estes d'autant plus obligé de courir plus viste que beaucoup d'aultres, que nostre Seigneur vous ayant donné la faculté, vous a aussi mené au lieu, dont il ne vous est licite de reculler en arriere. Et de faict, depuis qu'un homme s'est une fois retiré de ceste abysme de la Captivité Spirituelle, ou plustost en a esté delivré par la main de Dieu, s'il luy ad-

advient de s'y envelopper derechef, & s'eslongner de la liberté que Dieu luy avoit donnée, il est tout esbahy, quant il se trouve en une confusion, dont il ne lui est possible de sortir.

Je dis cecy, non pas que je craingne qu'il vous advienne, ou que je deffie de vous. Car comme j'ai protesté du commencement, je me tiens bien asseuré que rien ne vous esbranlera. Mais nous ne pouvons faillir à nous inciter, quelque bonne affection que nous ayons. Et mesme d'aultant plus que nous sommes déliberez de nous-mesmes, nous sommes joyeux que nos Amys nous tiennent la main pour nous fortifier. En somme je fais ce que je desirerois m'estre faict de vous, si j'estois en vostre lieu: & ne doubte pas que ne le preniez de vostre costé de tel cueur qu'il procede.

Sur ce, Monsieur, après m'estre humblement recommandé à vostre bonne grace, & à celle de Madamoiselle, je supplye nostre bon Dieu de se monstrer tousjours vostre Protecteur, & repoulser toutes les machinations de Sathan, à ce qu'ayant pleine esperance en luy vous n'ayez aultre esgard qu'à glorifier son Nom; & qu'il vous remplisse tellement de constance, que vous ne soyez esmeu de la crain-

té

té des hommes, ny estonné du bruit qu'ils feront, mais que vous le sanctifiez, affin qu'il soit vostre Palays & Sanctification.

Vostre humble Frere & Serviteur à jamais

CHARLES DESPEVILLE.

A mon bon Sieur & entier Amy le Seigneur Jacques le Franc.



LETTRE IV.

MONSIEUR,

Je commenceray par vous faire nos excuses, de ce que nous avons si long temps differé à vous faire sçavoir de nos nouvelles. Je vous asseure que si le temps vous a semblé long, ce n'a pas esté sans languir de nostre costé, à cause que nous ne pouvions pas nous acquiter envers vous selon vostre desir. Si les passages eussent esté ouverts, nous n'eussions pas esté en cette difficul-

té,

té, mais il ne vous fault ja advertir quel a esté le temps depuis le retour du bon Seigneur David.

De vous envoyer homme de nostre Nation, pendant que les choses estoient ainsi enflambées, nous n'y voyions pas grant propos. A ceste cause nous advisasmes d'envoier querir un homme demeurant à Strasbourg, lequel estoit vostre voisin: considérant aussi qu'il vous seroit plus propre qu'un aultre à cause du Païs. Or pource qu'il estoit allé faire un voyage, nous n'eusmes pas si tost responfe de lui. Depuis en nous escrivant il nous remit au retour de Bucer, lequel estoit encor pour lors à Spire.*

Voilà comme le temps s'est passé à nostre grant regret; d'aultant que nous n'avions pas entre mains de quoi vous contenter. Or comment il s'est fait que nostre esperance ait esté encor frustrée touchant cestuy-là, vous le pourrez voir par ses Lettres, & par un Extraict des Lettres de Bucer que je vous envoye.

Le présent porteur nous a esté envoyé au lieu, oultre nostre opinion. Toutefois nous n'en sommes pas marris. Car nous esperons bien, Sire David & moy, qu'il n'y aura

* A la Diéte, qui s'y tint en 1544.

aura rien de perdu en l'eschange. Il est ...eur en la Doctrine, qui est utile à edification. Car oultre ce qu'il l'a pure & saine, il y est bien exercé pour en respondre. Au reste, il est modeste, pour ne s'advancer point oultre sa mesure. Oultre plus, il n'est point adonné à gloire ny à cupidité de se monstrer, qui est une maulvaise peste en beaucoup. Il monstre un zele d'advancer le regne de notre Seigneur Jesus, tel qu'il doit estre en ses Ministres.

Il a quant & quant une vie pour approuver sa doctrine. Et quant à sa façon, vous le trouverez traictable. Or affin de vous advertir de ce qui pourroit defaillir en lui, il est vrai qu'il n'est pas fort rusé aux Sciences Humaines, & n'est pas garny de la congnoissance des Langues, mesme en la Langue Latine il n'est pas des plus diserts, combien qu'il y soit instruict aultant que mestier est pour son estat. Ce qui suffit. Sa langue maternelle ne vous sera possible fort plaisante du commencement, mais je me tiens asseuré que cela ne vous empeschera à prendre plaisir à ses predications, d'aultant que la substance recompensera bien ce deffault. Il craingnoit de n'estre pas assez bien aprins en civilité humaine, mais nous luy avons dict

que ce ne feroit pas crime mortel envers vous. Il y a un bien, que vous le pourrez admonester privément de tout ce qui vous semblera, sans doubter qu'il en soit offensé, & j'espere qu'il se rendera ductile. Brief il nous trompera bien, ou il fera tellement que nous n'aurons pas occasion de nous repentir de l'avoir envoyé, & n'en aurons point de plainte de vous.

Touchant du traictement, nous ne lui en avons point parlé, sçachant bien que ce n'est pas cela où il s'arreste. Car aussi, quant il se chercheroit, son voyage ne sçauroit venir à profit. De mescontentement, il n'y a nul dangier qu'il y en ait de sa part. Et de vous, je me tiens plus que certain que vous ne luy en donnerez occasion. Seulement je vous prye, Monsieur, de le recevoir comme serviteur de Dieu, pour vous servir de ce que le Seigneur luy a donné avec votre famille, à ce que son ministere ne soit pas inutile.

De l'ordre & façon de proceder en Predications & en administrant les Sacremens, nous en avons consulté, mais ce sera à vous d'en conclurre ensemble sur le lieu. Toutefois il vous declairera ce qui nous a semblé advis bon, affin que sur cela vous preniez conseil. Quant à cela, nous avons nostre rigle infallible, d'accommoder le

tout

tout à edification. Or pour discerner ce qui est propre à edifier, c'est au Seigneur de nous donner la prudence, auquel vous aurez recours.

Maintenant, Monsieur, pour responsé de voz Lettres, je rens graces à nostre Seigneur, de ce qu'il vous a fortifié en constance, pour vous faire surmonter toutes les tentations qui estoient pour vous empescher & distraire de vous venir rendre en lieu, où vous le peussiez adorer purement; & n'a pas permis qu'avec la pluspart de ceux qu'il a illuminez en la congnoissance de son nom, vous ayez preferé le monde à son honeur, vous endormant en la fange qui eust esté pour vous suffocquer en la fin.

Or si ceste Vertu de vous oublier & destourner vostre consideration de toutes choses qui estoient à l'entour de vous, & de rompre les lyens dont vous estiez detenu, a esté une singuliere grace de nostre bon Pere celeste, comme il a commencé en cela l'oevre de sa misericorde envers vous, aussi l'a il poursuivy, en vous mettant au cueur que ce n'estoit pas assez de vous estre retiré des pollutions où vous estiez, sinon que vous eussiez journellement sa parole, pour vous confermer à perseverance,

rance, & vous inciter à marcher tousjours plus oultre.

Nous experimentons bien nostre fragilité estre telle, que si nous ne sommes poulsez d'heure en heure, nous sommes incontinent refroidis de nostre zele. Et c'est la cause pourquoy il y en a tant qui cheminent en escrevices; pource qu'estans deceus par faulse imagination que c'est assez d'avoir une fois entendu la verité, ils s'anonchalissent, mesprisant l'exercice quotidien qui nous est tant necessaire à tous. Ainsi nous estans instruicts tant par leur exemple que par nostre experience propre, combien il nous est mestier, d'avoir tousjours sainctes exhortations de la parole de Nostre Dieu comme un esperon pour nous picquer, gardons bien de nous en reculler.

Nous voyons comme David estant entre les Philistins, combien qu'il ne se contaminast pas en idolatrie, regrette qu'il ne se peult trouver au Temple en Jerusalem *, pour s'edifier tant par la predication de la loy & les sainctes ordonnances de Dieu, comme ce sont confirmations pour ayder & subvenir à nostre foiblesse. Je prye doncq le Seigneur de vous maintenir tous-

* Munsters Geyst. Plenus laqueis. *Note marginale de Monsieur de Falais.*

tousjours en ce propos, affin que soyez pleinement conforme à nostre pere Abraham, lequel non seulement abandonna le païs de sa nativité pour suivre Dieu, mais estant venu en la terre de Chanaan dressat incontinent un aultel, pour s'exercer au service & en l'adoration de Dieu.

Quant à ce que vous craingnez, que je trouve estrange le changement de vostre deliberation, je serois trop inhumain, si je ne vous concedois d'user d'un tel & si bon moien, puisque nostre Seigneur vous l'a offert oultre vostre esperance. Non pas que je n'eusse desiré de vous voir, pour jouïr de la consolation & joye que j'attendois de vostre presence, & qu'il ne me face mal d'estre privé d'un tel bien. Mais je regarde d'aultre costé, que vous seriez comme ingrats à Dieu, en n'acceptant point la condition, laquelle vous est presentée de luy plus que des hommes.

Au reste je vous asseure bien, que si j'estois en ma liberté, & que le Seigneur ne m'eust point lyé icy, ou qu'il me donnast congé pour un temps, que je ne vouldrois faillir à vous aller visiter, pour satisfaire à vostre desir & au mien*. Quant à vous voir,

* O captatorem non piscium, ut illi, sed &c. *Note de Mr. de F.*

voir, encor n'en ayie pas perdu l'esperance, non pas que j'y voye grande aysance de mon costé, mais pour ce que je me confie, que nostre Seigneur en ouvrira quelque moien.

Comment qu'il en soit, le principal est, que nous soyons tousjours conjoints ensemble en cellui qui est pere de toute unité, comme je m'en tiens pour asseuré, & non seulement pour trois jours que nous avons à vivre en ce Monde, mais eternellement en son Royaulme.

Pour faire fin, Monsieur, après m'estre humblement recommandé à vostre bonne grace, je supplye ce bon Dieu de vous avoir tousjours en sa protection avec vostre famille; vous acroissant les dons qu'il a mis en vous, jusque à ce qu'il vous ait mené à la derniere perfection de ses enfans. Le 24 de Juing.

Vostre Serviteur, humble Frere
& entier Amy à jamais

CHARLES DESPEVILLE

A Monsieur & bon Amy
Monsieur Jacques le Franc.

LETTRE V.

MADAMOISELLE ET BIEN AYMEE SEUR,

Combien que j'aurois un desir singulier de vous voir, & qu'il me face bien mal d'estre frustré de l'esperance que j'en avoye conceu, toutefois je rens graces à nostre Seigneur de l'ouverture qu'il vous a faite, que sans vous eslongner des vostres, il vous est permis de l'adorer en pure conscience, & hors des pollutions de l'idolatrie en laquelle vous avez esté captive.

Il y a l'aultre benediction, que vous pourrez dresser forme d'Eglise, pour l'invocquer en assemblée Chrestienne, estre consolée par sa parole; & recevoir la Saincte Cene * pour gaige de sa bonté, faisant aussi par icelle protestation de vostre foy. D'aultant que vous aviez moins attendu une telle faculté, vous avez occasion de vous en resjouïr, quant elle vous est donnée. J'espe-

* Cæna loco pignoris. *M. de F.*

J'espere que l'homme que nous vous envoions le Seigneur * David & moy, sera selon vostre cueur; car tant en doctrine qu'en meurs il a une vraye simplicité Chrestienne.

Au reste cependant le desir me demeurera de jouïr quelquefois de vostre presence, & n'en perderay point l'espoir. Mais il y a ce bien, qu'estans absens les uns des aultres, nous ne laisserons point de nous entrevoir en esperit, estans unis en celluy qui conjoinct les choses eslongnées. Pource que le porteur servira de Lettres en partie, je ne vous fascheray de plus long propos: & ainsi Madamoiselle & très aymée Seur, après m'estre humblement recommandé à vostre bonne souvenance en vos prieres, je supplye le pere de toute misericorde d'eslargir de plus en plus sa main pour vous departir de ses graces, faisant que vous continuiez d'estre un instrument esleu de sa gloire jusque en la fin.

Je

* Mourut à Geneve un appellé Monsieur David de Haynault, qui estoit venu en la dicte Ville pour la Religion, & mourant laissa deux mils escus pour les pouvres, ordonnant les Executeurs de son Testament un Hannoyer appellé Maldonal, & un autre dict Saint André, qui estoit ou bien fut tost après Ministre de Geneve; le tiers executeur de son Testament il ordonna Calvin &c. *Vie de Calvin par Bolsec Ch. XII.*

Je ne sçay pas la compaignie qui est presentement avec vous, mais si ceux que le Seigneur David y laissa avec celluy qu'on attendoit y estoient, je souhaitte d'estre recommandé à leur bonne grace, aultant affectueusement qu'il est possible. Non pas que je vous vueille donner ceste poine, mais eux-mesmes pourront bien recevoir les recommandations que je desire leur estre presentées. Derechef je prye nostre Seigneur de vous guider tousjours, comme il a faict jusque icy. Ce 24 de Juin.

Vostre Serviteur, & humble
Frere à jamais

CHARLES DESPEVILLE.

A Madamoiselle & bonne Seur
Madamoiselle Katerine le Franc.



LETTRE VI.

MONSIEUR,

J'espere que quant ces presentes parviendront à vous, elles vous trouveront par la grace de nostre bon Dieu en telle

disposition & santé comme nous desirons, & semblablement Madamoiselle vostre femme. Cependant les nouvelles que nous avons eu de la maladie de tous deux, nous ont esté tristes, & seront, en attendant que nous en ayons d'aultres pour nous resjouïr.

Au reste, c'est bien raison que nous vivions & mourions à celluy lequel nous a acquis, affin d'estre glorifié en nous en toutes sortes, & que nous monstrions par effect que nous sommes siens, nous submettant du tout à lui en vraye obeïssance. Ce que nous ne pouvons faire sans luy resigner & quitter nos personnes, à ce qu'il en dispose comme bon luy semblera. Que s'il luy plaist nous prolonger la vie, il nous fault preparer à voir beaucoup de pauvreté en l'Eglise Chrestienne. Nous voyons la dissipation & le desordre tant confus qui y est à present. D'esperance d'amendement, il n'y en apparoit point du costé du Monde. Car de s'amuser aux Princes, c'est un abus. Ils sont tant empeschez ailleurs, qu'ils n'ont loysir de penser à ce qui leur devroit estre le principal. Brief ils ont en recommandation leur Estat, pour lequel conserver ils persecuteront Jesus Christ, pensant qu'il n'y ait point d'aultre moien. Cependant de

de remedier à la confusion tant horrible de laquelle le Ciel & la Terre crient, il n'en sera nouvelles, combien que par honte ils en facent le semblant.

Parquoy il ne nous reste que de prier Dieu qu'il luy plaise nous fortifier en vraye constance au millieu de ces scandales, tellement que rien ne nous desbauche, que nous ne perseverions tousjours. Et aussi qu'il regarde son Eglise en pitié, & mette la main à la restituer au dessus : accomplissant ce que dict le Prophete, que voyant qu'il n'avoit nul adjuteur d'entre les hommes, il s'est armé de la force de son bras*.

Employons-nous finallement à son service, travaillant sans nous lasser ne perdre couraige, jusque à ce qu'il nous appelle en ce repos bien heureux, où nous ayons contentement de luy, nous resjouïssans des labeurs que nous aurons prins, en recevant le loyer qui nous sera là revelé.

Sur ce Monsieur, après m'estre humblement recommandé a vostre grace, & de Madamoiselle, je supplye ce bon Dieu de vous maintenir en bonne prosperité, continuant en vous ses graces, à ce que jusque

* Esaïe LIX: 16.

jusque en la fin vous soyez instrumens de sa gloire, & qu'il vous soit en sanctification.

Vostre Serviteur & humble
Frere à jamais

CHARLES DESPEVILLE.

A Monsieur & entier Amy
Monsieur Jacques le Franc.



LETTRE VII.

MONSEIGNEUR,

Combien que je ne puis assez louer le Seigneur de ce qu'il vous a retiré à si bonne heure du lieu où vous pouviez estre surprins en grande anguoisse, & vous a si bien conduit par dessus l'esperance des hommes au lieu où vous pouvez avoir quelque relasche en vostre esperit, toutefois si avez-vous à present aussi bon mestier que jamais, qu'il vous assiste, tant en vous enseignant ce qui sera bon & expédient de faire, qu'en vous fortifiant en bonne constance, pour n'estre point esbranlé pour assault qui vous vienne.

Car

Car estant si prochain du lieu, où est le principal * instrument qu'ait aujourd'huy Sathan pour vous fascher, je ne fais doubte que vous n'aiez à resister à beaucoup plus de tentations que n'en avez senties jusques icy. Quant est de prolonger plus longuement par excuses, je n'y vois nul moien, veu que tout ce que pretenderez n'aura pas grant couleur, au moins à mon advis. J'entens envers ceux lesquels vous avez à contenter. Car quelque apparence que vous ayez de la maladie, ils sont desja si preoccupez d'opinion contraire, que tout cela n'aura lieu envers eux; & d'advantaige, le lieu de votre retraite leur en ostera toute doubte. Outre ce que je pense bien qu'ils n'ont pas tant tardé à vous espier, pour en assoir certain jugement.

Le meilleur doncq à mon semblant en telle extremité sera de vous taire & tenir quoy, recommandant vostre cause à Dieu, affin qu'il la meine sans Procureur ne sans Advocat. Or pource qu'entre aultres propos de vos Lettres, vous dittes que vous estes en doubte s'il vous fauldra aller à Wormes, je vous prye devant qu'entre-

* Charles Quint, qui estoit alors a Worms pour tenir la Diétte.

treprendre le voyage d'y bien penser. Car devant toutes choses, il vous convient d'avoir ceste resolution, de confesser pleinement nostre Seigneur, sans fleschir pour rien qui soit.

Il ne sera pas question d'user là d'excuses civiles pour donner bonnes paroles en payement, comme vous sçavez. Qui pis est, je crains que vous n'aiez point d'audience pour faire la confession que desireriez. Quant au saufconduit, il vous souvient de ce que nous en devisasmes. Toutefois j'espere bien qu'il n'y aura pas grant inconvenient de le demander; car je pense estre asseuré qu'il ne s'ensuivra que le refus. Il y aura un bien que vous ferez par ce moyen declairé tout oultre. Combien que je croy que sur ce poinct il ne sera pas grant besoing de longue consultation, pource que Dieu en aura rompu le commencement, si je ne suis trompé. Parquoy le principal est de vous armer de patience, priant Dieu qu'il luy plaise de se glorifier en vous de plus en plus, comme il a commencé.

C'est peu de chose de ce que nous avons à endurer en ce Monde, si nous regardons à la briefveté de nostre vie. Et quant le terme seroit long, c'est belle chose que le Fils de Dieu soit glorifié par nos passions,

&

& que nous soyons participans de sa gloire. Puisque vous avez commencé de mourir au Monde pour l'amour de lui, il vous fauldra apprendre doresnavant que c'est d'estre ensepveli *. Car la mort n'est rien sans la sepulture. C'est la consolation qu'il vous convient prendre pour ne vous point tromper, de vous preparer à endurer jusque en la fin. Combien que la Croix que vous portez est bien aysée au pris de celle du Maistre. Quant il luy plaira de vous imposer plus poisant fardeau, il vous donnera aussi bien les espaules pour le soustenir.

A mon retour j'ay trouvé le bon Seigneur David en bien pauvre estat, comme vous diront les presens porteurs, & crains bien fort, qu'après avoir traisné long-temps il n'y demeure en la fin. Toutefois il nous fault pryer Dieu qu'il vueille avoir pitié de luy & de nous. Car ce seroit bien à notre grande consolation s'il luy plaisoit le reserver.

Sur ce Monseigneur, après m'estre humblement recommandé à vostre bonne grace, & celle de Madamoiselle, je supplye notre bon Dieu de vous tenir la main, en sorte

* Mortuum esse Mundo, nihil est sine Sepultura. Quæ Theologia! *Mr. de F.*

ſorte que ne defailliez & ne choppiez pour empeſchement que Sathan vous puiſſe mettre au devant. De Geneſve ce 1 de May 1545.

Votre humble Frere, Serviteur & entier Amy

JEHAN CALVIN,

A Monſeigneur Monſieur de Falez.



LETTRE VIII.

MONSEIGNEUR,

Je vous eſcris en haſte, pource que je n'ay point eſté adverty d'heure, mais je recompenſeray en brief ceſte faulte au plaiſir de Dieu. Pour le preſent, je vous advertiray ſeulement, qu'après avoir adviſé ſur ce dont m'avez requis, nous trouvons bien qu'il y aura marchant preſt, quant il vous plaira d'achapter. Mais de faire nul achapt, ny meſme d'en tenir propos, ſinon que vous feuſſiez devant ſur le lieu pour juger ce qui vous ſera propre, nous n'y

n'y voyons point grant ordre; parquoy, s'il ne tient qu'à cela, le meilleur feroit, à mon advis, d'y regarder fans fonner mot, jufque à ce que feuffiez arrivé. Combien que pour le prefent il y a deux places, dont l'une pourroit changer maiftre, fi on n'y previent de bonne heure. Mais auffi je croy quant vous auriez arrefté de venir, & que Dieu ne vous envoiat nul empefchement, incontinent après ces chaleurs paffées, vous vous metteriez en chemin.

Je n'ofe dire combien je ferois joieulx que la conclufion en fuft prinfe, de paour de vous eftre fufpect fi ce venoit à vous en donner confeil. Toutefois je puis bien protefter en verité, que le defir que j'auroye de jouïr de la confolation que j'en attens, ne m'empefcheroit pas de regarder à ce qui vous feroit bon. Et mefme ce qui m'incite le plus à defirer que feuffiez icy, c'eft affin que foiez en lieu où il y ait gens qui demandent de s'employer à vous faire fervice. Je m'eftois advifé, que fi Monfieur de Fromont eftoit venu, & qu'il luy pleuft fe venir esbatre jufque icy, comme il eft plus portatif, que fon voiage vous ferviroit pour advertiffement. Mais en ce cas je fupplierois qu'il vint defcendre droict chez nous.

Quant au bon Seigneur David, c'eft

fait, si Dieu ne le retire comme du sepulchre par grace miraculeuse. Mais je ne vous en escris point plus au long, jusque à ce que Dieu en ait dispolé du tout.

Sur ce Monseigneur, après m'estre humblement recommandé à vostre bonne grace, & celle de Madamoiselle, & vous avoir presenté les humbles recommandations de ma femme, je prye nostre Seigneur de vous fortifier tous deux tant en corps qu'en esperits, tellement que sans defaillir nous accomplissions tous ensemble le voiage que nous avons à faire. Ce 22 de Juing.

Vostre Serviteur humble Frere
& entier Amy.

JEHAN CALVIN.

A Monseigneur, Monsieur de Falez
Respondu le 14. de Juillet
1545. à Strasburg.



LETTRE IX.

MADAMOISELLE,

C'eſt bien raiſon, puiſque j'ai receu deux paires de Lettres de vous, pour le moins que vous en aiez une de moy pour recompenſe. Mais je vous prye de ne me vouloir traicter à la rigueur pour ce coup. Car le porteur m'avoit promis de m'advertir deux jours devant, & depuis il a eſté plus haſté qu'il ne penſoit, tellement que je n'ay pas eu le loyſir que j'avoye eſperé. Mais je me depporte de faire plus longue excuſe, me confiant que vous la prendrez bien ſelon voſtre prudence, puiſque vous en eſtes advertie en un mot.

Au reſte, vos Lettres m'ont doublement resjouy. Ce que je ne vous mande pas comme choſe nouvelle, car vous le pouvez bien penſer ſans que j'en diſe mot. C'eſt de ce qu'il a pleu à noſtre bon Dieu de reſtituer Monſieur en convaleſcence d'une maladie ſi faſcheuſe, & qu'il ſe trouve mieulx diſpoſé, qu'il ne faiſoit de-

vant qu'avoir eu ceste atteinte. Par cela il nous fault apprendre, que nous ne devons pas reputer estrange, que nostre bon Dieu tourne les afflictions corporelles au salut de l'ame, veu que mesme quant au corps il convertit la playe en guairison.

Il reste que nous le pryons, que comme il a commencé de luy restituer sa santé, il le veuille confermer pleinement, & luy donner un corps si robuste, qu'il soit dispose pour s'aller esbattre, affin de recompenser le temps de la longue prison où il a esté desja passé trois mois. Je vous envoye les Lettres, que la seur de Monsieur David luy escrivoit: non pas qu'elles vous puissent apporter nulle consolation, mais d'aultant que j'eusse pensé faire incivilement en les supprimant. J'espere au plaisir de Dieu, que par l'homme de Messire Bernardin nous aurons nouvelles plus certaines, tant de la disposition de Monsieur que de la vostre, & aussi de vos affaires, affin que nous sçachions en quel temps il vous fauldra faire provision de bois; car de vergus, on est après. Il est vray que si vous craignez fort la peste, il y auroit un hocquet pour vous retarder. Neantmoins je vous asseure bien qu'il ne se fault pas arrester au bruict, qui augmente cent fois plus qu'il n'y en a.

Sur

Sur ce, après m'estre humblement recommandé à la bonne grace de Messieurs & la vostre, je supplieray nostre Père celeste, de vous conserver tous deux en bonne prosperité, vous resjouïssant par sa grace, & vous donnant contentement spirituel, pour vous delivrer de toutes fascheries terriennes, vous faisant dignes de servir de plus en plus à la gloire de son nom. Amen. De Genève ce 15 d'Aoust 1545.

Vostre Serviteur & humble
Frere à jamais

JEHAN CALVIN.

A Madamoiselle
Madamoiselle de Fallez.

LETTRE X.

MONSEIGNEUR,

J'espère, suivant ce que m'a mandé dernierement Antoine Maillet, que vous es-

eſtes en meilleure diſpoſition que de couſtume, dont je remercie noſtre bon Dieu, le pryant de vous confermer pleinement. Car je ne doubte pas que la maladie ne vous ait laiſſé une longue queue de foibleſſe. Mais celluy qui a commencé à vous remettre au deſſus, parfera, comme j'eſpere, par ſa bonté infinie : tant pour exaulſer les prieres de ſes Serviteurs, que pour fermer la bouche aux iniques, à ce qu'ils ne prengnent point occaſion de dire, que vous aiez eſté vaincu de leur tentation. Car vous ſçavez comme il ne leur fault pas grant couleur pour blaſphemer.

Or Dieu leur monſtrera, qu'il vous a diſpoſé à recevoir encor de plus grans aſſaults, ſi meſtier eſt. Et cependant nous fera la grace de jouir plus long temps de vous à noſtre ſinguliere conſolation. Quant nous aurons nouvelles de par vous-meſmes, elles nous reſjouïront encor plus.

Sur ce Monſieur, après m'eſtre humblement recommandé à voſtre bonne grace, & celle de Madamoiſelle, & vous avoir preſenté à tous deux les recommandations d'une femme reſuſcitée, je ſupplye noſtre bon Dieu de vous avoir touſjours en ſa ſaincte garde, multipliant ſes graces

ces

ces en vous journellement à la gloire de son nom. De Genesve ce 26 d'Octobre.

Votre humble Frere, Serviteur & entier Amy

JEHAN CALVIN.

A Monseigneur
Monsieur de Falez
A Strasburg.

LETTRE XI.

MONSEIGNEUR,

Depuis mes Lettres escrites, je me suis radvisé touchant l'epitre dedicatoire de mon Commentaire*; car pource que c'est grant poine & difficulté de s'astraindre à remplir tant de pages & non plus, je l'envoye toute faicte. Neantmoins à telle condition, qu'elle ne s'imprime que par vostre commandement. Pourtant l'ayje enclose dans les presentes, affin que Vendelin ne l'ait que par vos mains. S'il ne vous semble pas expedient que je vous l'adresse, j'en feray une nouvelle, estant adverty.

Au reste, ne vous esbahissez, si je parle

* Voyez la Préface.

le en brief de vous; car je craingnois d'attoucher quelques espines en y entrant plus avant. Mais selon que les choses se porteront, nous pourrons au plaisir de Dieu, à la seconde impression, desduire pleinement tout ce qui sera de mestier. Combien j'aurois grand desir, si c'estoit le plaisir de Dieu, d'estre avec vous trois ou quatre jours, pour deviser de bouche plustost que d'escrire.

C'est possible follie à moy de penser que ma presence vous servit. Mais quoy? Encor que la faculté deffaille, l'affection me faict parler ainsi. Toutefois ce sont souhaits, qui sont plus aisez à faire, que acomplir. Ainsi contentons-nous de ce que Dieu nous donne.

Hier nous eusmes icy nouvelles de la deffaite de quatre mille Anglois par cinq cens Chevaux legiers. * Mais c'est de France.

Monseigneur après m'estre humblement recommandé derechef à votre bonne grace, & celle de Madamoiselle, je prye tousjours notre Seigneur qu'il vous maintienne à sa gloire.

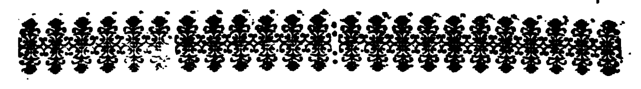
A Monseigneur
Monsieur de Fallez

Calvin.

receu le 6 Febr. 1546.

* Voyez les Commentaires de *Sleidan* au commencement de l'année 1546.

LET-



LETTRE XII.

S. Non prius ausus sum * *versiones meas sub tuo nomine nuncupare, quam ex tuis ad D. Calvinum literis id tibi non displicere intellexi. Tametsi enim te facile assensurum judicabamus, melius tamen omnino videbatur id tibi prius significare. Eas igitur mitto ad Vendelinum cum epistolâ ad te meâ: quam leges, ut si quid in eâ, quod ad te spectet, addendum aut minuendum putes, me certiorem reddas. Vale ornatissime vir. Dominus te cum tuâ familiâ incolumem servet. Genevæ 19. Martii* 1546.

Tui observantissimus,

NICOLAUS GALLASIUS.

A Monseigneur,
Monsieur de Falez à Strasbourg.

Receue le 2 Apuril, respondu 13. ejusdem.

* Nicolas des Gallais Collègue de Calvin, ayant traduit en Latin un Traité de Calvin contre les Anabaptistes & les Libertins, le fit imprimer à Strasbourg par Valentin Richelius, en octavo; cette traduction est dédiée à Jacques de Bourgogne Seigneur de Falés & de Bredam, portant date le 15. Mars 1546.

LETTRE XIII.

MONSEIGNEUR,

Je vous remercie du soing que vous avez de ma santé, craignant que je ne me grefue oultre mesure, m'efforçant de vous escrire, pendant que je ne suis pas en disposition. Mais s'il n'y avoit qu'à vous escrire, ce me feroit une poine bien aysée à porter, si poine se doit appeller où on prent seulement plaisir. La difficulté est des fascheries & rompemens de teste, qui interviennent, pour interrompre vingt fois une Lettre, ou encor d'advantaige. Quant à la santé, j'estois beaucoup plus debile, vous escrivant nagueres, que je ne suis à present. Mais estant bien disposé par tout le reste du corps, je suis tormenté sans cesse d'une doleur qui ne me souffre quasi rien faire. Car oultre les Sermons & Lectures, il y a desja un mois que je n'ay gueres faict, tellement que j'ay presque honte de vivre ainsi inutile.

Mais s'il plaist à ce bon Dieu de se servir de moy, il me relaschera & appaisera

le mal, qui me presse si fort, que je ne puis vacquer à aulcun labeur d'importance, pour employer le loysir qu'il me donne. Combien que cependant il ne laisse pas de m'exercer par quelques moiens, affin que par oisifueté je ne m'enrrouille. Tant y a, que s'il ne me faict la grace de me restituer en meilleure disposition, je ne suis pas en train de jamais monter sur cheval. Pourtant encor que je feusse mandé, si ne pourrois-je bouger de la maison en tel estat. Mais, comme vous dites, on * s'y passe de moy, de paour d'esmouvoir les testes furieuses. Et de mon costé, je quitte volontiers les Diètes à ceux qui en font friants, pour chose qu'on y face. Je suis joyeux que notre Seigneur vous a mis hors de poine, quant à Norberg.

Qu'il fera de faire au reste, vous aurez opportunité d'en adviser, ayant esté informé par Jehan de Rochefort, & après avoir estably vostre cas, selon qu'il se peut faire en l'issue d'Egypte & de Babylon. C'est comme il est dit par Moïse & par Ezechiel, *in tumultu & festinatione*. J'espere au plaisir de Dieu, que s'en est faict à present. Je ne m'esbahissois pas trop du long

* La Diète se tint alors à Ratisbone, aussi-bien qu'un Colloque entre les Théologiens des deux partis.

long-temps que vous aviez esté sans recevoir Lettres de luy, veu le voiage. Mais si Dieu luy a faict la grace, & à vous aussi de le faire eschapper des dangers, il n'aura pas tant targé, qu'il ne soit aujourd'huy de retour. Ainsi estant à repos de ce costé là, vous prendrez conseil.

De Constance je ne vous en avoye parlé, si non en cas que la demeure où vous estes ne vous pleut pas. Mais quant il vous viendra à point, Strasbourg est plus propre. Et l'ayme mieulx, ne fust que pour la raison que vous alleguez.

En Metz je voy un grant mal, faulte de conduite & de cueur. Combien que ce sont plustost deux maulx. Mais Dieu trouvera le moien. C'est à nous de tenter tous les moiens qu'il nous presente, & mesmes nous efforcer, où il semble que les moiens deffaillent. Pource que je sçay qu'il n'est pas mestier de vous exhorter à ne vous y espargner, je m'en depporte.

Je ne m'esbahis point si Maistre Pierre Alexandre est hardy, ayant le menton ainsi soubstenu: avec ce qu'on est tout accoustumé à Heidelberg d'ouir ceste doctrine desja de long temps. * Mesme il sçait qu'il

* L'Electeur Palatin introduisit la Réformation à Heidelberg & dans ses Etats au mois de Janvier 1546. *Sleidan.*

qu'il n'a aultre moyen pour s'advancer. Ainsi ce n'est pas merveille s'il en use hors de tout peril. Mais je voy bien qu'il n'est pas homme trop suffisant. Et ne fust que par ses conclusions. Qui pis est, il y a une lourde faulte, en ce qu'il dit le jurement estre defendu de Dieu : avec un blaspheme, en ce qu'il attribue auctorité à Sainct Paul de permettre ce qui a esté deffendu par son Maistre. Mais ce sont les resolutions magistrales.

L'Apologie se feroit beaucoup mieulx auprès de vous, que de lieu loingtain. Ce que je dis, non pas pour m'en exempter, mais d'aultant que je pense qu'ainsi est. Car je suis bien tout prest à m'y emploier. Aussi feroit bien Maistre Pierre Viret, * mais sa façon d'escrire ne feroit pas du tout propre à tel argument, à cause de sa prolixité. Et de moy j'aurois à ronger mes ongles en plus de cent passages, si nous ne conferions ensemble pour resouldre d'un commun accord de ce qui feroit bon dire ou omettre. Toutefois nous metterons poine de satisfaire à vostre desir, quant vous en aurez conclud sur l'advertissement de vos affaires. Tant y a, que je n'en ay

* Ministre de Lausanne, & auparavant Collègue de Calvin.

ay retenu nul memoire par devers moy. Ce que je vous mandois de l'Empereur, n'estoit pas tant pour reprendre ce qui a esté faict, que pour alleguer la raison, qu'elle ne devoit estre inferée, affin d'estre veue.

Je loue nostre Seigneur de ce que le present de mon Commentaire vous est aggreable. Suivant vostre response, nostre frere envoye sa translation à Vendelin, vous addressant la preface, affin que l'ayant veue devant le coup, vous jugiez de ce qui vous semblera expedient.

La requeste que je vous faisois tant affectueuse, de ne separer vostre maison de l'Eglise Françoise, n'estoit point fondée sur aulcun rapport, mais seulement sur un article de vos Lettres, où vous me signifiez ce que vous feriez en train de ce faire, ne voiant là nul amendement. Mais il suffit que je sçay vostre intention pour n'en plus estre en fascherie. Je voy bien les occasions que vous en pouvez avoir, mais j'ay esgard au scandale qui en sortiroit. Tout va bien que vous m'avez octroié ma requeste.

Je desireroye, Monseigneur, que les cent escus feussent envoyez à la Damoiselle, & ils vous seroient rendus incontinent, envoyant aux Damoiselles de Tilly ce qui leur reste, puisque le pere se mon-

montre tel. Je desirerois qu'en nous disposant à porter volontiers & patiemment la croix nous a former nos espaulles à telle charge. Je le dis suivant le mot que vous me touchez. Mais ce sont matieres dont on parleroit mieulx qu'on n'en peult escrire.

Je vous prye me tenir excusé, si je ne vous mande encor mon jugement de la translation des sermons de Messire Bernardin *. Je vous puis bien dire un mot en l'oreille, qu'ils sont plus utiles en Italien qu'en aultres langues, n'estoit que le nom de l'homme soit; & puis il y a telle diversité d'esprits, qu'il n'est pas maulvais de tascher à en amener aulcuns par ce moien. Du Translateur, je vous en manderay en brief au plaisir de Dieu.

Touchant l'Apologie des Damoiselles, je pense, Monseigneur, vous en avoir desja mandé mon advis en brief, pour le moins je l'avois icy declairé, que l'Auteur n'avoit point gardé ce que les Latins appellent *decorum*. Car la procedure ne convient pas aux personnes. Tous ne l'apperceveront pas, mais ceux qui auront le sens ouvert. C'est la cause qui me

* C'est Bernardin Ochin, célèbre par ses Dialogues, & par les persécutions qu'il souffrit pour cela. Voyez aussi p. 36.

me la fait retenir par devers moy.

Les Lettres de Diazius n'estoient pas necessaires pour me monstrer en quelle auctorité vous aviez ouvertes celles qu'il m'escrivoit. Car vous avez bien l'auctorité sans que nul aultre la vous donne.

Je vous remercie humblement de l'offre tant gratieuse que vous me faites pour le Baptesme de nostre enfant. Et sur ce Monsieur, pour faire fin, après m'estre humblement & de si bonne affection qu'il m'est possible, recommandé à vostre bonne grace & celle de Madamoiselle, & vous avoir aussi presenté les humbles recommandations de ma femme, je prye nostre bon Dieu de vous conduire tousjours comme il a faict, se monstrant vray protecteur de vous & de tout ce qui vous concerne.

Vostre humble Frere, Serviteur, & entier Amy à jamais

JEHAN CALVIN.

A Monseigneur
Monseigneur de Fallez.

Receue le 2. Apuril 1546. Respondu le 11 du mesme mois par Pierre d'Arras.



LETTRE XIV.

MONSEIGNEUR,

Vous verrez icy ce que j'ay faict, desirant de vous obtemperer. Je n'oseroye pas me promettre qu'il y ait de quoy pour vous contenter. Il me suffira bien, si vous avez ceste persuasion, qu'il n'a pas tenu que je n'eusse bon vouloir. Je crains bien que vous n'y trouviez pas ce que vous aviez attendu. Mais ce n'est pas raison que je porte la faulte du trop grand credit que je pourrois avoir envers vous. Si j'eusse esté dispose de ma personne, & que j'eusse eu loysir, possible est que j'eusse mieulx faict. Mais puisque ces deux choses m'ont deffailly, je vous prye qu'il vous plaise me tenir pour excusé. Il ne m'eust pas tant cousté de remplir beaucoup plus de papier, mais je me suis estudié à estre brief, pensant qu'il n'y avoit rien meilleur, attendant la personne à qui l'escrit s'adresse.

Il n'a pas semblé advis à Sainct André qu'il y mancât rien, sinon que estant venu au passage de vostre retraicte, vous pourriez insister à desduire par le menu les voyages que vous feistes adoncq. J'avoye bien pensé d'une aultre conclusion ; mais pour ce que je ne sçavois pas bonnement quelle mesure y tenir, je l'ay laissée. Il sera en vostre discretion d'y adjouster un article de cela, si vous le trouvez expedient. C'est quant aux biens. Que vous ne luy osez faire aultre requeste, craingnant que ce ne fust poine perdue, de luy parler des biens devant qu'estre rentré dans sa bonne grace. Et aussi que c'est la chose que vous desirez le plus, & preferez à tout le reste. Neantmoins qu'il luy plaise d'avoir esgard à une telle maison, & qu'il ne se laisse pas mener par ceux qui ne cherchent qu'à la destruire. Je ne sçay s'il profiteroit à vos freres de faire mention d'eux. Vous y adviserez.

En la fin, à mon jugement, il fauldroit adjouster une clausule pour oster souspeçon que vous y eussiez trop grant regret, declairant que pour l'honneur de Dieu vous en portez patiemment la perte, priant Dieu qu'il vous face tousjours sentir combien vault Jesus Christ & les biens qui vous sont donnez par luy, affin de reputer

au

au prix de luy toute chose comme ordure & dommaige. * Si vous deliberez d'entrer en propos des biens, il me semble qu'il seroit bon de le coucher ainsi en brief. Je vous ay amené l'excuse pourquoy je ne l'ay point faict.

Or Monseigneur, j'avois arresté l'homme qui m'avoit apporté vos dernieres, esperant qu'il seroit le messaiger pour vous porter ceste responce. Mais au bout de six jours il est survenu un affaire souldaine à Sire Nicolas present porteur. Ainsi j'ay renvoyé l'aultre, luy baillant deux jeusnes enfans à conduire, pource qu'il ne pouvoit pas si tost arriver. Il a esté suffisammant admonesté, non pas tant par moy que par les aultres, de s'arrester & choisir quelque maniere de vivre. Mais j'apperçois bien, qu'il n'est pas encor las de courir. Cela vient en partie de sa trop grande simplicité, car il n'y a pas grant sens en sa teste.

Quelqu'un du Païs, qui n'est gueres plus saige que luy, desja en passant luy avoit soufflé en l'oreille que je l'eusse bien peu recommander à Berne pour l'introduire à estre prescheur. Je l'ay repoulsé bien loing de ceste esperance. Mais il ne laisse point

* Philip. ch. III. 8.

point de vaguer. Et quant il aura approuvé un conseil, incontinent aprez c'est à recommencer. Il m'en faict mal, pource que je le trouve aultrement de bon vouloir & sans malice.

Quant à l'affaire du Sire Nicolas, le cas est tel. Il n'avoit moien de saulver sa somme, qu'en prenant la place laquelle estoit adjugée en hypotheque à un aultre Creancier premier en ordre, ayant retranché quelque piece pour les frez de la Justice. Ainsi il estoit exclus, sinon qu'il eust prins charge de rembourser l'austre. Qui pis est, celluy qui la tenoit, estoit hypothequé aillieurs, en dangier que son bien ne fust vendu, & devoit recouvrer ses interests là dessus. La piece vault richement ce que ledit Nicolas en baille. Le mal estoit pour luy, qu'il en failloit payer sept cents escus dedans Pacques. Et aussi qu'elle luy est trop grosse. Mais la necessité faict oublier tout cela.

Il est vray qu'il doit recevoir du Sire Antoine Siegleffen somme pour y satisfaire; mais il craint qu'elle ne soit pas preste en si brief terme, pource qu'il aura affaire à gens sans pitié. En ceste perplexité, il a pensé que si d'advanture Antoine de Siegleffen ne pouvoit si promptement fournir ce qu'il doit recevoir de luy, qu'il trou-

C ve-

roit secours envers vous pour un mois
six sepmaines d'attente, en vous asseu-
nt sur le Sire Antoine, & sur la place ;
bonne condition & equitable. Quant il
en a demandé conseil, je l'ay pryé de
nter tous moiens devant qu'avoir refu-
à vous. Ce qu'il avoit bien deliberé ;
mme il m'a dict, mais que c'estoit son
rnier remede. Il vouloit en tout eve-
ment vous porter Lettres d'asseurance
r la place. Je n'en ay point esté d'ad-
s, craingnant qu'il ne vous semblât que
fust occasion de long terme, luy pro-
ettant de vous certifier qu'il n'auroit pas
nu à luy, mais à moy.

Je vous ay bien voulu faire ce recit,
onseigneur, affin que vous fussiez ad-
rty, qu'il ne s'est pas voulu advancer
ultre son pouvoir par temerité, mais
'il y a esté contrainct. Affin aussi que
tant il ne se pourroit nullement passer
vostre secours, voiant la cause, vous
ssiez plustost induict à luy ayder. Je
ous asseure bien que rien ne sera en ha-
rd, car l'assignation est trop bonne. Et s'il
avoit icy bourses, il n'eust pas fallu bou-
er de la maison. Mais le païs est tant
esnué d'argent que c'est pitié, & aussi
luy en est plus deu à Strasbourg qu'il ne
y en est de mestier.

Je n'entreprens pas de vous en requerir. Car ce n'est pas à moy. De ce que j'en ay faict pour vous oster les doubtes qui vous pourroient empeschér, j'espere que vous le prendrez à la bonne part, & ne l'attribuerez point à importunité. Joinct que mon devoir y est, pource que j'ay esté cause avec Monsieur David de l'envelopper en ceste solicitude. Car nous feismes ce premier achapt en son absence, pource que le dit Mr. David avoit bonne devotion de ce temps là de s'y mettre.

Je croy que vous estes advertis par delà de la mort du Marquis de Guast. On ne sçait que l'Empereur veult faire, sinon que gens descendent de Naples vers Genes. On ne peult penser qu'il s'en veuille aller esbattre si loing qu'à Argiers. Et toutefois je croy que se tenant seur du costé de France, & laissant l'Anglois pour amuser le Roy, ayant tout bien ordonné en Allemaigne à son profict, qu'il ne se feindroit point d'aller en Argiers.

Maistre Guillaume Farel & Maistre Pierre Viret m'ont prýé au passer d'icy, de vous faire leurs humbles recommandations. Ils ont esté icy huict jours à ma grande consolation, sinon d'aultant qu'ils m'ont recullé en vostre excuse.

Je suis joyeulx de vostre bonne disposition,

tion, premierement pour vostre soulagement, & aussi pource que j'espere qu'elle nous sera le moien de vous veoir. Cependant nous prierons Dieu qu'il vous veuille encor restaurer de mieulx en mieulx, combien qu'il ne nous fault pas attendre ne vous ne moy d'estre jamais fort vaillans en ce monde.

Nous avons faict Sainct André * prescheur, de quoy vous serez possible esbahy. Il ne s'y attendoit pas, & je croy aussi que son couraige n'y enclinoit pas du premier coup. Mais nous avons faict conscience voyant son zele & sa dexterité, de le laisser tousjours oisif. J'espere que Dieu en sera servy au profict & edification de son Eglise. Il n'y a pas esté amené sans combat, mais congnoissant que la vocation venoit d'en hault, il n'y a pas resisté.

Sur ce Monseigneur, aprez avoir presenté les humbles recommandations tant de moy que de ma femme, à vostre bonne grace, & à celle de Madamoiselle, je suppliera nostre bon Dieu de vous avoir tousjours en sa protection, vous conduisant à son honneur comme il a faict jusque icy,

* Voyez la note p. 24.

icy, & se monstrant si puissant en vous, qu'on y congnoissent tousjours le fruict de ceste belle victoire en laquelle Jesus Christ nous console. De Genesve ce 16 d'Apvril.

Comme j'avois achepvé ces presentes, j'ay eu de piteuses nouvelles de la mort du bon Diazius *. Mais il fault que les malheureux Papistes monstrent de plus en plus qu'ils sont menez de l'esperit de leur pere, qui dès le commencement a esté meurtrier.

Votre humble Serviteur & Frere en nostre Seigneur Jesus,

JEHAN CALVIN.

A Monseigneur
Monsieur de Falez

* Jean Diaz Espagnol de nation, ayant pris le parti des Protestans, fut assassiné d'un coup de hache à Neubourg dans le Palatinat le 27. Mars 1546. par ordre de son frere Antoine Diaz, qui y étoit venu à exprès de Rome avec son valet. *Sleidanus.*

LET-

LETTRE XV.

MONSEIGNEUR,

J'ay retenu ce porteur huict jours entiers, attendant le retour du Sire Nicolas, affin d'avoir messaiger prest, si d'advanture il y avoit rien en vos Lettres qui requist souldaine responce. En la fin, ne sçachant s'il viendroit de brief, je luy ai faict sa depesche, qui est seulement de vous mander que nous n'avons pour le present nulles nouvelles par deça, sinon que cependant nostre Alleman nous a esté amené de Francfort, & l'avons baptisé dimanche dernier.

Il est vray que du commencement j'en feus un peu fasché, craignant le bruict qui en seroit. Et de faict, celluy qui le bailla au Marchant qui l'a icy conduict, joua mal son personaige. Mais ne doubtant pas que la chose estoit ainsi advenue par l'ordonnance de Dieu, combien que je ne sceusse point la fin pourquoy, je me deli-

deliberay d'en faire mon devoir. Car ce n'est pas à nous d'enquerir tousjours pourquoy Dieu dispose ainsi des choses, mais de faire nostre office sans en disputer plus longuement. Les Freres furent d'advis que l'Acte se fist en la plus grande Assemblée, où je declairay ce qui me sembla estre à propos. Et la chose est tournée en plus grande edification que nous n'esperions. Dont nous avons à louer Dieu. Toutefois je vous remercie affectueusement de la peine qu'il vous a pleu en prendre. Car le Marchant qui me l'a amené, m'a bien confessé, que vous aviez commandé qu'on le vous envoyât. Mais Dieu y a proveu contre nos deliberations. On devine icy que l'Empereur, aprez avoir fait quelques contenances à la journée, fera soudain un pertuis en l'air pour se retirer. Mais je ne sçay s'il pourroit demeurer oisif. Si c'estoit à moi à faire, je luy donnerois quelque bonne commission, laquelle l'empescheroit d'approcher de nous pour long tems. Je desire qu'il soit à son ayse, moyennant qu'il ne nous moleste point. Combien qu'il y a une bonne bride pour le retenir, de laquelle je me contente. Je ne vous ay point escrit par Maistre Pierre Viret, pource que je n'estoye point certain s'il iroit ou non. Je croy que vous aurez

esté joieux de l'avoir veu.

A tant, Monseigneur, aprez m'estre humblement recommandé à vostre bonne grace, & de Madamoiselle, vous avoir aussi presenté à tous deux les humbles recommandations de ma femme, je supplye nostre bon Dieu d'estre tousjours garde de vous, & d'addresser toutes vos voyes à son honeur, pour estre de plus en plus glorifié par vous. De Genesve ce 11. de May.

Vostre Serviteur, humble Frere, & entier Amy à jamais

JEHAN CALVIN.

A Monseigneur
Monsieur de Fallez.

Receu le 21. May 1546.
Respondu le 5. Juin ensuivant.

LET-

LETTRE XVI.

MADAMOISELLE,

Combien que l'addition des Lettres m'a merveilleusement contristé, toutefois si estoit il bon que j'en feusse adverty; car cela servira à nous soliciter, que nous prions Dieu de tant meilleur cueur, que le dangier est à craindre. Et de faict, j'en avois desja entendu quelque chose par Monsieur Dallein, & Maistre Pierre Viret me l'a confermé.

Reste qu'en pryant Dieu qu'il nous regarde en pitié en cest endroit, nous attendions patiemment l'issue telle qu'il luy plaira envoier. Et quelque chose qu'il en dispose, que nous soions preparez à le porter, desorte qu'il apparoisse par effect comment nous luy sommes obeissans.

Pensez mesme que par ceste longue maladie & tant de recheutes nostre Seigneur vous admoneste avant le coup

de

de vous fortifier, affin que vous ne soiez surprinse quoy qu'il en advienne.

Tant y a que je croy bien qu'encor qu'il revienne au dessus, nous ne ferons pas luy ne moy longue demeure icy bas. Et possible que vous nous pourrez bien convoier tantost après. Mais encor ne laisse je pas d'esperer nouvelles plus joieuses.

Sur ce Madamoiselle, aprez m'estre humblement recommandé à vostre bonne grace, je supplye nostre bon Dieu de tousjours avoir l'œil sur vous, & le vous faire sentir par experience à vostre consolation, vous augmentant en tous les biens dont ses enfans doivent estre riches. De Geneve ce 21. de Juing.

Ma Femme vous presente ses humbles recommandations.

Vostre humble Frere, Serviteur, & entier Amy

JEHAN CALVIN.

A Madamoïselle
Madamoiselle de Fallez.

Receu le 22 Jullet.

LET-

LETTRE XVII.

MADAMOISELLE,

Je n'ay pas loysir d'estendre mes Lettres si long que je vouldrois bien, attendu l'estat où nous sommes. La presente sera seulement pour louer nostre bon Dieu de la constance qu'il vous donne, eslargissant vostre cueur au meillieu des anguoisses où il pourroit estre sans avoir sa consolation d'en hault. Quoy qu'il en soit, si nous avons la patience de prester l'oreille à nostre Saulveur, il nous donnera tousjours dequoy pour nous resjouir, & nous fera gouster & sentir vivement que ce n'est pas en vain qu'il nous a promis de nous rendre invincibles en tribulations. Maintenant doncq apprenez par effect, que vault ceste belle promesse, que nous sommes bien heureux quant tout le monde mesdira de nous, & nous aura en haine, & nous persecutera pour son nom. C'est de là qu'il vous a preparéz ja delong temps à vous exposer au dangier. C'est donc là qu'il vous convient retourner maintenant, pour y

acquiescer, comme de faict il vous y conduist par la main.

Que ne sommes-nous ensemble pour despiter Sathan, en meditant les choses qui nous doivent resjouir spirituellement, & nous donnent matiere de nous glorifier plus que jamais quant nous sommes abbatus selon le monde ! Mais je sçay que vous n'avez pas mestier de ma compaignie en cela. Et aussi je le dis plus pour mon contentement, que pour vostre necessité.

Sur tout congnoissez que maintenant l'heure est venue, qu'il vous fault monstrer comment vous estes en ayde à Monseigneur vostre Mary : tellement qu'il ait tousjours occasion de benir Dieu, comme il a eu jusque icy, de l'avoir proveu d'un tel support. Je dis cecy pource que je considere que c'est le principal que Dieu luy ait laissé quant aux Creatures, pour ne le point destituer du tout. Je voy certes estant absent, de quel zele vous estes poulsée à vous en acquitter, & quelle poine vous prenez à vous y emploier. Par quoy ce que j'en parle, n'est pas tant par forme d'exhortation, qu'en vous congratulant vous entretenir en ce bon couraige que Dieu vous a donné.

Je vous adresse quelque responce, que j'ay faict à la seur de Monseigneur, laquelle

 est

est à Mons, sur une missive qu'elle envoit nagueres à la femme de Sainct André. Si bon vous semble, vous la luy ferez tenir, avec ce que j'envoye à la seur de Monsieur David. J'en remects le tout à vostre bonne discretion.

Pour faire fin, Madamoiselle & tres honorée Seur, aprez m'estre affectueusement recommandé à vostre bonne grace, & vous avoir aussi presenté les humbles recommandations de ma femme, laquelle gist au lict malade, je supplye nostre bon Dieu de vous remplire de toutes graces, pour augmenter journellement sa gloire en vous, & triompher en vostre constance, affin que finallement nous soyons aussi participans de sa gloire, qu'il nous a promise. De Genesve ce 18. de Septembre.

Vostre Serviteur &
humble Frere

JEHAN CALVIN.

A Madamoiselle
Madamoiselle de Fallez

LET-

LETTRE XVIII.

MONSEIGNEUR,

Je croy que vous avez reçeu mes dernieres Lettres, par lesquelles vous aurez entendu, que les vostres m'avoient esté rendues par Alexandre, mais sur le tard. Je remercie nostre bon Dieu affectueusement, des nouvelles que Madamoiselle m'a mandé de vostre convalescence. J'espere au plaisir de celluy qui a si bien commencé, qu'au prinstemps vous serez si dispos, qu'on ne vous sçaura tenir de vous esgaier, pour recompenser les faultes du temps passé. Nous attendrons de cela, & de tout le reste, ce qu'il luy plaira par sa bonté infinie nous envoier. Ayant bonne esperance, que la raige qu'a jetté sur vous la Court de Malignes s'en ira bientost en fumée.

Je croy qu'il sera tantost temps de sonner à la retraitte pour tous les deux camps. Je prye Dieu de conduire si bien tout,

que la departie soit à l'advantaige de son honeur. Je suis plus joieux qu'il face la guerre à ce malheureux Tirant de sa propre main, qu'aultrement. Car si nous faisions quelque chose d'importance, je craindrois tousjours la queue en la presumption.

Jamais nous n'avons entendu qu'estoit devenu cest écervelé le Conte de Beurre *: s'il est passé avec son armée, ou s'il a esté repoussé. Quoi qu'il en soit, *non in multitudine, neque in brachio* †. Maistre Valerand retourne, vous sçaurez mieulx de tout l'estat de vos affaires. Toutefois je n'y voy aultre moien, si non de faire surseance de vostre costé, jusque à ce que Dieu face ouverture meilleure.

Vous sçaurez qui est ce porteur, & à quelle intention il s'en va par delà. Pour ce que je trovoye sa deliberation bonne, je ne l'en ay pas voulu destourner.

Sur ce, Monseigneur, aprez m'estre humblement recommandé à vostre bonne grace, je prieray nostre bon Dieu d'avoir

* Maximilien d'Egmond, Comte de Buren, Général de Charles Quint, étant venu des Pays-Bas avec une armée au secours de l'Empereur contre la Ligue de Smalcalde, prit Darmstat & Francfort. Guillaume prémier Prince d'Orange, ayant épousé sa fille unique, fut heritier des Etats de son beaupère.

† Ezéch. XVI. 9.

voir toujours sa main estendue pour vous conduire par sa grace. De Genesve ce 19 d'Octobre 1546.

Ma Femme aussi supplye d'estre tousjours humblement recommandée à vostre bonne grace.

Vostre Serviteur, humble
Frere & entier Amy,
JEHAN CALVIN.

A Monseigneur,
Monsieur de Falez.

Receu le 5 d'Octobre 1546. Respondu le 8 ensuivant.



LETTRE XIX.*

MONSEIGNEUR,

Comme j'attendoye d'heure en heure Jacques de son retour de Lyon pour vous faire response par luy, je fus esbahy l'aultre jour quand mon frere me dist qu'il estoit passé sans parler à moy. Et maintenant

* On n'a trouvé qu'une copie de cette Lettre & du fragment qui suit, l'original s'étant égaré.

nant il fault que je vous escrive bien en haste pour le souldain partement du porteur. Vray est que j'en feus hier adverty, mais ce feust à huict heures de nuict, que ma migraine me pourmenoit si rudement, qu'à grand peine j'ouvrois la bouche. A ce matin je pensois qu'il fust party jusque à ce qu'à l'issuë du Sermon il m'a dit qu'il attenderoit un quart d'heure pour me faire plaisir. Parquoy je vous prieray d'excuser la briefveté.

Quant à l'affaire du personnaige dont je vous avois requis, il m'a respondu en vous merciant bien humblement de la bonne affection que lui monstrez, qu'il vouldroit devant toutes choses avoir communiqué avec la partie, craignant que par faulte d'advertissement mutuel ils ne se trouvassent pas bien ensemble à l'advenir. Or durant ces troubles il lui semble que le voiage seroit mal pris, & je suis bien de cest advis. Parquoy il y auroit dangier d'une longue traisnée, qui est contre vostre intention, la quelle je trouve bien raisonnable.

Au reste il n'y avoit nul empeschement quant aux maladies, mais je trouve cela fascheux qu'un affaire incertain soit si long tems en suspend, combien que je ne reprouve pas sa demande, attendu les raisons qu'il

qu'il m'a allegué, qu'il eſt neceſſaire que la femme qu'il prendra ſoit advertie de quelques charges domeſtiques qu'il eſt contraint de porter. Oultre ce que l'amour requiert congnoiſtre precedente; & jamais les meſnages ne ſe portent bien, ſinon qu'on ſe ſoit declairé privément l'un à l'aultre, & qu'on ait traicté des conditions que chaſcun requiert en ſa partie: le mal eſt en la longue attente, & pourtant je n'y voy pas grand propos. Je prye Dieu en que ce ſoit, qu'il le veuille bien adreſſer.

Du Livre, il me ſemble que je vous en ay ſuffiſament mandé ce qu'il m'en ſembloit, parquoy je n'entens pas pourquoy vous en demandez mon jugement de nouveau, n'eſtoit pour luy monſtrer. Or il ſera mieux prins de lui, ce me ſemble, quant il vous plaira luy monſtrer l'article de mes Lettres; d'autant que j'en parle plus librement, ne congnoiſſant point l'Auſteur. Toutefois s'il vous ſemble qu'il y ayt à redire, quant il vous plaira m'en advertir, je ſuivray voſtre conſeil.

Au reſte Antoine Maillet, m'eſcrivit qu'il avoit parlé à Peter Telſen, me mande que les douze eſcus qu'a desbourſé Maiſtre Valerand, vous doivent eſtre rendus. Toutefois que je n'ai que faire de m'en

tant hafter, qu'à ma commodité. Je n
fçay s'il l'a fait par erreur; mais s'il y avo
encor douze efcus à payer, Peter Telfe
auroit desbourfé au double plus qu'il n
devoit. Car je vous envoiay par mo
frere douze efcus, lefquels vous m
mandâtes avoir receus. Toutefois
Peter Telfen avoit failli, je ne vouldroi
que ce fuft à voftre dommaige, combie
que je ne fcay où il auroit emploié l'ar
gent: mais de cela ce fera à moy d'e
faire avec luy; devant qu'en fonner mot
j'ai bien voulu en fçavoir la verité. J
vous prye doncq qu'il vous plaife m
faire fçavoir, fi oultre les douze efcu
que vous rendit mon frere, il y en e
encor forty pareille fomme de voftr
bourfe.

Puifque là bas ils ont ainfy fait des er
raigez, je ne voy pas qui vous empefch
de publier voftre Apologie, & me fembl
fort expedient. Toute fois j'en dis c
que j'en penfe fans prejudice. Le reft
demeure en la plume, car le porteur n
m'a pas donné fi long terme.

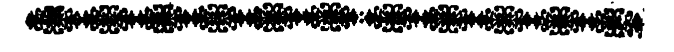
Ainfi Monfeigneur, après m'eftre hum
blement recommandé à voftre bonne gra
ce & de Madamoifelle, je fupplye noftr
bon Dieu de vous avoir tousjours en f
garde, vous faifant grace de tellemen
che-

cheminer tousjours, qu'il ſoit de plus en plus glorifié en vous.

Je luy rens graces, de ce qu'il a commencé de vous remectre au deſſus; mais je le ſupplye vous augmenter journellement la force juſque à ce que vous ſoiez pleinement reſtauré. Ma femme vous preſente ſes humbles recommandations. De Geneſve ce 4. d'Octobre 1546.

Voſtre Serviteur, humble
Frere, & entier Amy

JEHAN CALVIN.



LETTRE XX.

MONSIEUR,

Combien que je ne ſçache pas la diſpoſition en laquelle vous eſtes preſentement, toutefois j'ai bonne confiance en Dieu, que ſoit en ſanté, ou maladie, il vous donne la force de ſurmonter tout ce que

vous pouvez avoir de fascherie. Car vous n'estes pas nouveau au combat, veu qu'il y a desja longue espace de temps que ce bon Dieu a commencé à vous y preparer. Et ne vous est rien advenu, que vous n'eussiez attendu auparavant.

Mais il est temps de monstrer par effet, que quant vous avez commencé à suivre franchement Jesus Christ, ce n'a pas esté sans estre resolu de luy tenir compaignie à la croix, puis qu'il nous faict cest honneur d'estre crucifié en nous pour nous glorifier avec soy. Et ne doubte pas que du temps mesme que vous estiez en vostre maison, & en paisible jouïssance de vos biens, vous n'eussiez ce couraige de tout quitter quant il luy plairoit, & que vous ne feussiez du nombre de ceux qui *usent de ce Monde, comme n'en usant point.* * Mais d'aultant que c'est bien raison qu'on apperçoive par experience quelle est nostre affection, estimez que nostre Seigneur vous a voulu donner à beaucoup d'aultres pour exemple, & par ce moyen glorifier son nom en vous.

D'aultre part, nous ne sçavons pas que c'est de tout quitter pour l'amour de luy, jusque à ce qu'il nous ameine à la practique. Il

* 1. Corinth. VII. 31.

Il eſt vray que celluy qui a oſté ſon affection des biens de ce Monde, a desja tout vendu, & s'eſt rendu paovre entant qu'en luy eſt. Mais le fruict par approbation de ceſte paovreté ſpirituelle eſt, d'endurer la perte des biens en patience, & ne les regretter point, quant il plaiſt au Pere celeſte que nous en ſoions despouillez. Je ne vous allegue pas ces choſes comme à celluy qui ſoit ignorant, ou qui ait meſtier de longues remonſtrances; mais pour l'amour que je vous porte, du quel Dieu m'eſt teſmoing. Je me conſole enſemble avec vous, comme ſi j'eſtois en voſtre perſonne.

Le temps doncq eſt venu, que vous monſtriez comme vous n'eſtimez toutes choſes non plus que fiente, pour approcher de celluy qui non ſeulement nous a donné tous ſes biens, mais auſſi ſoy meſme. Et puiſque Dieu a permis que vous fuſſiez deſchargé d'une partie de vos biens terriens, eſtimez qu'il a congneu que ce vous eſtoit pour le preſent un fardeau inutile. Je dits une partie, combien que le tout quaſi vous ait eſté ravy: pour ce qu'il vous en reſte, comme j'eſpere, pour voſtre uſaige. Tant y a que ces gouffres, qui devorent tout le monde, en ont journellement plus grant faulté, que ceux deſ-

quels ils ont englouty la substanee.

La somme est que rien ne vous est diminué, puis que nostre Seigneur, en vous apprenant que vostre heritaige est au Ciel, a proveu à ce qui vous estoit utile pour a vie corporelle, en vous donnant contentement, & du bien plus plus qu'il n'estoit de mestier pour vous contenter. Quant tout vous seroit osté, encor vous demeureroit la consolation * * *.



LETTRE XXI.

MONSEIGNEUR,

Je n'ay rien pour le present à vous mander, si non que le Sieur Maldonade * m'a monstré vos Lettres, pour avoir conseil de moy de ce qu'il devoit faire. Je n'ay pas esté d'advis qu'il se mist en chemin par ce temps, si non qu'il y eust nouvel-
les

* Voyez la note p. 24

les plus pressantes. Quant vous aurez leu le double de ses Lettres, je croy que vous les trouverez si amples, qu'il ne sera mestier de longue consultation. Toutesfois quant il vous plairoit commander à quelqu'un de s'en enquerir, encor y auroit-il plus d'asseurance. Mais je l'ay adverty, qu'il sera expedient de supprimer les noms, de paour que les Marchans pour gratifier n'anticipent à le signifier à ceux qui en deveroient respondre. Et cela sera aysé, en proposant le faict, sans alleguer ne Ville ne personnes. Si vous trouvez qu'il doive marcher, incontinent il se mettera en chemin. Pour le nepveu, il ne me sembloit pas, les choses estant disposées comme elles sont, que sa presence fust là fort requise, jusque à tant qu'il vous plaise luy faire sçavoir comme il en ira. Et aussi vous aviez adjouté aux Lettres un mot de vostre main, qui le rendoit suspens pour l'attente des bonnes nouvelles.

Quant à l'homme dont vous touchez, j'en ay mandé ce que j'en sçavoye à Antoine Maillet. Je n'oserois passer oultre cela, pource que je ne l'ay pas tant congneu, que j'en puisse asseurer d'advantaige. De son parentaige, nostre Frere Sainct André vous en a mandé ce qu'il en sçavoit, comme il m'a dict. Et aussi vous

avez

avez eu loysir d'y prendre garde, depuis qu'il est par de-là. Je l'estime de bonne sorte. Mais je craindrois tant d'avoir esté occasion de vous mal adresser, que je fais difficulté de m'advancer beaucoup en cest endroit.

Sur ce Monseigneur, aprez m'estre humblement recommandé à vostre bonne grace, & de Madamoiselle, je supplieray nostre bon Dieu de vous avoir tousjours en sa saincte protection, continuant de se glorifier en vous, & vous benissant en toutes choses. Ma femme vous presenté aussi à tous deux ses humbles recommandations. De Genesve ce 24 d'Octobre 1546.

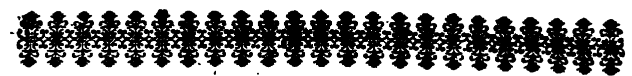
Monseigneur, vous me pardonnerez que ces Lettres demeurarent sur ma table, quant je feis mon pasquet dernier. Le messaiger les pensoit avoir, & je feus bien esbahy quant je les trouvay. Ce 28.

Votre humble Serviteur & Frere,

JEHAN CALVIN.

A Monseigneur
Monsieur de Falez

Receu le 9. de Novembre 1546.



LETTRE XXII.

MONSEIGNEUR,

Combien que j'attendois vos Lettres de jour en jour, je n'ay voulu toutefois laiſſer aller ce porteur ſans vous eſcrire, pour donner reſponſe à vos dernieres. Je commenceray par l'article du Livret que m'envoiaſtes. Ayant leu ma reſponſe, & le jugement que j'en avoye, vous me nommaſtes l'Auĉteur ; & pour ce qu'il eſt un peu adonné à ſon ſens, vous me priez de vous en mander mon advis, affin de luy en dire à ſon retour ce qu'en auriez trouvé. Vos paroles ſont. „ L'Auc-
„ teur eſt Denis de la Roche, le quel
„ m'a pryé de vous envoier ſecretement.
„ Parquoy ne ſcay comment devray
„ uſer pour l'admoneſter, car je crains
„ qu'il ſe doubtera qu'il vient de vous,
„ d'otant qu'il eſt un petit de grant
„ cueur, & tient quelquefois volontiers
„ ſon opinion. Pour ce que vous le con-
„ gnoiſ-

„ gnoissez de plus long tems que moy, es-
„ crivez m'en vostre advis, affin qu'à son
„ retour je puisse luy dire le jugement
„ que j'en ay trouvé, quant il le me de-
„ mandera.

Sur cela je me suis excusé, ne sçachant comment y proceder, veu qu'en brief je vous avoye declairé ce que j'en sentoye. Si vous demandiez plus longue deduction, je ne la pouvois si bien faire que de recente memoire. Et de faict j'ay bien oublié une partie de ce que vous en ay escrit. Voila qui me faisoit doubter de vostre intention, pource qu'il me sembloit que demandiez derechef ce que j'avoye desja faict. Et encor n'entens je point pourquoy vous en vouliez avoir nouvelle déclaration de moy, si non que la premiere ne vous contentât point. Or à grant poine pourrois-je deschiffrer par le menu les choses qui me sont eschappées. Car je n'ay retenu qu'une idée confuse de l'argument general, & quelques poincts par cy par là.

Quant au mariage dont je vous avoye requis, je vous prye, Monseigneur, croire ce que je vous en diray; car je vous en compteray la pure verité sans dissimulation aulcune. La raison qui m'esmeut de vous en escrire fust, qu'on luy adressoit icy par-

ty

ty qui ne luy convenoit pas. Mais pour l'affection vehemente d'aulcuns qui s'en mesloient, nous estions en poine de le refuser. Ainsi pour rompre ce coup, j'eusse desiré qu'il s'en fust trouvé un par delà; car il y eust eu moins d'envie & de jalousie, quant il l'eust prins de loing. Comme desja nous avions bien experimenté les murmures qu'en faisoient aulcuns; quant nous ne suivions point leur cordelle.

Au reste, je vous asseure qui'il ne pretendoit pas ailleurs par insinuation oblique. Mais sans penser ny à celle dont vous me respondistes de vostre grace, ny à nulle aultre, je m'estois advisé de vous recommander l'homme en tel cas. Or vous sçavez que les premieres Lettres demeurerent long temps en chemin, devant que nous eussions de vos nouvelles. Qui me fust cause de redoubler, mesme à l'instance de l'homme, combien que je n'entendois pas bonnement pourquoy. Car cependant, à ce que j'ay apperceu depuis, on luy parloit d'ailleurs. Toutefois ayant receu de vos nouvelles, je communicquay avec luy, & la conclusion fust telle que vous ay mandé, sans user de civilité feincte, ny de tergiversation. Depuis j'ay sceu que le propos d'une vefue continuoit; combien

bien que de ceste heure je ne sçay comment il en va. Et tant s'en fault que je m'en soye meslé, que sçachant en ceste ville une vefue d'aussi bonnes conditions que je vouldrois souhaitter pour moy, quant Dieu m'auroit affligé jusque là que de m'avoir destitué de ma compaignie, & qu'il me fauldroit remarier; considerant les propos qui se menoient de l'aultre costé, je ne me suis pas voulu ingerer de la mettre en avant. Et toutefois je ne doubtois pas que ce ne fust son profict singulier. Mais plus que je m'estois acquité d'office d'amy, il me suffisoit de le recommander à Dieu, & cependant laisser l'eaue aller son cours.

Voila comment je vous ay remercié sans hypocrisie, vous remonstrant les empeschemens que j'avoye y. Et ne pense point qu'il y eust fiction en l'homme pour lequel je parlois. Qui plus est, j'en oseroye quasi bien asseurer. Mais en peu d'heures propos changent. Voiant la disposition presente, je ne luy ay rien voulu communicquer du contenu de vostre Lettre. Je n'useray pas de longues excuses envers vous. Et aussi il y a un bien, que la chose n'a esté esventée. Parquoy, selon vostre prudence, vous pourrez bien prendre le tout comme si jamais il n'en avoit esté mention. Cependant vostre bon vouloir

ne

ne fera point enfepvely envers moy, ny envers l'homme à qui le cas attouche principallement. Car je vous affeure qu'il le recongneut à bon efcient, & fcay qu'il l'a imprimé au cueur, encor que nul effect ne s'en foit enfuivy.

Quant à l'argent qui a efté desbourfé à l'occafion de noftre enfant, fans que vous en foiez plus importuné, Antoine Maillet y mettera fin. Puis, au plaifir de Dieu, je feray mon devoir, vous merciant bien affectueufement de ce qu'il vous plaift avoir patience, jufque à ce que la conclufion en foit faicte.

Puis ce l'apologie n'eft point encore fortie, il eft bien expedient d'avoir les nouvelles que Maiftre Valerand pourra apporter. Et de faict, oultre la circumftance furvenue en voftre cas particulier, la declaration qu'a faict l'homme en general contre toute la caufe, merite bien que le ftyle foit changé, & qu'il y ait des additions entrelacées. Et puifque Dieu a permis que vous aiez tant attendu, la fin qu'il y donnera vous enfeignera encor plus certainement.

Combien que j'aye bien ouy parler d'un homme eftant pris à Berne pour empoifonneur & boutefeu, neantmoins j'ay fi peu d'advertiffemens de ce lieu là, que je

F n'en

n'en ay rien entendu que du bruict commun. Parquoy je n'avoye garde de vous en rien mander. S'il eſt ainſi qu'on vous a rapporté, je congnois qu'il eſt bon meſtier que ma vie ſoit en plus grande recommendation à Dieu qu'à nos Voiſins.

Combien que voſtre debilité ſoit longue, toutefois c'eſt beaucoup que vous ailliez tousjours petit à petit en amendant. Et quant je regarde à la maladie, j'ay plus grande occaſion de m'en contenter. Cependant nous ne laiſſerons point de pryer Dieu qu'il luy plaiſe de vous confermer du tout, luy rendant graces de ce qu'il vous a retiré du bort du ſepulchre.

Au reſte, j'eſpere à l'apparence qu'il nous donne, qu'il ſe veult encor un bon coup ſervir de vous en ſanté, comme il s'en eſt ſervi en maladie. Car eſtans abbatus tout plats au lict, il s'en fault beaucoup que nous luy ſoions inutiles, ſi nous rendons teſmognage de noſtre obeiſſance envers luy, en nous remettant à ſon bon plaiſir: ſi nous donnons approbation de noſtre foy, reſiſtant aux tentations: ſi nous faiſons valoir les conſolations qu'il nous donne pour ſurmonter les faſcheries de la chair. Cela eſt aux maladies, & principallement longues, où eſt requiſe une plus ſinguliere patience, mais ſur-tout en la

mort.

mort. Neantmoins, comme j'ay dict, je me confie en ce bon Dieu, que, vous ayant exercé par maladie, vouldra encor employer votre santé à quelque bonne chose. Cependant nous avons à le prier, qu'il nous soustienne en ferme couraige, ne permettant point que nous defaillions pour la longue attente.

Combien que la retraicte du renard soit doubteuse, ce n'est pas neantmoins peu de chose, qu'au lieu de parvenir où il pretendoit, qui eust esté son grant advantaige, il est allé en escrevice. Et à ce que nous avons entendu, il a laissé les enseignes, comme la main de Dieu le persecutoit. Or j'ayme tousjours mieulx que Dieu luy couppe un doibt que nous un bras. Non pas que ce ne soit l'œvre de Dieu ce qu'il fera par nous; mais je crains toujours tant ceste gloire, que l'œvre apparente de Dieu me resjouit plus. Et aussi le malheureux a plus d'occasion d'estre confus en son cueur.

Quoy qu'il en advienne, j'ay pensé dire vray après les nouvelles de son deppart, en escrivant ce qui s'ensuit. Où va-il? où est-il allé? que deviendra-il le meschant? Pour le moins Dieu en le chassant a bien son orgueil avallé. Il vole un bruict qui me trouble & fasche plus qu'il ne m'es-

 tonne.

tonne. C'est que Maurice * luy vouldroit tenir compaignie à ruïner son Cousin & son Beaupere, & finallement à se ruïner soy-mesme. Car il fauldroit bien que Sathan l'eust du tout possedé. Nous attendrons toutefois ce qu'il plaira à Dieu, estant prests de recevoir tout ce qui luy aura pleu.

Quant à l'advis que vous me demandiez, s'il seroit expedient de refreschir la memoire aux Ambassadeurs: devant que j'eusse opportunité de vous escrire, la saison en estoit passée. Parquoy je m'en teus, non par tant par oubly, que pour ceste consideration: *ne pluvia post messem.*

Il y a bien un point que je pense avoir oublié, c'est de la complainte qu'on faict, qu'il semble que je veuille enclorre le Corps au pain. Je ne sçay où ils l'ont resvé ce songe. Jamais je n'y pensay. Je parle de cette matiere en plusieurs Traictez, mais principallement en l'*Institution*, au *Catechisme*, au *Commentaire des Corinthiens*, & en la *Façon d'administrer la Cene*. En la *Supplication* j'en touche assez legierement. Oultre cela j'en ay composé un petit Livre propre. Je croy qu'un Lecteur

* Duc de Saxe, Cousin de Jean Frédéric Electeur de Saxe, & Gendre de Philippe Lantgrave de Hesse.

Lecteur de bon jugement n'y trouvera point de contredict.

Mais voila que c'est, plusieurs ne pensent pas qu'on distingue entre le Seigne & la Verité, si on ne les separe du tout, pour faire Dieu comme un joueur de farce, qui monstre par figure des choses vaines & faulses. Ce pendant nostre office est de recongnoistre que cela vient de l'astuce de Sathan, lequel ne cherche qu'à brouiller les esperits, pour rendre nos labeurs inutiles. Ainsi pryons Dieu qu'il donne accroissement par sa grace, affin que ne travaillions en vain. Tels exemples nous y doivent inciter, & pareillement admonester, à ce que ne pensions point avoir beaucoup faict, d'avoir escrit.

Monsieur, après vous avoir presenté les humbles recommendations tant de moy que de ma femme à vostre bonne grace, & celle de Madamoiselle, je prieray nostre bon Dieu qu'il luy plaise de vous conserver tousjours en sa saincte protection, vous fortifiant par son Esperit en toute vertu, faisant de plus en plus reluire sa gloire en vous. De Genesve ce 16. de Novembre 1546.

Je supplye d'estre excusé des fautes; car je n'ay peu relire la presente, estant occupé d'un mal de teste qui m'a saisy.

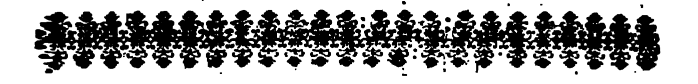
Nostre Frere Gallasius se recommande aussi humblement à vous, & vous envoye un Distiche qu'il a composé sur le Renard. Nous avons grant desir d'avoir des nouvelles. Si la guerre ne donnoit feries aux presses, j'eusse envoyé à Vendelin les *Galatiens*; mais puisque les *Corinthiens* demeurent là au coffre, je n'ay que faire de me haster.

Vostre humble Serviteur,
Frere & entier Amy,

JEHAN CALVIN.

A Monseigneur,
Monsieur de Falez.

Receu le 3. Decembre 1546. Respond verballement à Basle.



LETTRE XXIII.

MONSEIGNEUR,

Le jour devant que Caums arrivât, j'avoye escrit tant à vous qu'à d'aultres, par un jeusne Cousturier Picard. Mais pource que je n'estois pas certain si on vous avoit encor adverty de la mort de Madamoiselle vostre Seur, je n'avoye ozé en faire mention. Maintenant j'ay esté joieulx, & ay remercié Dieu de bon cueur, voiant par les Lettres de Madamoiselle, que vous aviez incontinent prins vostre resolution sur le poinct duquel j'eusse faict mon principal fondement, si je vous eusse voulu consoler. Et de faict vous avez bien occasion de recognoistre la grace que Dieu luy a faicte, & à vous avec. Car puisque son mary est ainsi refroidy, la bonne Dame eust esté en une malheureuse captivité, si elle feust demeurée plus long tems au monde, & n'eust jamais

faict que languir. De vostre costé vous n'eussiez pas eu le moien de luy tendre la main, ny de la soulager en ses doleurs. Ainsi jamais vous n'eussiez pensé à elle qu'avec regret & fascherie.

Dieu doncq a eu pitié de vous & d'elle, quant il y a proveu; & sur tout quant il a prevenu les dangiers auxquels elle pouvoit tomber par longue succession de temps, selon la fragilité qui est en nous. Et nous avons encor un meilleur reconfort, que nous ne ferons pas long temps à nous retrouver ensemble. Ce pendant que nous penserons à nous preparer de la suivre, l'heure sera tantost venue. Mais j'ayme beaucoup mieulx de vous congratuler, d'aultant que nostre Seigneur vous a mis ces choses au cueur desja, que de travailler à les vous reduire en memoire. Les aultres nouvelles que m'a dist Caums de vostre part m'ont aussi resjouy, en attendant que Dieu ameine à bonne issue ce qu'il a mis en bon train.

Monsieur, apres m'estre humblement recommandé à vostre bonne grace, & vous avoir presenté les humbles recommendations de ma femme, je prieray nostre bon Dieu, de vous avoir tousjours en sa saincte garde, vous fortifier de corps & d'esperit, affin de tous-

jours se servir plus amplement de vous. De Genesve ce 20. de Novembre 1546.

Je vous asseure que vous serez cause de me faire desirer la venue du prinstemps plus que je n'eusse faict aultrement. Nostre frere des Gallais se recommande aussi à vostre bonne grace bien humblement.

Vostre humble Serviteur,
Frere & entier Amy,

JEHAN CALVIN.

A Monseigneur
Monsieur de Falez

Receu le 4. Decembre 1546. Respondu verballement à Basle.

LETTRE XXIV.

MADAMOISELLE,

Puisque j'ay sceu que Monseigneur avoit esté adverty de la mort de sa Seur, je luy en ay touché un mot, scachant desja par vostre advertissement, qu'il n'avoit besoing de longue consolation, puisque Dieu luy a mis au cueur sans moien des hommes ce qui luy doit servir à l'alleger de sa tristesse.

Quant à ma promesse, dont vous me tenez lyé, je m'en acquiteray, quant Dieu m'en donnera le moien. Mais je me suis esbahy, pourquoy vous me touchiez de la recompense que mon dit Seigneur a intention de me faire: comme si je regardois à cela, & que je n'eusse point aultre consideration en luy. C'est l'amour & reverence que je luy porte à bon droict en nostre Seigneur. Tellement qu'il me faist bien mal, que je ne me puis aultrement employer envers luy & vous, pour monstrer ce qui est en mon cueur. Toutefois

fois je vous supplye ne vouloir mal prendre ce que j'en dis. Car il n'y a rien qui m'y ait esmeu, si non la crainte que j'avois que vous ne prinsiez point telle fiance en moy comme je desire. Au reste, je n'entens point d'intenter compleinte qui merite responce. Car il me suffit que vous n'ayez point eu du doubte ne souspeçon qui vous ait induict à m'en faire mention.

Sur cela je ferai fin, apres m'estre humblement recommande à vostre bonne grace. Je prieray nostre bon Dieu de vous avoir tousjours en sa saincte protection, vous gouvernant selon sa bonne volonté, affin de glorifier son sainct nom en vous. De Genesve ce 20. de Novembre 1546.

Vostre humble Serviteur,
& bon Frere à jamais

JEHAN CALVIN.

A Madamoiselle
Madamoiselle de Falez.

Receu le 4. Decembre 1546. Respondu verballement à Basle.

LETTRE XXV.

MONSEIGNEUR,

Je n'ay rien à vous eſcrire pour le preſent, ſi non que nous attendons ce qui ſe fera par les Souiſſes. Tout eſt appreſté à Berne comme pour ſortir du jour au lendemain. Capitaine, ſon Conſeil, Officiers, Souldats, eſleuz & nommez, ſecond Mandement envoyé, qu'ils ſe tiennent prets à marcher, Artillerie equippée. Leur armée eſt de dix mille hommes. Je croy qu'ils n'euſſent pas tant differé ſans un empeſchement qui les tient comme liez par le pied. Car il y a environ un an que tous les Cantons fiſrent un accord, que nul ne ſortiſt du païs pour faire guerre, ſans le conſentement des aultres. Maintenant on craint que les Papiſtes ne feuſſent ſolicitez d'envahir les païs deſproveus de gens, ſoubs couleur de la promeſſe rompue. Que ſi le Roy de France euſt entrelaſſé un mot, ce fuſt faict, desja long

long temps a. C'eſt qu'il euſt demandé les Papiſtes à ſon ſervice. A quoy les noſtres euſſent facilement accordé. Ainſi les uns euſſent parlé Allemant à Charles, les aultres Italien ou Picard.

Je crains bien qu'il n'y ait faulte de bonne conduicte, tant en cela qu'en d'aultres choſes. Ainſi nous ſommes d'aultant plus admoneſtez de pryer Dieu, qu'il luy plaiſe ſuppleer par ſa bonté infinie à tant de deffaults. Vray eſt qu'il eſt facil aux ignorans de follement juger. Mais tant y a que chaſcun s'esbahit qu'on demeure ſi long temps à r...... er ſans faire effort. Car il ſemble que Dieu tende la main pour nous dire entrez. Et en laiſſant eſcouler le temps, on donne vigueur à celluy qui eſt à demy deſeſperé. Prions doncq : & puiſqu'il plaiſt à Dieu d'eſprouver noſtre patience, en deſirant mieulx, contentons nous de ce qu'il nous envoye, ne nous laſſant pour rien de le ſervir.

On a murmuré ces jours de quelque appoinctement. Il fauldroit de merveilleux maſſons pour le baſtir. Mais je crains que les noſtres ou aulcuns pour le moins ne ſe laiſſent abbreuver d'entrer en propos. Ce qui ſera pour remettre du tout l'ennemy, non ſeulement en poſſeſ-

ſion

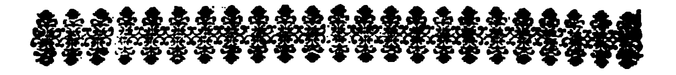
sion de sa tyrannie passée, mais de celle où il a tousjours adspiré. Mais pource que je suis asseuré que cela ne se fera point que Dieu ne soit du tout courroucé contre nous, j'espere qu'il previendra un tel danger. Car je ne doubte pas qu'il ne regarde plustost son oevre en nous que nos vices & povretez, pour nous traicter en sa pitié.

Sur ce Monseigneur, apres m'estre humblement recommandé à vostre bonne grace, & de Madamoiselle, vous avoir aussi presenté les recommandations de ma femme & de nos voisins, je prye à ce bon Dieu de vous tenir tousjours en sa protection, & vous faire sentir de plus en plus la joye de son assistence. De Genesve ce 8. de Decembre.

Vostre Serviteur & humble Frere, & entier Amy à jamais

JEHAN CALVIN.

A Monseigneur
Monsieur de Falez.



LETTRE XXVI.

MONSEIGNEUR,

Ayant receu vos Lettres par le Sieur de la Riviere, je craignois que les aultres dont vous faisiez la mention, feussent perdues. Depuis elles m'ont esté apportées. Pour responsе, je remercie Dieu de ce qu'il vous a augmenté vostre joye & contentement. J'ay escrit briefuement aux trois Compaignes tout ensemble, pour les saluer à leur bien venue. Je ne sçay si Dieu nous fera ce bien quelque jour, qu'elles n'ayent plus besoing de mes Lettres. Si non, je leur feray une aultre fois un petit plus liberal en papier.

Pour vostre personne, suivant la charge que vous m'aviez donné, j'ay regardé depuis mon retour où il y auroit logis commode. Quant à celluy de Clebergue, vous feriez trop loing des voisins que vous cherchez. Combien que de long tems j'en avoye eu envye pour moy-mesme, affin de m'y desrober

ber quant je cherché d'avoir loysir. Et m'avoit on promis de m'en donner responſe. Mais rien n'eſt venu. Si je l'avoye entre mes mains, comme l'on m'en avoit donné eſperance, vous ſcavez qu'il ſera à voſtre commendement.

Auprès de nous je n'en ay peu trouver ayant jardin, qui vous feuſt plus propre que une que je vous ay louée. Non pas que le logis me contente. Mais il me l'a fallu faire par faulte d'aultre. Vous aurez au devant moien jardin, & court aſſez ſpacieuſe. Derriere, aultre jardin encor. Une grant Salle, d'auſſi belle veue que vous en ſçauriez ſouhaitter pour l'eſté. Les chambres n'ont pas ſi plaiſant regard, que je vouldroye bien. Mais quant vous ſerez arrivé, poſſible qu'on trouvera moien d'y donner ordre. Excepté la ſalle, on pouvoit trouver maiſons de meilleure eſtoffe, & mieulx baſties pour la commodité. Mais le jardin n'y euſt pas eſté, & je voy que c'eſt un membre que vous deſirez principallement. Quoy qu'il en ſoit, elle eſt louée à douze eſcus. Quant vous la verrez, ſi vous dictes que c'eſt trop, j'auray mon excuſe preſte, que je ne ſuis par tel meſnager que pour bien eſpargner ma bourſe non plus que celle des aultres. Je me ſuis haſté d'en faire marché à cauſe du jardin ſeulement.

ment. Si le temps vous targoit par delà, il me semble que la saison vous sera aussi propre d'icy à un mois que plus tard, moyennant que l'air fust gracieux selon que la saison le doit porter.

Pour la conduite: combien que mon frere n'est pas icy à ceste heure, toutefois je m'ose bien porter fort pour luy, qu'il vous y servira volontiers. Et il a faict le chemin si souvent, qu'il y doit estre assez rusé. Joingt aussi qu'il a eu affaire aux basteliers. Et je croy qu'il vous souvient, que mon advis seroit, que vous fissiez une partie du chemin par eaue, pour vous refraischir. En attendant que vous me mandiez vostre pleine resolution, nous semerons sans faire bruict, & ferons tailler les treilles.

Des occasions que vous avez de vous plaindre, je vous prye, Monseigneur, d'oublier beaucoup de choses pour eviter fascherie, qui ne relleve point le mal, & ne l'amende. Sur tout, qu'il vous plaise supporter ce qui aura esté faict par zele inconsideré. Car c'est une faulte qui advient aux meilleurs. Mais je croy que ce en est desja faict en une sorte ou l'aultre. J'espere que l'issue en aura esté moderée par vostre prudence.

Quant au Sr. de Paré, si d'adventure

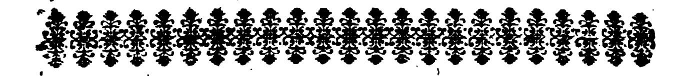
affin qu'il ne leur semble qu'ils ont esté mesprisez, sur tout si vous veniez en ça. Je parle le language du pais. S'il y avoit quelques bonnes nouvelles, j'espere qu'ils nous en aporteront. Mais il est besoing que Dieu nous humilie, de quelque costé que ce soit. Combien que j'espere que nostre Antioche *, qui nous presse maintenant, sera serré de si près, qu'il ne luy souviendra des gouttes de ses mains ne de ses pieds; car il y en aura par tout le corps. De son Compaignon Sardanapalus, Dieu luy garde la pareille. Car ils sont bien dignes de passer tous deux par une mesme mesure.

A Monseigneur,
Monsieur de Falez.

Receu le 6. de Mars 1547. Respondu le 9. du dit mois.

* Charles Quint étoit alors fort incommodé de la goute. *Sleidanus.*

LET-



LETTRE XXVII.

MONSEIGNEUR,

J'avois oublié en mes dernieres Lettres l'Article de l'Apologie. Et ne sçay comment il m'estoit eschappé. Sainct André en avoit la Copie. Et en cela je n'ay pas esté frustré de mon opinion. Mais selon l'estat present, quant il seroit question de l'imprimer, je ne voy point qu'il y en auroit à changer. D'adoulcir, il n'est possible. De s'enflamber en plus grande vehemence, le temps ne le porte point, au moins pour luy donner cours. Et mesme si vous deliberez de la faire imprimer à Strasbourg. Encor ne sçay-je s'ils l'oseront admettre telle qu'elle est. *Quid enim audeat, qui Tyranno se implicuit?* * ça il y auroit plus de liberté. Il me souvient que vous me fistes mention, incontinent après l'avoir

* La ville de Strasbourg avoit déjà resolu de quitter la Ligue de Smalcalde, & de faire sa paix avec l'Empereur. *Sleidanus.*

l'avoir veue, de corriger quelques points, mais ſans me noter ne quoy ne comment. Il vous plaira doncq par le Courier m'en mander voſtre vouloir, & ce que vous deſirerez de moy. Du Tranſlateur, pour la faire Latine, vous en auriez là un aſſez elegant, s'il vous ſembloit bon d'en uſer *. Icy il s'en trouvera bien quelqu'un. Par faulte d'aultre je me ſubſtitueray. Et cela, comme j'eſpere, n'emportera pas grant atarge. Car moiennant qu'il y ait perſpicuité, il ſuffira. Et auſſi la Barbarie de *Majeſtas veſtra*, de laquelle on ſera contraint d'uſer, repugne à un ornement trop exquis. Toutefois ſi fauldra-il en avoir voſtre advis, en cas qu'il nous y falluſt employer par deçà. Au reſte, nos gens ont quelque petit de paour. Mais je n'eſtime pas qu'il y ait cauſe. Vous ſçavez que villes de frontiere ſont ſubjectes à craindre. Et pource que nous avons Grantvelle pour voiſin & qu'on oit parler de leurs gens, on ſe doubte. Quant à moy, j'ay ma conjecture diverſe. Car ce n'eſt pas la ſaiſon d'attenter rien ici. Mais il nous fault laiſſer eſcouller beaucoup de bruicts: tout ainſi que nous ne pouvons empe-

* Sebaſtien Caſtalion, Profeſſeur en langue Grecque à Baſle.

empeſcher que l'eaue n'alle aval. Quoy qu'il en ſoit, je ſuis bien ayſe que noſtre Seigneur nous reveille, pour nous recommander à luy. Comme c'eſt le plus grant bien qui nous puiſſe advenir, que de nous ſçavoir remettre à bon eſcient à ſa protection.

Faiſant fin à la preſente, Monſieur, après m'eſtre humblement recommandé à la bonne grace de vous & de Madamoiſelle, & vous avoir preſenté les recommendations de nos voiſins, je prieray noſtre bon Dieu de vous tenir en ſa ſaincte garde, vous conduire en tous vos pas, vous monſtrer ce qui ſera bon & expedient, & vous en donner bon effect & proſpere. Ce 7. de Mars 1547.

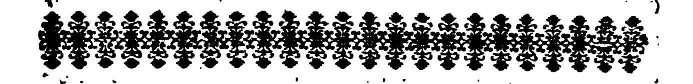
Vous congnoiſtrez par les Lettres de Sire Nicolas, comme il va de voſtre argent. Il me l'a auſſi mandé. Du chois qu'il vous remette, vous en ferez ſelon l'opportunité preſente.

Voſtre Serviteur, & humble
Frere à jamais
JEHAN CALVIN.

A Monſeigneur
Monſieur de Fallez.

A Baſle prés la Cauff Houſſ.

Rep. le 14. de Mars 1547.



LETTRE XXVIII.

MONSEIGNEUR,

Je suis joieux que vous avez nostre frere Maistre Pierre Viret, pour vous soullager des fascheries, lesquelles vous pouvoient bien estre dures, veu que j'en estois tourmenté plus que je ne dis par seulle compassion. Mais j'espere que Dieu y aura remedié, quant au faict. Et pour le reste il y a proveu, en vous envoiant celluy duquel vous pouvez recevoir aultant de consolation que d'homme du monde. Tellement qu'il ne me faict plus mal, que je n'aye point entreprins le voyage. Car je ne crains plus que vous aiez faulte de moy. Ce sera aussi la cause, pourquoy je vous feray plus briefves Lettres.

Quant à l'homme, je ne sçache point avoir donné signe aulcun, que vos complainctes me semblassent excessives; seulement craignant qu'il ne vous advint quelque maladie, & aussi pensant que ce n'estoit pas

chose

chose convenable à vous d'entrer en contention avec un homme de sa qualité: considerant d'aultre part son audace, & ce qui peult sortir d'une beste venimeuse si on la presse, je vous avoye pryé de prendre le tout moderément, tant qu'il seroit possible. Au reste, je le congnois: & ne crains par tant les malesgraces, que je voulsisse que l'Eglise de Dieu eut aulcun dommaige par ma dissimulation. Mais je ne voy pas maintenant que j'y puisse faire: & puis il n'y a nulle necessité presente. Car où il est congneu, il s'est plus descrié qu'il ne feroit de besoing. Où il est incogneu, on ne gaigneroit rien d'en parler, jusque à ce qu'il tasche à se insinuer. Mais encor Dieu le pourra faire saige, après l'avoir chastié de tant de ses follies.

Je viens à vostre voiage. Combien que je ne voye nul danger au chemin, ne d'embusches, ne d'aultre practicque, ne de violence: toutefois pour le premier je n'en ay rien asseuré à personne, mais au contraire mis en doubte. Secondement, quant au temps j'en ay parlé comme celluy qui n'en sçavoit rien. Vray est que si on me demande si vous n'avez point intention de nous venir voir, je

ne suis pas fort obstiné à le nier aux amis, craignant qu'ils ne m'estiment double. Et mesme quant j'ay loué la maison, tant celluy qui a parlé à vous que aulcuns aultres, ont bien jetté incontinent leur conjecture sur vous. Je leur ay respondu, possible que ouy, mais qu'il y en avoit d'aultres. Ainsi que je la prenois à l'adventure, ne doubtant pas toutefois d'avoir hoste pour y mettre. Au reste, je ne puis empescher que plusieurs ne devinent, & se persuadent, sans que j'en sonne mot, que vous viendrez. Tant y a, qu'au plaisir de Dieu il ne vous viendra nul prejudice de par moy. J'espere au plaisir de Dieu, que la sepmaine prochaine Maistre Pierre Viret nous rapportera de vos nouvelles. Si après avoir ouy nostre frere Sainct André vous aviez quelque chose à me mander de nouveau, vous aurez messager propre en luy.

Sur quoy, Monsieur, après m'estre affectueusement recommandé à vostre bonne grace & de Madamoiselle, vous avoir à tous deux presenté les recommandations de ma femme & des Amis, je supplye nostre bon Dieu vous avoir tousjours en sa garde, vous consoler, fortifier, & parfaire en vous tout œvre de sa gloire

&

& de vostre salut. De Genesve ce 15. le Mars.

Vostre humble Serviteur & Frere,

JEHAN CALVIN.

A Monseigneur
Monsieur de Falez

S. Hodie primum literas tuas accepi, serius quam oportuit. Sed interea puto aliquid Vireti nostri sermonibus fuisse profectum, ut animum istum mutares. Ego audito Senandrenio breviter respondi, mihi non parum dolere, quod tam præclara expeditione defunctus, extremo actu, quicquid laudis promeritus fueras, ita deformasses. Neque vero tam sum levis, ut altera tantum parte audita pronuntiem. Neque mihi splendor hominum oculos perstringit, sed medios homines dum audio, nihil accusatorie loquentes, ita sentire apud me cogor, neque prudenter neque honeste abs te factum, quod puellam ad conjugium sollicitaveris. Verum hoc etiamnum me pejus habet, quod se multis falsis criminationibus & artibus

bus obliquis queritur abs te circumventam. Bucerum & Bernardinum mihi allegas. Certe si nihil egisses nisi ex ipsorum consilio, nunquam hoc fuisses aggressus: Putasne illis probatum iri tuam causam? Scripsi prius de juniore, ad quam adspiraveras, quid ego reprehenderem. In hac tentanda videris oblitus fuisse, quid ad illam discedens, scripsisses. Quanquam etiamsi nihil aliud obstitisset, debueras omnino ab omni conjugii mentione temperare, donec, quo tendebat, pervenisset. At, si verum est, quod ipsa testatur, pessimis rationibus conciliatæ fuissent nuptiæ. Proinde non aliter a Domino esse conjugium, quod dicis, credam, quam ostenderis eam mentiri, cum affirmat se multis calumniis a te fuisse præoccupatam. Etsi fortiter negat tibi ullam fidem se dedisse, aut quicquam pactionis inter vos intercessisse, quin semper exciperet, se omnia ex consilio Domini Fallesii acturam. Te vero asseruisse, compertam tibi esse hominis voluntatem: tantum ejus uxorem difficilem fore, quia nobilitatis fumos adhuc suspiceret. Hæc non essent Dei auspicia. Sed prohibes ne credam. Ego autem facere nequeo, quin utramque partem audiam. Dum omnia perpendo, quædam apparent, quæ mihi displi-

cere

vere fateor. Quod me admones, ut Heroum interdum graves noxas esse cogitem. Ego vero D. Fallesium aliis nominibus amo & colo, quam fucosæ magnitudinis, qua sola plerique magnates superbiunt. Deinde nullas hactenus nisi moderatas ab eo querimonias audivi. Ego autem causam magis quam personas intuitus sum. Utinam te istis molestiis nunquam implicuisses! sed quando ita accidit, reliquum est, ut te cupiam brevi expeditum, quod jam factum esse confido. De fundo quem tot millibus emisse dicor, næ ego ineptus sim, si multa verba consumam refellendis tam crassis mendaciis. Nemo hic est aut in tota vicinia, qui ignoret me pedem terræ nullum possidere. Quicunque autem me norunt, sciunt me nunquam habuisse pecuniam jugero emendo, nisi cum mihi numeratur, quod tertio quoque mense expendam. Nondum certe perveni, qui adhuc aliena utor supellectile. Nam neque mensa super quam edimus, neque sponda super quam dormimus, mea est. Unde igitur isti rumores? nescio, nisi quod mihi improbi homines ideo maledicunt, ut notam inurant Evangelio. Nunquam tamen efficient quin dives sim, quia mea tenuitate abunde sum contentus: & cum nemini sit oneri mea paupertas, quibusdam tamen est

leva-

levamento. Vale & me amico esse erga te animo tibi persuade. Utinam aliquando suppetat literis scribendis argumentum &c.

Copie d'une Lettre escrite à Valerand.

A Monseigneur
Monsieur de Falez
à Basle.

Receu le dernier Mars 1547.



LETTRE XXIX.

MONSEIGNEUR,

J'escris à Myconius *, comme vous verrez par la Copie que je vous envoye. Il m'a semblé advis, que c'estoit assez, pource que les Juges † comprendront mieulx mon intention de sa bouche. Et y aura plus de gravité, pource que la poursuite ne

* Antistes de Basle.
† Des Causes matrimoniales.

ne sera pas si vehemente de mon costé, comme si je m'ingerois de leur escrire, comme ayant la matiere trop affectée. Je croy que nostre frere Maistre Pierre Viret fera le semblable envers le Sieur Bernard Mayer *, suivant ce que je luy en ay mandé. Quant il seroit besoing, il se condamne de desloyaulté en ses Lettres qu'il m'a escrites. Car après avoir requis au mois de Janvier d'interceder pour luy au mariage de Merne, il m'a mandé que Wilergy l'avoit aymé *ante multos menses*, jusque à le demander pour mary, plustost que d'estre cherchée. Comment cela s'accorde il ? si non qu'il en voulsist avoir deux ensemble ? Mais le tout est qu'on luy couppe la broche à toutes ses chicaneries, attendu qu'elles sont trop indignes d'audience. Sur cela je ne pense point que les Juges n'y mettent fin bientost.

Monsieur, après m'estre de bon cueur recommandé à vostre bonne grace & de Madamoiselle, sans oublier les trois Damoiselles, je prye nostre bon Dieu de vous avoir en sa garde, de vous confermer tousjours en patience, de vous delivrer des fascheries de cest importun, & vous ame-

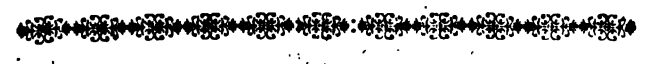
* Conseiller à Basle & frère du Bourguemaitre.

amener en bonne profperité. Ce premier de May de Genefve.

Voftre Serviteur & humble Frere,

JEHAN CALVIN.

A Monfeigneur
Monfieur de Falez.



LETTRE XXX.

MONSEIGNEUR,

Puisque voftre commodité ne vous a permis de venir, comme nous efperions, c'eft affez fi Dieu vous faict la grace de vous bien trouver par delà. Car jafoit, que je defiraffe d'eftre prés de vous, toutefois je prefere ce qui vous eft le meilleur. Quant à l'homme duquel vous avoit parlé Maldonad, oultre la congnoiffance que j'en ay eu pendant qu'il a efté icy, je m'en fuis enquis de fon Maiftre ancien Gallafius, lequel m'a dict qu'il l'a trouvé tres-loyal & ferviable. Vray eft qu'il ne l'eftimeroit pas fuffifant pour demener grans

grans affaires, si non qu'on l'instruise, & qu'on luy donne sa leçon. Mais d'exploitter ce qui luy sera commandé, qu'à cela il n'y fera faulte, mesme qu'il sera vigilant. Et quant au premier, je ne l'en estime pas moins. Car il vault mieux un homme modeste & posé, qu'un grand entrepreneur & hardy par trop. Vous y adviserez selon que vos affaires le porteront, affin que le Sr. Dalbiac le peult faire venir, & par ce moien que vous ne demeuriez pas long temps desproveu. Au reste, j'espere que Dieu vous aura depesché des fascheries, où ce brouillon vous a tenu par si long temps. Ce faict, que vous soiez aulcunement à repos touchant vostre maison.

Nous sommes encor attendans sur les nouvelles de l'estat general de l'Eglise. Si Dieu nous veult si durement affliger, que de lascher la bride à ce Tyrant, qui ne demande qu'à tout ruiner, c'est à nous d'estre tout preparez à souffrir. Moyennant que celluy qui nous a prins en sa charge domine *in medio inimicorum* *, il nous convient avoir patience, nous consolant en l'esperance de ce qui s'ensuit, qu'il confonde ses ennemis. Mais encor j'espere qu'il proverra à ces grans troubles, suppor-

* Ps. CX. 2.

portant noſtre foibleſſe, & qu'il refrenera l'audace de ceux qui triumphent devant le temps, voire contre luy.

Monſieur, après m'eſtre humblement recommandé à voſtre bonne grace, & de Madamoiſelle, & vous avoir preſenté à tous deux les recommendations de ma femme, je pryeray noſtre bon Dieu de vous conduire tousjours, veiller ſur vous, & vous augmenter en tous ſes biens. Je me depporte de toucher au propos que m'a tenu le Sr. Maldonad, quant à dreſſer une Egliſe par delà. Car je ne ſçay qu'en dire, ſi non que je deſirerois que tout fuſt bien faict. De Geneſve ce 18. de May.

Voſtre Serviteur & humble Frere,

JEHAN CALVIN.

A Monſeigneur
Monſieur de Fallez
demeurant à Baſle devant la
Cauff Houſſ.

Receu le 2. Septembre 1547. Reſpondu.



LETTRE XXXI.

MONSEIGNEUR,

J'espere que le porteur des presentes sera le Capitaine de nostre ville *; du quel j'ay loué la maison. Il a volunté de se transporter par delà, affin de deviser avec vous.

Il me proposoit double condition. L'une, s'il vous plaist luy prester argent à certain terme, que la maison vous demeurera engaigée jusque au remboursement, sans en payer louage; & des reparations que vous en feriez pour vostre commodité, qu'il en portera une partie. La seconde est de vous en faire vendition.

Or est il vray qu'il ne l'a qu'à reachept. Mais il se faict fort de vous la maintenir & guarantir en vendition pure & simple. Par ce moien il en vouldroit avoir trois cents escus. Si vostre intention est de l'achap-

* Amé Perrin, voyez la 76. Lettre de Calvin, & la Vie de Calvin par Bèze.

chapter, vous adviserez du pris avec luy, prenant le meilleur marché que vous pourrez. Il est bien certain que se constituant guarant pour la maintenir, à grant peine la donnera il pour deux cents escus.

Ce sera à vous à choisir des deux conditions; & en despecher avec luy, si vous y voiez vostre profict. Si vous n'entrez en paction avec luy, je vous ay desja adverty que la maison ne vous sera duisante. Par consequent il vous fauldra pourvoir ailleurs. Car vous n'obtiendrez point qu'il la face approprier à vostre usaige, si ce n'est par ce moien.

Et de faict, quant vostre deliberation seroit de venir sur la fin de l'esté, je vous conseillerois de tascher qu'avant vostre venue les reparations fussent faictes, pour eviter les rompemens de teste, & beaucoup d'incommoditez. Je croy que la devise que j'en ay faict vous plairoit tresbien: en sorte que vostre absence n'empescheroit rien, & seriez bien ayse d'avoir la chose faicte.

Il estime peu les reparations qu'il y faut, mais je ne les prise pas moins de quarante escus. Parquoy l'achept m'en sembleroit plus expedient: mesme si vous pouviez accorder aux deux cents escus, & qu'il print sur luy ceste charge de la guarantir, à per-

à perpetuité. Je desire que vous faciez quelquechose, moiennant que ce soit à vostre profit.

Le Sr. de Parey arriva hier au soir, & me vint saluer environ neuf heures. Pource que c'estoit bien tard, nous n'eusmes loysir de gueres parler ensemble, tellement que je ne sçay encor comme il va de ses affaires. Après avoir parlé au Sr. Maldonad, je seroye d'advis que seulement vous advertissiez la fille de la nature, sans luy declairer nul inconvenient qui luy soit advenu; car tout cela se rediroit puis après. Seulement doncq je luy tiendroye ce propos. Il dort peu, il y a quelque legiereté: ainsi tel danger seroit à craindre, selon qu'on voit sa complexion. Regardez, si vous seriez patiente, quant Dieu vous auroit visité jusque là. Cela, à mon opinion, suffiroit. Et selon que la verriez disposée, vous en feriez quant à ce point. Nous avons eu quelques nouvelles de la sentence, & luy se plaignant des Juges s'en glorifie. Dieu luy veuille donner meilleur sens.

Monsieur, après m'estre humblement recommandé à la bonne grace de vous & de Madamoiselle, vous avoir presenté les recommendations de Gallasius, & de ma femme, je prieray nostre bon Dieu qu'il

vous ait tousjours en sa garde, vous gouverne & conduise, & vous face la grace de le glorifier tousjours.

Il suffit que vous soiez adverty qui est le present porteur. Je ne sçay s'il aura aultre compaignie avec luy. Car il est party bien en haste, tellement que sans m'en avoir parlé il est venu ce matin tout botté me dire adieu. Voilà qui a esté cause que je n'ay pu communicquer avec Maldonad, car il s'en alla hier au soir coucher à Tournen. C'est aussi pourquoy je ne vous faits nulles recommendations de luy. De Genesve ce 26. de May.

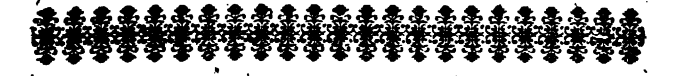
Vostre Serviteur & humble Frere,

JEHAN CALVIN.

A Monseigneur
Monsieur de Fallez.

Receu le 1. Juing 1547. Respondu le .. Jullet par Budé. 1547.

LET-



LETTRE XXXII.

MONSEIGNEUR,

Je n'ay rien à vous escrire pour le present, sinon que le porteur est l'un des fils de feu Mr. Budé. Quant vous l'aurez congneu, vous le trouverez de si bonne sorte, que vous l'estimerez digne d'estre aymé de tous ceux qui ayment Dieu, encore qu'il n'eust nulle recommendation de la memoire de son pere. Il n'est pas de ceux qui font grant monstre ne parade. Et d'aultant est il plus prisé de moy; & je sçay qu'ausi sera-il envers vous. Son intention est d'aller voir Basle par Strasbourg, puis retourner sans faire long sejour par delà. Neantmoins je luy ay conseillé de se bien enquerir si les chemins seront seurs, avant que passer oultre; & il m'a promis de le faire, car sans necessité il n'y auroit propos de se mettre en hazart.

Je croy que devant qu'il arrive par delà, vous ne serez plus en deliberation

quant au Sieur de Paray. Car l'allonge qu'il demande n'est pas pour s'entretenir en grande fermeté ; & de faict je conjecture que cela a esté faict à cautelle par les siens, pensant qu'entre cy & là il changeroit de propos, attendu ce qu'ils congnoissent de sa complexion.

Nous sommes bien esbahis de n'avoir nulle certitude de nouvelles. On peult appercevoir le desordre qui est en Allemaigne, & la povre conduite. S'il y avoit un seul grain de seel, ils auroient proveu à leurs affaires devant qu'ils sçachent ce qui devoit estre sceu trois jours après. Mais quoy ? *Non est consilium, non est fortitudo absque domino.* Or ils sont desproveus de son costé.

J'espere de sçavoir par le premier, que c'est que vous aurez arresté avec nostre Capitaine.

Pour faire fin, Monsieur, après m'estre humblement recommandé à vostre bonne grace, & de Madamoiselle, vous avoir presenté les pareilles recommendations de ma femme & des aultres, je suppliray nostre bon Dieu de vous avoir tousjours en sa garde, vous gouverner par son esprit, vous fortifier contre tous scandales & fascheries, & semblablement toute vostre maison. Pour ce que je n'ay loisir

loisir d'escrire aux Damoiselles, je desire cependant d'estre bien affectueusement recommandé à toutes trois. De Genesve ce 4. de Juing 1547.

Vostre Serviteur & humble Frere,

JEHAN CALVIN.

A Monseigneur
Monsieur de Fallez.

Receu le 7. de Juing 1547. Respondu.

LETTRE XXXIII.

MONSEIGNEUR,

Combien que je n'eusse pas grant chose à vous escrire, toutefois craignant que vous ne trouvissiez estrange que ce porteur vint par delà sans mes Lettres, je n'ay voulu faillir à vous escrire quelque mot. Je ne sçay pas bonnement pourquoy le dit porteur a entreprins ce voyage. Je croy que aussi ne fait il gueres mieulx. A grant peine estoit il arrivé, qu'il prenoit conseil de retourner, sans

avoir esprouvé ne bien ne mal. Depuis il a changé souvent de propos. Somme, je n'ay veu aultre constance en luy, si non qu'il ne trouvoit icy rien à son gré.

En escrivant, il m'a souvenu que j'avoye matiere à laquelle je n'avoye point pensé. C'est que le Sr. Maldonad m'a parlé de Jacques, assavoir s'il pourroit reciter mes Sermons. Selon que j'en ay veu, il recueille bien quelques sentences. Mais la substance n'y est pas si entiere, comme je desirerois. Combien qu'il se pourra faire que par succession de temps il y adviendra mieulx. Ainsi en attendant s'il acquera plus grande agilité par l'usaige, encor vauldroit-il mieulx d'avoir ce qu'il faict, que rien. Et aussi le temps en pourra donner quelqu'un plus propre.

A ce que je puis conjecturer des Lettres escrites à nostre frere Sainct André, je crains que toutes les miennes ne vous ayent point esté baillées. Toutefois je n'en pensoye avoir commis qu'à messaiger seur. De l'apologie j'avoye remis la conclusion à vostre venue. Mais elle se translatera en Latin, pour estre preste quant vous la vouldrez. Si est ce, que si le nom de la ville n'y estoit requis, qu'elle s'imprimeroit icy mieulx que par delà; c'est à dire en plus beaux characteres, en

mei-

meilleur papier, & plus correctement. Regardez seulement si vous desirez que le nom de la ville soit exprimé, car sans cela, je vous asseure bien du reste.

Monsieur, après m'estre humblement recommandé à vostre bonne grace, & de Madamoiselle, je pryeray nostre bon Dieu de vous tenir toujours en sa garde, vous donner matiere de vous resjouir en luy au millieu des fascheries de ce monde, & vous augmenter en toutes ses benedictions. De Genesve ce 16. de Juing 1547.

Vostre Serviteur & humble Frere,

JEHAN CALVIN.

A Monseigneur
Monsieur de Falez.

Receu le 27. Juing 1547, Respondu par Budée le ... de Jullet 1547.

LETTRE XXXIV.

MONSEIGNEUR,

Suivant ce que vous m'aviez escrit, j'ay bien esté d'advis que le frere Maistre François de la Riviere se retirât là, au moins pour quelque tems. Car quant ainsi seroit qu'il luy convint retourner icy, il n'auroit pas long voyage à faire. Et apportant quelque recommandation de Basle, il pourroit s'adresser à Berne, pour estre envoyé à Lausane avec quelque provision en attendant. Toutefois cela ne m'eust pas faict conclurre, si non que vos Lettres y eussent aydé. Je luy ay seulement dict que vous seriez joieux de sa venue, affin que vostre famille receust instruction de luy, quelques fois par sepmaines. Car je me suis voulu garder d'entrer en plus grande obligation, affin que cela demeurât en vostre pure liberté.

Quant à la maison, je vous prye m'en vouloir mander ce qu'il vous plaira que j'en face. Mais que j'aye vos Lettres à

la

la My Aoust. Car selon les uz de la ville j'ay congé de renoncer au marché pour la demie année suivant, le signifiant six sepmaines devant le terme. En ce faisant vous ne serez pas chargé sans propos; comme je crains qu'en la tenant plus long temps, ce ne fust depense à nul profict.

Je croy que Saint André vous a mandé ce qu'avons faict de l'Apologie. L'impression n'en sera pas retardée par faulte de la Copie.

De l'argent, mon advis n'est pas que vous en retiriez rien, pour eviter les murmures qui en pourroient sortir. Mais plustost qu'en advertissant ceux qui en ont la charge de s'y gouverner comme il fault, corrigeant les abus s'il y en avoit, vous subroguiez quelqu'un en vostre lieu. Toutefois vous y adviserez selon vostre bonne discretion. Mais je n'ay voulu faillir à vous en mander mon semblant, puisqu'il vous avoit pleu de vous en conseiller à moy.

Nous avons eu nouvelles d'Allemaigne depuis la prinse du Landgraff, qui a eu un payement digne de sa lascheté. Les choses estant ainsi, je recongnois que nostre Seigneur nous veult du tout oster cest Evangile triumphant, pour nous contraindre à combattre soubs la croix de nostre

Seigneur Jesus. Mais contentons nous qu'il face son premier mestier, de garder son Eglise miraculeusement par sa vertu, sans ayde de bras humain. La probation est dure, je le confesse; mais nos peres en ont bien eu d'aussi pressantes, & sont demeurez constants neantmoins; & n'ont point esté frustrez en leur fermeté. C'est icy qu'il convient practiquer le proverbe, *Esperons, puis nous verrons.* D'advantaige il ne fault point esbahir, si Dieu nous a corrigé si rudement, attendu la vie. Mais comme vous dictes que ceux qui n'ont pas encor esté touchez se mirent à tels exemples, pour se reduire, & par ce moien prevenir la main du Juge.

Il y a eu de l'inadvertance aux Commis de cette ville, qu'ils ne me fisrent sçavoir leur partement. Toutefois je ne laisse pourtant d'attendre de vos nouvelles par eux.

Je ne sçay s'il y sera venu quelque bruict de nos troubles jusque là. Car on en parle si hault par le païs circumvoisin, qu'il semble que nous soions tous perdus. Sur tout on me faict mort souvent, ou bien navré. Mais tant y a que je n'en sens rien. Et en la ville nous ne voyons point la centiesme partie de ce qui s'en dict.

Il y a bien eu quelques murmures & mena-

menacer des gens desbauchés, qui ne peuvent porter le chastiment. Mesme la femme de celluy qui vous devoit aller voir & vous escrivit de Berne, s'estoit eslevée bien fierement. Mais il a fallu qu'elle ait gaigné les champs, pource qu'il ne faisoit pas bon en la ville pour elle.

Les autres baissent bien la teste, au lieu de lever les cornes. Il y en a un qui est en dangier de payer un escot bien chier. Je ne sçay si la vie n'y demeurera point *. Il semble advis aux jeusnes gens, que je les presse trop. Mais si la bride ne leur estoit tenue rudde, ce seroit pitié. Ainsi il faut procurer leur bien, malgré qu'ils en ayent.

Monsieur, après m'estre humblement recommandé à vostre bonne grace, & de Madamoiselle, je prieray nostre bon Dieu qu'il vous ait tousjours en sa garde, vous fortifiant par son Sainct Esprit pour resister à toutes tentations, & vous augmentant en tout bien à son honeur. Et pource que le terme de Madamoiselle approche, nous aurons souvenance de pryer pour sa bonne delivrance. Ma femme se recommande aussi humblement à tous deux. Ce 14. de Julliet.

Vostre Serviteur & humble Frere,

JEHAN CALVIN.

D. Fran-

* Voyez la Vie de Calvin par Bèze.

D. Francisco Dryandro * *Salutem plurimam.*

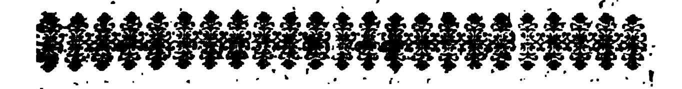
Quid sibi velit Jacobus Parcus, non assequor, nisi quod utrumque leviter pungendo, utrique blandiendo bonam causam oblique læsit, nec interea pepercit malis. Quod tam liberalis est in Valerandi laudibus, vel prodigus, non minor. Aliud enim est aquam ex Rheno haustam fundere, aliud vinum ex dolio. Dominus te semper conservet ac regat suo Spiritu. Salutabis D. Myconium & alios amicos: præcipue D. Bernardinum, una cum familia.

A Monseigneur
Monsieur de Fallez.

Receu le 18. Jullet A°. 1557.
Respondu le 23. Jullet an susdict.

* Voyez le Dictionaire de Bayle.

LET-



LETTRE XXXV.

MONSEIGNEUR,

Deux jours après que Mr. Budé fust arrivé, je receu vos Lettres que vous aviez baillées à Jacques Dallichant. Ainsi le tout m'a esté rendu. Depuis j'ay esté frustré deux fois, pensant trouver messaiger. Et aussi j'estoye en doubte, si j'entreprendrois le voyage. Car non obstant les empeschemens qui me pouvoient retenir, je craignois n'avoir nulle excuse assez suffisante. Mais les nouvelles qui sont depuis survenues, m'ont osté ceste doubte. Je rens graces à nostre Seigneur, & tous vos amis avec moy, de la bonne delivrance qu'il a donné à Madamoiselle, pryant qu'il benisse tellement la lignée qu'il vous a donnée, que vous en aiez double consolation le temps advenir, comme aussi je l'espere. Nous en attendons Lettres de vous en brief. Cependant il nous suffit bien de sçavoir ce qui est le principal.

 Pour

Pour responſe à tout ce que m'avez mandé, j'avoye requis Gallaſius de translater l'Apologie, à condition que j'y metteroye la derniere main. Mais il y avoit eſté ſi negligent, que Maiſtre François Baulduin* vint tout à temps pour y commencer. Je vous envoye doncq la Translation de ſa facture, laquelle nous avons reveu enſemble, non pas pour la polir bien fort, mais ſeulement pour voir ſi le ſens eſtoit rendu à la verité. Enſemble la Copie Françoiſe de la main de Sainct André.

J'ay corrigé en l'Epitre Latine de Dryander ce que bon m'a ſemblé, vous ſuivrez ce qui vous ſemblera le meilleur. J'eſpere que vous pourrez juger qui m'a eſmeu à tracer beaucoup de choſes, leſquelles je ne reprouvoye point; mais me ſembloient ſuperflues, ou pour le moins quelles n'euſſent eu nul poix vers le perſonaige.

Vous verrez les reſponſes que j'ay faictes au nom de Madamoiſelle Villergy, & les metterez en œvre, ſi elles vous ſemblent propres. Je parle aſſez ſec à l'Abeſſe, à cauſe de la ſouſpeçon qui eſt bien vehemente.

S'il

* Voyés l'Article de *Baudouin* dans le Dictionaire de Bayle.

S'il plaiſt à Dieu dreſſer là une Egliſe, ce vous ſera un grant ſoullagement pour voſtre famille. Mais le bien s'eſtendra plus loing. Et ſera pour obvier à beaucoup de ſcandales. C'eſt grant pitié de la diſſipation de ce peu qui eſtoit à Vezel. Je crains que noſtre Seigneur n'ait voulu punir ceſte moroſité exceſſive, qui ne peult eſtre que d'un meſpris de ſa benediction. Toute fois j'eſpere qu'après avoir puny les phantaſticques & ecervellez, qui ont eſté cauſe de tout le mal, encor il redreſſera le petit troupeau qui luy reſte, & leur tendra le main pour les conduire touſjours au bon chemin.

Ce qui m'avoit eſmeu de vous faire inſtance de la maiſon, eſtoit que je crains la honte que j'aurois, ſi d'advanture vous arriviez par deçà, & que ne trouviſſiez logis preſt. Car les reparations que le Maiſtre y vouldroit faire, ne ſont que pour l'approprier à voſtre uſaige. Ainſi le louage que vous en payez ſeroit aultant d'argent perdu, ſi non qu'on regardât quelque moien. Jaſoit que je le prins à trois ans, il eſtoit en moy de quitter marché au bout de demy an, le denonceant trois ſepmaines devant le terme. A ceſte heure nous ſerons forclos de cette liberté. Si

vous euſſiez eſté deliberé de venir, j'euſſe deſiré que le tout euſt eſté preparé deuement, pour vous exempter de faſcherie. Mais puiſqu'ainſi eſt, il n'eſt jà expedient de vous charger icy d'une maiſon. Seulement j'euſſe deſiré de ne vous point donner occaſion de deſpenſe ſuperflue. Mais puiſque vous avez laiſſé paſſer ce demy an, il y fauldra adviſer entre cy & la fin de Janvier, pour ne point entrer en la ſeconde année.

J'apperçois qu'on augmente par delà, comme aillieurs, ce que nous avons icy eu de faſcherie. On m'a faict mort à Lion en plus de vingt ſortes. Par tout le païs on dit merveilles, dont nous ne ſentons rien, Dieu mercy. Vray eſt que Sathan a icy aſſez d'allumettes. Mais la flamble s'en va comme celle des eſtouppes. La punition capitale qu'on a faict d'un de leurs compaignons, leur a bien abbatu les cornes. Quant à voſtre hoſte, je ne ſçay quelle mine il nous tiendra à ſon retour. Il fiſt ſemblant de partir bon Amy. Toutefois me fuiant, plus de honte & reverence qu'aultrement. Cependant ſa femme a tant fait la diableſſe, qu'il a fallu qu'elle ait gaigné les champs. Il y a desja environ deux mois qu'il

qu'il est absent. Il fauldra qu'il fille doulx à son retour.

Nous avons encor jusque icy trop bon marché, attendu la condition des Serviteurs de Dieu. Si nous n'estions pas plus pressés, nous ne serions que trop à nostre ayse.

Je croy bien qu'il aura peu ouvrir les Lettres, & que cela aura donné hardiesse à Valerand & à ce bon preudhom où il estoit logé, d'en faire une seconde visitation. Quoy qu'il en soit, en se plaignant comme il faict, il convient qu'il se confesse en premier lieu crocheteur de Lettres, qui est bien le faict d'un brouillon.

Quant à ses injures, elles ne me poisent non plus que sa personne a d'importance envers moy, qui est un peu moins qu'une plume. Joingt aussi qu'on apperçoit qu'il estoit yvre ou bien illuminé, quand il a ainsi escrit. Moiennant qu'il ne vienne point jusque aux coups de pierres, nostre patience de vous & de moy ne sera pas trop dure à porter ses injures. Nous ne sommes pas meilleurs que David, quant il seroit question d'estre plus oultragez, & luy vault bien Séméï. En cela & d'aultres choses plus grandes nous pryerons Dieu qu'il nous face la grace d'appeller à son jour, mesprisant les calumnies de ceux

qui jugent en tenebres. Il me faict plus mal de le voir ainsi desbordé, que de tout le reste.

S'il n'y avoit affaire urgente, ou qu'il y eut bon espoir de plus raisonable despeche en l'absence du Protonotaire, il me semble qu'il n'y auroit que bien d'attendre son retour. Tant pour ne pas faire les choses à demy, que pour eviter la suspicion qu'il pourroit imaginer, que vous eussiez espié le temps. Ou bien la querimonie qu'il en pretendroit, selon que je l'ay veu par ses Lettres assez chagrin, s'il y avoit *damnum aut periculum in morâ*, ce regard ne vous deveroit retarder, si me semble. Aultrement le meilleur sera d'attendre l'opportunité de vuider tout à un coup.

Quant à la marque du Livre, tant vos armoiries que la devise, tout sera subject à estre blasonné de ceux qui sans matiere ont neantmoins tousjours la bouche ouverte pour mesdire de nous. Combien que je n'y trouve mal n'y en l'un n'y en l'aultre. Mesme quant ce ne seroit pour eviter couster, il n'y auroit nul mal de mettre les armoiries au commencement, & la devise en la fin. Mais je ne sçay à grant poine lequel seroit plus à choisir des deux, si non que vous missiez vos ar-

moiries & le dicton au dessoubs. *Qui recedit a malo prædæ est expositus*, avec la cottation du chapitre *.

Du mariage, si c'estoit à moy, je n'en ferois nullement d'advis. Vous voiez en quelle privaulté je vous en respons. La maison est fort affamée. La Noblesse de Savoye est bien diferente de celle de vostre pais. L'homme bon de soy, mais il n'est pas si ferme qu'il ne se laisse mal mener; subject à maladies, principalement pour abondance de gros sang. Vous craignez une reproche: j'en crains une aultre diverse, qu'on ne dict que pour estre despesché &c. Vous l'auriez logé à la volée. Pardonnez moy si je m'advance tant. J'en aymerois mieulx prendre l'aultre que je congnois, si c'estoit à moy à faire. Mais il est temps de me restraindre après avoir excedé mesure.

† Devant qu'avoir achevé, ung catharre m'a saisi, & me donne si rude sur l'espaule, que je ne puis jecter coup de plume sans grand payne. Il y a des Lettres à Wendelin, dont je desirerois bien avoir responce, pour ce qu'il est question des Commen-

men-

* Esaïe LIX. 15.

† Ce qui suit est de la main de *Baudouin*, excepté la souscription.

mentaires sur S. Paul, dont plusieurs demandent l'impression. J'espere qu'ils seroit prouffictable, aultrement je ne les eusse pas composez. Pour ce que les presens porteurs ne sont pas certains d'aller jusqu'à Strasbourg ; & encores qu'ils y allassent, je ne pourroys avoir responſe par eulx, je vous prye qu'il vous plaise donner charge à quelcun de vos serviteurs de faire tenir les Lettres de bonne heure, & de procurer la responſe.

Monsieur, après m'estre bien recommandé à vostre bonne grace & celle de Madamoiselle, & vous avoir aussi presenté les recommandations de ma femme, je prie nostre Seigneur qu'il luy plaise vous avoir en sa saincte garde, vous conserver la benediction qu'il vous a donnée, jusques à ce que vous en voyez le fruict pour en recepvoir plus ample consolation & joye ; & cependant vous assister en tout & par tout.

Il me faict mal que je ne puys là estre avecque vous du moings ung demy jour, pour rire avecque vous, en attendant que l'on face rire le petit enfant en payne d'endurer cependant qu'il crye & pleure. Car c'est la premiere note pour entonner au commencement de ceste vie, pour rire à bon escient quand nous en ferons

ſerons ſortyz. De Geneſve ce 16. de Aouſt 1547.

Je vous priray de ſupporter mon indiſpoſition, en me recommandant à la bonne Compaignye.

Voſtre Serviteur & humble Frere,

JEHAN CALVIN.

Receu le 24. Aouſt 1547. Reſpondu le 27. enſ.

MONSIEUR,

Vous pourrez aſſez entendre tant par le ſtil que la minute de voſtre Apologie, que elle a eſté tranſlatée & eſcripte fort à la haſte. Mais encores n'ay voullu faillir à vous le declairer rondement, entendant que la faulte du loiſir me ſervira d'excuſe, joinct auſſi que Monſieur Calvin, qui m'en avoit baillé la charge, m'a promis de m'en deſcharger, & que ſoubs ſon adveu, après avoir eſté par luy reveue, elle vous eſt envoyée. Au reſte, Monſieur, je loue & remercie grandement noſtre bon Dieu de ceſte tant admirable vertu & conſtance dont il vous fortifie à l'encontre de toutes les tentations qui ſe dreſſent

Monsieur, je supplie nostre bon Pere celeste vous en donner plaine jouyssance, aussy à Madamoiselle vostre bon party, après m'estre très humblement recommandé à vos bonnes graces, & de toute vostre bonne & noble Compaignye. De Genesve ce 13. d'Aoust 1547.

Vostre très humble Serviteur,

BAUDUIN.

A Monseigneur
Monsieur de Fallez
à Basle.

Receu le 24. Aoust 1547.

LETTRE XXXVI.

MONSEIGNEUR,

Par vos dernieres j'ay recogneu que je ne vous avoye point encore satisfaict quant à l'Apologie. Combien que les trois poincts dont vous me touchez, ne sont pas pour retarder l'edition, l'excuse se peult faire en trois mots. Pource que si on entroit quelque peu avant en declaration, il fauldroit toucher des matieres chattouilleu-

ses,

ses, qu'il vault mieulx laisser dormir. Je ne voy point à qui il soit bon l'adresser pour le present, attendu la disposition du temps. Desja elle a sa partie principalle. Des aultres personnes, je n'en trouve nulle qui soit propre. De la desdier à la Noblesse du Pais Bas, ce seroit chose odieuse. En Allemaigne quels Estats choisirez vous? Ainsi j'aymerois mieulx qu'il n'y eust aultre entrée. Touchant la Conclusion, combien qu'il y a bien matiere, voire tres-pertinente à y adjouster, si est ce qu'estant ainsi couchée, ce n'est pas un propos rompu. Cy après, s'il y a occasion qui le requiere, vous adviserez que vous aurez à faire, pour y adjouster ou faire quelque aultre chose à part. Combien que je remette le tout à vostre discretion, je vous en dis seulement mon advis.

Quant au party dont vous demandez, je crains que vous ne pensiez que je bastisse des mariages en l'air bien à la volée. Mais quoy? si me semble il que j'ay quelque fondement de raison & bon espoir. Depuis huicts mois en çà, le fils de Mr. de Mommort, avec lequel j'ay esté nourry en mon enfance, m'a mandé qu'il desiroit sur tout se retirer par deçà, & continue en ce propos. Car ce n'est pas pour une seule fois qu'il m'a escrit. C'est un jeusne

jeusne homme, au moins de l'aage de trente quattre ans, de bonne nature, fort humain & docile. Mais il s'est desbauché en follies de jeusnesse par cy devant. A ceste heure que Dieu luy a donné sa congnoissance, j'espere qu'il seroit bien à vostre gré. Je me suis enquis diligemment de Nicolas Loser & de Nicolas Picot son gendre, qui ont parlé à luy, assavoir, s'il n'avoit nulle tasche de maladie, telle que l'acquierent les jeusnes gens en leurs dissolutions. Ils m'ont respondu que non. Sur cela j'ay basty par souhet. S'il venoit, comme je l'attens, je le vouldroye adresser de ma part droict à vous. Et alors vous adviseriez si ce vous seroit homme convenable. S'il ne vient dedans un mois, je ne sçay que j'en dois attendre. Mais il y a apparence qu'il doive venir, pour communicquer avec moy, & incontinant s'en retourner pour pousser ses quilles.

Nous avons cuidé perdre le bon Maldonad, car il a esté jusque à l'extremité. Et encor la fiebvre le tiend au lict, mais non pas avec peril eminent, selon que nous pouvons juger par la grace de Dieu. Je vous avoye apresté du vertjus pour la provision d'un an: lequel vous attend, si d'advanture vous approchez. C'est le fruict

que

que vous aurez de vostre jardin pour l'an passé.

Sur ce, Monsieur, après m'estre humblement recommandé à vostre bonne grace, & celle de Madamoiselle, je prieray nostre bon Dieu de vous avoir tous deux en sa saincte protection, vous conduire & gouverner, vous envoyer tout ce qu'il cognoit vous estre necessaire. De Genesve ce 10. de Septembre 1547.

Le titre me semblera advis bon tel: Excuse composée par N. Jacques de Bourgoigne &c. pour se purger vers la Majesté Imperiale des calumnies à luy imposées à l'occasion de sa foy, de laquelle il faict confession. Car le mot d'Apologie n'est pas usité en François.

Vostre Serviteur & humble Frere,

JEHAN CALVIN.

A Monseigneur
Monsieur de Fallez
à Basle.

Respondu le 16. d'Octobre 1547.

LET-

LETTRE XXXVII.

MONSEIGNEUR,

Depuis mes dernieres Lettres il n'y est rien survenu de nouveau, si non que nostre frere de Gallais est retourné, & a aussi amené avec soy le present porteur, pour vostre service. Car Monsieur Budé n'a pas trouvé prest celluy dont il vous avoit parlé. Je pense & me tiens asseuré, que cestuy cy vous sera bien propre; car il est loyal & serviable, & sçait que c'est d'honesteté pour se porter modestement. J'ay esté d'advis qu'il se retirât avec vous le plustost qu'il seroit possible, & principallement d'aultant que je ne sçay si vous prendrez conclusion de vous mettre en chemin. Je n'ay eu nouvelles de l'homme duquel je vous avoye escrit. Seulement j'ay entendu qu'il y estoit survenu un trouble à Noyon, lequel possible causa retarde: parce qu'il devoit estre accompaigné d'un sien Receveur, lequel aura esté empesché avec les aultres.

Maistre Guilliaume Faret & Maistre Pierre Viret ont icy esté sept jours. Il n'eust

n'euſt plus fallu que vous pour faire pleine feſte. Tout ſe porte comme de couſtume. Dieu veuille corriger les difficultez par ſa grace, & augmenter ſi peu de bien qu'il y a. Le bon Maldonad ne ſe peult relever. Qu'il vous face nul ſervice pour le preſent, il n'y a point d'eſpoir. Mais quant vous auriez affaire de mon frère, il recompenſeroit la faulte de l'aultre coup.

Monſieur, après vous avoir preſenté les affectueuſes recommandations de nous tous, tant à vous qu'à Madamoiſelle, je prieray noſtre bon Dieu de vous avoir touſjours en ſa ſaincte garde, vous gouverner par ſon Sainct Eſprit, vous benir & aſſiſter en toutes ſortes. De Geneſve ce 19. de Septembre 1547.

J'entens aux recommandations, que Maiſtre Guilliaume, Maiſtre Pierre, ma femme, tous les amis y font comprins plus d'une douzaine.

Je prye auſſi à noſtre Seigneur, qu'il luy plaiſe gouverner toute voſtre maiſon, à la quelle je deſire bien eſtre recommandé.

Voſtre humble Frere & Serviteur,

JEHAN CALVIN.

A Monſeigneur
Monſieur de Fallez.

Reſpondu le 16. d'Octobre 1547.

LETTRE XXXVIII.

MONSEIGNEUR,

En retournant l'aultre jour mes papiers pour aultre occasion, j'y trouvay un petit mot de préface que j'avoye faict au retour de Maistre Pierre Viret. Je le vous envoye maintenant, non pas tant affin qu'il soit applicqué en usaige, que pour vous déclairer comment j'avoye bien faict ce dont vous m'aviez requis: & que par oubly il estoit demeuré là. Je ne doubte pas qu'il ne vole beaucoup de bruicts pour le present des affaires de cette ville. Quoy que vous en oiez, ne laissez pas d'en dormir à vostre ayse. Car il y a beaucoup de gens qui prengnent plaisir à mentir, non seulement de nos voisins, mais aussi de ceux de dedans. Le bon Maldonad est remis au dessus par la grace de Dieu, mais non pas sans grant difficulté.

Monsieur, après m'estre humblement recommandé à vostre bonne grace & de

Ma-

Madamoiselle, je prieray nostre bon Dieu de vous avoir tousjours en sa saincte garde. J'attens sur la fin de ceste sepmaine nouvelles de vous. Ce 26. d'Octobre.

Vostre humble Frère & Serviteur,

JEHAN CALVIN.



LETTRE XXXIX.

MONSEIGNEUR,

J'avois differé à vous escrire, voulant commencer par vostre frere & par Utenhove; mais n'ayant loysir pour ceste heure, je me suis advisé de vous escrire, en remettant le reste à la sepmaine qui vient, quant Jasques Dallichant partira.

L'impression de vostre *Apologie Françoise* sera retardée environ de huit jours,

 pour

pour la maladie de nostre Imprimeur qui vacquoit à la fonte. J'aurai en bonne recommandation, tant les advertissemens que m'avez envoyez, que le tout en general. Cependant la copie Latine dormira, pour le moins jusque à ce que nous ayons aultres nouvelles de vous.

Quant à Valerand, je me tiens à ce que je vous en ay escrit quelque fois, que la contention avec un tel homme ne vous est ny decente ny convenable, puisqu'il ne sçait que c'est d'honneur ne d'honnesteté; car il sera si impudent de vous oultrager cent fois plus que vous n'oseriez pas luy. D'advantaige il y en a, qui sans s'enquerir beaucoup du merite de la cause, vous donnent le tord, considerant la qualité de vostre personne. Car il leur semble que vous en debvriez plustot avoir pitié, que de le poursuivre, suivant le proverbe: *Ne insultes cani mortuo*. Et j'apperçois que le bon Utenhove en est las.

Quoy qu'il en soit, je ne l'estime pas digne qu'il vous tourmente la teste, & vouldroye bien vous avoir persuadé, ne rien escrire de luy, & n'en faire nulle mention, non plus que si jamais vous ne l'eussiez cogneu. Cependant je presume bien qu'il ne cessera de mesdire & faire

de

de l'enragé? Mais ce sera tousjours à sa plus grant honte, sans que cela derogue en rien de vostre reputation. Pour le moins je vous prye d'experimenter quelque temps, que le silence profitera.

Quant à moi, j'en laisse couler beaucoup, pource que ce ne seroit jamais faict de m'y amuser. Si Dieu luy faict quelque jour la grace de se recongnoistre, il aura matiere de s'en humilier tant plus; aultrement, si seront tousjours charbons de feu sur sa teste. Et n'y a meilleur moien d'assopir les scandales qu'il s'efforcera de faire, qu'en mesprisant sa temerité & son impudence. Il me fait bien mal de le voir ainsi desbordé. Mais puis qu'il n'y a aultre remede, il le convient recommander à Dieu, le pryant qu'il luy plaise le reduire; & cependant que ce nous soit un mirouer pour nous faire cheminer en tant plus grant crainte & solicitude. Quant je le voy ainsi hors des gons, je tremble tout. Mais quoy? Il falloit que l'orgueil & vanité de son esprit feussent punys d'une telle confusion, jusque à ce que Dieu luy ait aprins en son eschole de changer.

De vos freres je n'en touche point pour ce coup. Il n'y a eu nulle faulte envers des Gallais, car tout ce que je vous en ay res-

pondu a esté sans luy en rien communicquer, ainsi il n'est ja besoing d'aulcune excuse en cest endroict. Je suis joieulx que Nicolas vous vient à gré. J'espere qu'il continuera par la grace de Dieu.

De ne bouger de là, c'est chose conclue jusque au prinstemps, s'il ne survenoit contrainte violente. Dequoy je prye Dieu qu'il vous garde par sa bonté, & espere qu'il le fera. Ainsi je me delibere à ce mois de Janvier, quitter le louage de la maison, pour ce qu'il faut prevenir six semaines devant la fin de l'an. Car j'auroye honte, qu'après l'avoir tenue s'y longtemps, ayant maison vous fussiez à loger, attendu qu'elle n'est nullement propre à vostre usaige, sinon estant raccoustrée. Ce que vous n'obtiendriez pas de gens sans raison.

De vous donner conseil, comme vous le desirez de ce qu'il sera de faire si Dieu nous visite d'un costé ou d'aultre, je ne sçay qu'en dire. Je me tiens icy asseuré, premierement que Dieu nous a en sa garde : Puis, après s'il luy plaist que nous endurions, que je seray bien heureux en mourant en lui. Et de faict, encor que tout fust bien paisible, si ne nous fault il rien promettre de certain en ce Monde, si nous n'y voulons estre

estre abusez. Mais le temps present nous admoneste plus que jamais, de nous preparer à recevoir ce que Dieu nous envoyra. Quelque chose que j'en conçoive, je ne laisse pas, quant à mon peril particulier, d'en dormir à mon ayse. Si ne suis-je pas tant stupide, que je ne prevoye ce qui pourroit advenir. Mais en suivant le chemin auquel il commande que je marche, j'apprens de rejetter sur luy beaucoup de mes solicitudes, si je ne puis le tout.

Entre cy & trois mois vous verrez ce que Dieu vouldra faire, & lors suivant vostre disposition vous prendrez conseil. S'il ne tenoit qu'au verjus, vous trouveriez icy vostre cas bien apresté ; mais quelque part où vous soyez, Dieu ne vous laissera en rien desproveu.

Sur quoy, Monsieur, après m'estre humblement recommandé à vostre bonne grace, je prieray nostre bon Dieu de vous tenir en sa saincte protection, vous conduisant tousjours par son Sainct Esprit, & vous faisant servir à sa gloire, avec Madamoiselle, à laquelle aussi je prye estre recommandé. Ma femme pareillement vous presente à tous deux ses humbles recommandations. De Ge-

nesve ce 28 de Novembre 1547.

Nous desirons d'estre recommandez affectueusement à toute la bonne Compaignie.

Vostre Serviteur & humble Frere,

JEHAN CALVIN.

A Monseigneur
Monsieur de Fallez.

LETTRE XL.

MONSEIGNEUR,

Je ne vous feray pour le present longues lettres, pource que je n'estois pas advisé que le messager deut si tost partir. C'est un Engraveur, lequel estoit party environ deux heures devant que je parlasse à nostre Imprimeur. Or voyant que vos armoiries

ries pour la forme du Livre n'eussent pas esté trop bien seantes, j'envoiay incontinent après, & les a faictes en plomb, comme vous verrez par l'espreuve. Je me confioys bien que vous ne seriez pas marry, qu'un escu feust despendu pour faire la choise bien à poinct. Le Livre n'est pas encore commencé d'imprimer, pource qu'il falloit faire refondre quelques Lettres du charactere, qui est celluy dont on imprima la Supplication, bien lisible & de belle monstre. On y commencera ceste sepmaine, au plaisir de Dieu. Mais on ne touchera point au Latin, jusque à ce que nous ayons de vos nouvelles. De tout le reste, pource que je n'ay pas le loysir à ceste heure, je differe à vous en faire response par Robert, cousin de ma femme.

Nous avons icy un peu de fascheries par ceux qui devoient procurer nostre repos. Toutefois j'espere que l'issue en sera bonne, & en brief à la rejouissance de ceux qui desirent que Dieu soit honoré. Mais cependant que nos freres sont persecutez des ennemis manifestes, il fault que nous soyons troublez de nostre costé par les domesticques. Il y a un bien que le tout est à nostre profict, moyennant que nous soyons si bien advisez de le prendre ainsi.

Comme je vous ay mandé par cy devant, ne soiez en poine de rien qui se dise, tenant le tout pour mensonge, jusque à ce que vous entendiez par nous, comment il en va.

Monsieur, après m'estre humblement recommandé à vostre bonne grace, & de Madamoiselle, & de toute vostre bonne compaignie, je suppliray nostre bon Dieu de vous avoir en sa garde, vous conduire par son Esprit, vous envoyer ce qu'il congnoit vous estre expédient. Ce 19. de Novembre 1547.

J'ai envoyé par homme seur les Lettres de Mr. de Varan.

Vostre Serviteur & humble Frere,

JEHAN CALVIN.

A Monseigneur
Monsieur de Fallez.

Receu le 28. Novembre 1547.

LETTRE XLI.

MONSEIGNEUR,

A ce que je voy par vos dernieres Lettres que j'ay receu par les jeusnes compaignons de Hennault, vous attendiez plus amples nouvelles de moy, que ne les avez receues par Sire Nicolas Loser, qui s'est trouvé mieulx à propos, que le dict Jacques, pource qu'il devoit estre plustot là.

Touchant d'escrire tant à Mr. le Protonotaire, qu'à Mr. Utenhove, vous sçavez les excuses que je vous en ay faict, lesquelles sont vrayes. Quant vous m'aurez mandé lequel sera meilleur au premier, en Latin ou en François, j'adviseray si je feray mieulx que je n'ay faict, quant j'y voulus essayer. Du second, je pense que Dieu m'empescha pour lors.

Je suis tousjours d'advis que vous laissez Valerand pour tel qu'il est. Neantmoins qu'on n'ayt pas occasion de dire, que vous l'empeschez de servir à Dieu, s'il

s'il offre moien, ou on le puisse supporter sans blesser ce qui doit estre maintenu en son entier: que vous luy concediez ce qui sera possible. Voila le tout.

Il me faict mal du departement de Perrucelli? Dieu veille qu'il apprengne de cheminer rondement, & qu'il commence de le monstrer. Comme je vous ay escrit par cy devant, il n'y a pas chose pour faire bruict, quant luy de son costé deviendra plus saige. Mais si fault il qu'un homme qui veult estre reputé Ministre de la Vérité, ayt en horreur tous mensonges. J'espere bien que Dieu l'instruira, pour laisser beaucoup de mignardises. Aussi de vostre costé, je vous prye de tascher à le retenir, de paour qu'il ne se desbauche. Car Dieu le pourra bien rabboter, pour l'approprier à son service.

Pourceque vostre Apologie devoit estre achepvée, comme elle est, voyant le present porteur vuide, pource qu'il avoit perdu par grant simplesse son argent, lequel je devoit fournir de Livres, & qu'il vouloit partir il y a cinq jours, je l'ay retenu pour se charger de la pluspart des exemplaires. Car je voy, quant on le mett en mains des voituriers, qu'au bout de trois mois ils ne sont pas arrivez.

Craignant que cela n'advinst, & presu-
mant

mant bien qu'il est vostre desir, je vous en envoye par luy quattre cents. Du reste, nous en adviserons. Car mesmes il est expedient qu'il en sorte de la main de Wendelin, affin de prevenir les calumnies.

Je n'ay faict nul marché du port, pource qu'il s'est remis à vous, alleguant les biens que vous luy aviez faict de gratuité, pour argument qu'il se tenoit bien plus que certain de vostre équité, quant il vous auroit faict service. Je sçay que le meilleur seroit d'avoir marchandé : mais pource que je ne m'y entens gueres, & congnoissant l'homme ainsi simple, voire qu'il y a pitié, j'en ay faict moins de difficulté.

Du compte, je vous en manderay, quant j'en auray faict. Vous trouverez que j'ay suivy vos Memoires en tout & par tout, voire plustot que mon jugement. Du Latin, il demeure en requoy, jusque à ce que vous en aiez aultrement advisé.

Nous avons eu depuis quelques jours assez des fascheries. Pour le moins, si c'estoit à souhaitter, j'en vouldrois bien moins. Mais nostre consolation & joye est tant en la bonne conscience que nous avons de servir à Dieu fidelement, qu'en l'espoir qu'il donnera bonne issue à tout. Il nous fault experimenter que nostre vie en ce mon-

monde est une bataille. Car quelque chose que Dieu nous en monstre, encor y en a il bien peu qui se puissent tenir d'y chercher leur repos.

Monsieur, après m'estre humblement recommandé à vostre bonne grace & de Madamoiselle, sans oublier la bonne compaignie, je supplieray nostre bon Dieu de vous avoir en sa saincte garde, vous assister de plus en plus, & vous fortifier par son Esprit, pour resister à tous assaults. Ce 23. de Novembre 1547.

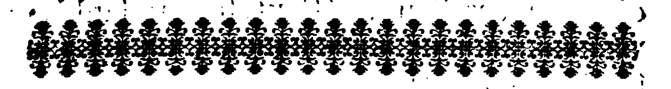
Vostre Serviteur & humble Frere,

CHARLES DESPEVILLE.

A Monseigneur
Monsieur de Fallaix
à Basle.

Receu le 10. Janvier 1548.

LET-



LETTRE XLII.

MONSEIGNEUR,

Il m'eſt ſoubvenu, qu'en mes dernieres Lettres je ne vous avoye rien touché du Brodeur. Je n'avoye garde de vous eſcrire par luy; car il s'en eſt allé ſans m'en ſonner mot, ayant eſté meſme adverty par moy, que vous m'aviez contremandé qu'il ne bougeat. Et pour ce qu'il eſtoit deſtitué, je luy avoye advancé par pitié quelque piece pour ſe mettre en beſongne. Sur cela il s'eſt retiré par devers vous, contre mon conſeil, & ſans m'en rien dire. Si je n'euſſe ſceu par vos Lettres qu'il eſtoit là, je l'euſſe penſé bien loing d'un aultre coſté.

Je ne vous ay auſſi rien reſpondu ſur l'article des trois perſonnes. Vous ſçavez qu'en ce cas la perſonne faict beaucoup, pour donner entrée aux propos, & conduire les affaires juſque à leur effect. Maintenant l'incommodité eſt grande pour la diſtan-

diſtance des lieux. Toutefois il fauldra voir des moiens paiſiblement, tel que le temps les offrira.

J'avois auſſi bien oublié vous mander, qu'il n'y a rien de conclud entre le Roy & Berne pour la defenſe de ces pays. Vous pouvez mieulx ſçavoir par delà, en quelle diſpoſition ſont toutes les Ligues. Je croy qu'il leur ſeroit temps de ſe joindre, ou jamais. C'eſt pitié qu'ils n'ont aultre ſoing de leur porte, aſſavoir Conſtance *. Ainſi il eſt bien à craindre qu'ils ne deviennent ſaiges après coup, ou pluſtot après les coups, quant ils les auront receus.

J'euſſe volontiers eſcrit tant à voſtre Frere qu'à Utenhove; mais je ne ſçay comment cela s'eſt faict, que je n'ay peu arracher de mon eſprit deduction qui me vint à gré. J'avoye bien commencé, voire à tous deux; mais j'ay eſté en la fin contrainct de placquer là tout. Ainſſi j'eſtoye en doubte lequel ſeroit meilleur, d'eſcrire en Latin ou en François à Mr. le Protonotaire. Si d'advertance vous trouvez bon qu'il ſe face, mandez le moy par le Courier,

* La ville de Conſtance, qui avoit embraſſé le parti des Proteſtans, fut attaquée par les Eſpagnols, le 5. d'Août 1548. enſuite miſe au Ban de l'Empire, & contrainte de ſe rendre au Roi Ferdinand au mois d'Octobre. *Sleidan.*

tier, & je me feray force, quoy qu'il en soit.

Monsieur, après m'estre humblement recommandé à vostre bonne grace & de Madamoiselle, & vous avoir aussi presenté à tous deux les recommendations de ma femme, je prieray nostre bon Dieu de vous avoir en sa saincte garde, se servant de vous tousjours à sa gloire, vous consolant en toutes fascheries, & vous fortifiant de plus en plus. De Genesve ce 6. de Decembre 1547.

Je desire bien estre recommandé à toute la bonne Compaignie.

Vostre Serviteur & humble Frere,

JEHAN CALVIN.

A Monseigneur
Monsieur de Fallez
à Basle.

Receu le 24. Decembre 1547.

LET-



LETTRE XLIII.

MONSEIGNEUR,

En attendant le retour de Sire Nicolas, je ne vous feray plus longues Lettres, car par luy j'attens plus amples nouvelles. Au reste, s'il ne tient qu'à ma disposition, au plaisir de Dieu je ne fauldray à ma promesse. Mais pour ce que je ne suis pas en ma liberté, il fauldra que j'attende, comment les choses se porteront. Nous avons, Dieu mercy, aultre tranquillité, que du tems du billet. Mais il n'y a jamais saison en l'année, en laquelle je n'aye œvre taillée, & plus que je n'en sçauroye despecher, quant je seroye bien bon Cousturier.

Ce qui me tient pour ceste heure vous sera déclairé, si je puis aller par delà. Et encor que je feusse retenu par quelque affaire survenant, que je ne prevoy pas, Maistre Pierre Viret le vous dira pour moy, lequel est prest de supplier au def-

fault. Mais devant que parler de supplément, nous verrons ce que Dieu nous permettera.

Quant aux livres, au pris que j'ai faict avec l'Imprimeur, joinct ce qui a esté despendu au Tailleur qui a faict les Armoiries, le cent vous reviendroit à environ un escu. Je donnay trois florins de Savoye, c'est à dire testons au Tailleur, pour sa poine; puis il y a sa nourriture. Cela avec environ un teston qu'il cousta de le faire retourner, est par dessus l'impression.

Il y en a eu huict cents exemplaires. J'ay permis à l'Imprimeur qu'il en retirât pour soy un cent, desduisant aultant *pro rata* sur le tout. La fin a esté que par ce moien il s'en espandit en France. J'en ay envoyé cà & là environ cincquante. Entre aultres, à Madame de Ferrare *. Combien que cela ne vous empeschera de luy en adresser une Coppie avec Lettres. Les sept cents en tous frez montoient à sept escus. Je croy que René, excepté la diligence, aura esté fidele.

Sur ce Monsieur, aprez m'estre affectueusement recommandé à vostre bonne

 gra-

* Renée de France fille de Louis XII. Epouse d'Hercule, Duc de Ferrare.

grace, & de Madamoiselle, & vous avoir aussi presenté à tous deux les recommendations de ma femme, je supplieray nostre bon Dieu de vous avoir tousjours en sa garde, vous conduire par son Esprit, & vous augmenter en toutes ses graces. Ce 24. de Janvier 1548.

Je desire bien d'estre recommandé aux bonnes Damoiselles, que je n'ay jamais veues, & ma femme le semblable.

Vostre humble Frere & Serviteur,

JEHAN CALVIN.

A Monseigneur
Monsieur de. Fallez.

Receu le 8. Février 1548.

L E T-



LETTRE XLIV.

MONSEIGNEUR,

Suivant la resolution prinse entre nous, la venue de Sire Nicolas Loser vous sera bien opportune pour exequuter le voyage, si vostre disposition le souffre. Il devoit aller jusque à Strasbourg. Mais affin que vous ne feussiez retardé, j'ay advancé un peu son partement. Je respons à ceux qui me demandent de vous, que desja vous souhaitteriez d'estre icy. Mais si vous y viendrez ou non, qu'on le verra avec le temps.

Touchant le payement dont vous me touchastes, je croy que vous en demeurerez de bon accord. Du reste, nous en parlerons quand vous serez sur le lieu. Tant y a, que le Ministre du village est homme de bonne sorte. Mais se sera à vous de conclurre, quant vous serez venu. Cependant nous regarderons çà & là, pour avoir le chois de ce qui vous plaira le

mieulx. Je garderay les deux quittances jusque à vostre venue.

Sur ce Monsieur, aprez m'estre humblement recommandé à vostre bonne grace je supplieray nostre bon Dieu de vous maintenir toujours en sa garde, vous conduire par son Sainct Esprit, & vous assister en tout & par tout. Nous vous prions ma femme & moy de presenter aussi nos humbles recommandations à Madamoiselle, sans oublier Madamoiselle de Bredan. Ce penultiesme de Febvrier 1548.

Je pensoye bien que le Sire Nicolas devoit partir, & estre le messaiger. Mais ce sera pour d'icy à cinq ou six jours. Cependant je n'ay voulu differer à donner les presente, à Mr. Brevassis.

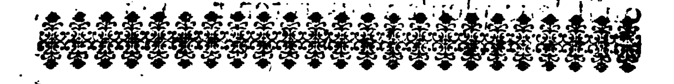
Vostre Serviteur, humble Frere & entier Amy,

JEHAN CALVIN.

A Monseigneur
Monsieur de Fallez
à Basle.

Receu le 7. Mars 1548.

LET-



LETTRE XLV.

MONSEIGNEUR,

Vos Lettres sont venues bien à poinct, pour empescher le partement de mon frere; car c'estoit chose conclue, si je n'eusse esté averty. Mais pour vous dire mon advis sur les raisons qui vous retiennent là, je ne trouve pas qu'elles deussent avoir telle importance. Vous voiez comme je vous en escris privéement; & ne crains pas de le faire, estant advoué par vous.

Je n'avoye pas estimé qu'il vous fallut renoncer expressément à la Bourgeoisie. Combien que je prevoye bien cela comme une renonciation tacite, quant vous auriez arresté vostre demeure en aultre Seigneurie. Puis qu'il y a d'advantaige, c'est raison de passer par là, sinon qu'on peult obtenir quelque moderation. Assavoir quant mesme vous seriez plus long temps absent, qu'en vous offrant à faire tous devoirs de Bourgeois en vostre absence, qu'il

qu'il leur pleuſt vous retenir. Ou bien, s'il n'y avoit point d'eſperance quant à cela, il feroit queſtion de preſenter nouvelle requeſte ſur la reſponſe qu'ils vous ont donnée, pour les prier, que cas advenant, que voſtre commodité portât de vous tenir icy, ou après que vous y feriez venu, qu'il ne vous fuſt pas propre de retourner, qu'ils ſe contentaſſent de renonciation par Procureur.

Combien que je vouldroye coucher les deux conditions en telle ſorte. Comme ainſi ſoit qu'ils vous ayent reſpondu comme ils ont, vous eſtant incertain quant vous ſerez venu par deçà, ſi vous trouverez bon d'y faire voſtre reſidence, les vouldriez bien ſupplier, qu'en ſuppliant comme il ſera de raiſon à ce qui pourroit deffaillir par voſtre abſence, il leur pleuſt vous retenir encore pour quelque temps, & en ſomme vous prolonger le terme. Ou bien craignant de les importuner, que pour le moins vous les priez d'accepter renonciation par Lettres, à cauſe de la foibleſſe de voſtre perſonne, comme ils ſcavent que vous n'eſtes pas ſi portatif. En ce faiſant vous leur oſteriez une partie de la ſouſpeçon qu'ils peuvent concevoir, que vous les voulez abandonner. Tant y a, qu'ils auront, ſe me ſemble, plus d'oc-

caſion

casion de se contenter. Quoi qu'il en soit, je n'ay pas esperé que le droict de Bourgeoisie vous demeurât à la longue.

Touchant du bruict que vos rustres ont semé pour vous calumnier, cela ne m'esbahit guere. Mesme j'ay bien faict mon compte que vous ne partiriez pas, sans que plusieurs en dissent leur rattelée. Et vous fault preparer à cela tant pour l'aultre année que pour cestecy. Toutefois il y a un bon reconfort, que cela s'en va tantost en fumée. Je crains encor moins la menace faicte en l'oreille. Car il fauldroit grande entreprise en un tel chemin: Et ne sçay qui en oseroit estre le chef en si grant difficulté & si gros hazart. Brief je n'y appercois nul danger pour vous, selon que nous avions disposé les journées. Mais puisque vous trouvez meilleur de differer pour quelques mois, & que le conseil d'aulcuns amis le porte ainsi, je ne vouldroye vous en faire plus grande instance: & m'accorde plustot à ce dellay, qu'en vous solicitant au contraire vous mettre en mal danger ny en fascherie.

Je ne sçay pas si cest esté descouvrira les conseils de ceux qui peuvent troubler le monde. Quant à moy, je ne le pense pas, s'il n'y survient quelque accident nouveau. Toutefois je ne me fie pas tant en

nos conjectures, que je n'attende le temps, & me remette à ce qui plaira à Dieu en disposer.

Encore que vostre venue soit retardée, il n'y aura nul interest pour la maison ; car je n'avoye arresté nul marché. Seulement j'avoye achepté un bon tonneau de vin, tel qu'il seroit difficile à recouvrer. Mais je m'en suis deffaict sans difficulté, & mesme à requeste. Ainsi ce sera à vous d'advisez, comme les affaires se porteront par delà, & sur ce prendre conseil. Et ne soiez en poine, que nul prengne mal ce changement : car combien que tous ceux de vostre cognoissance desirent bien de vous voir icy, toutefois il n'y a celluy qui ne prefere vostre commodité & repos.

Si j'eusse trouvé messaiger propre, je n'eusse pas attendu si long tems à vous envoier le Supplément des Apologies. Mais je ne sçay par quel moien, car jusqu'icy il ne s'est offert ne voiture ne porteur. Quant je le pourray faire, je n'y fauldray. Des Latines, vous ne m'en avez point déclairé vostre vouloir, que je sçache. Plustost vous remettiez cela à vostre venue. Parquoy, mandez moy s'il vous plaist en un mot, qu'on les imprime, & il se fera.

Sur ce Monseigneur, aprez m'estre humble-

blement recommandé à vostre bonne grace, je prieray nostre bon Dieu de vous tenir en sa protection, avoir tel soing de vous, que tous vos pas soient guidez par luy, & vous faire servir tousjours de plus en plus à sa gloire. Ma femme vous presente aussi ses humbles recommendations. Et tous deux desirons d'estre bien recommandé à Madamoiselle, & à Madamoiselle de Bredan. Ce 3. d'Apvril.

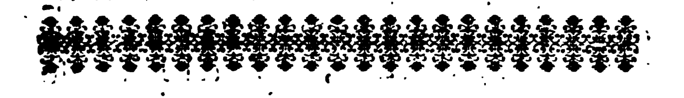
Vostre humble Frere & Serviteur,

JEHAN CALVIN.

A Monseigneur
Monsieur de Fallez.

Receue le 12. Apvril 1548.

LET-



LETTRE XLVI.

MONSEIGNEUR,

* Je croy qu'il vauldra mieulx que ainsi soit. S'il eust esté possible de parler ensemble pour le contract, je l'eusse bien desiré. Mais je ne sçay s'il vous viendra à poinct de venir ceste sepmaine. Tant y a que l'homme offre, en cas qu'il laissast sa femme veufve sans enfans, qu'elle ait mille escus. En cas qu'il luy laissast des enfans, qu'elle en eust la moictié, à telle condition que si elle se marioit après & eust aussi enfans du second mariage, qu'elle ne les peust advancer non plus les premiers. L'assignation presente se fera sur l'Instrument de Paris, avec promesse quand il aura retiré son argent à costé. Il m'est advis que son offre est assez liberal. Car il est

* Cette Lettre est écrite par Baudouin, & signée par Calvin.

est mesmes bon que le mary retienne quelque bride en sa main.

Des nopces j'espere que nous en ferons bien. Il fauldra qu'il y ayt quelque Compagnie, mais non pas multitude. Et encores ce ne sera point pour vous presser; car il fauldra assigner les logis. Je pense que dix personnes en feront la raison, entre lesquels je me compte. Pource que mon frere n'est pas icy, je ne sçay si on pourra faire tenir Lettre à Dole vers Basle. Je croy bien que ouy, quant elles seroient icy pour tout le jour de demain.

J'avoye oublié du voiageur de France. C'est de vous dire que je ne le trouve point hastif. Et encore ce n'est point pour ce qu'il a. de liquide, mais pour solliciter quelque advantaige par dessus. Je desire bien qu'il plaise à Dieu de vous amener pour boire du vin sur le lieu, & bien tost. Si le porteur fust party plus matin, vous en eussiez eu un flascon. S'il y avoit moyen de vous en departir la moitié, il ne seroit point espargné; mais quant j'en ay prins conseil, j'ay trouvé que non.

Sur ce, Monsieur, après vous avoir faict mes recommandations à vostre bonne grace, & de Madamoiselle, & de toute la maison, je prieray le Seigneur de vous

vous avoir en sa garde. De Genesve ce 17. de Juillet.

Mr. de Ballesan m'avoit requis par Lettres, de regarder s'il pourroit estre secouru par vous; Luy faisant des excuses plus que à demy pour vous, j'avois toutesfois esté contrainct de luy promettre vous en escrire. Ce que j'avois deliberé de faire hier par Mr. de Parey. Mais il oublia de venir, tant il estoit hasté de faire sa journée.

Vostre humble Frere & Serviteur,

Jehan Calvin. Couché.

A Monseigneur
Monsieur de Fallez.

Receu le 17. Juillet 1548. Respondu.

LETTRE XLVII.

MONSEIGNEUR,

Je vous remercie au nom de tous, de la peine qu'il vous a pleu prendre à nous ayder, si d'advanture le maulvais train qui s'est mené en cachete, se pourra corriger. Toutefois je trouve que l'examen ne suffira pas pour en venir à bout. Nous avons bien deffendu au garson & à ceste malheureuse de hanter ensemble pour l'advenir. Mais si on les veult convaincre du temps passé, il feroit mestier de les serrer de plus près. Mesme il n'y a qu'un tesmoin qui depose que le Frere s'en est courroucé. Or il nous a nyé que jamais il s'en fust apperceu.

Hier je fus tiré du Consistoire par quelque affaire extraordinaire, tellement que je ne peu voir comme on traicta ce gallant. Et mes Freres sont à ceste heure empeschez a la Visitation*, où il me fault aussi bien aller. Cependant j'espere que ce que nous

* Instituée en 1550. *Vie de Calvin par Beze.*

nous avons, servira beaucoup pour entrée. De ce qu'il deffauldra je vous en advertiray de bouche au plaisir de Dieu, vous remerciant humblement de vostre convy tant liberal. Combien que je me tiens tousjours asseuré du bon vouloir, encor que vous ne m'en eussiez dit mot.

Sur quoy Monseigneur, estant contrainct de faire fin, je supplye nostre bon Dieu vous avoir en sa saincte garde, & vous guider par son esprit à ce qui luy est aggreable, pour glorifier son nom en vous jusque à la fin. J'espere qu'ils nous fera la grace de faire la Cene ensemble, combien que nous soyons separez de lieu. Ainsi je me recommanderay à la bonne grace de vous & de Madamoiselle. Ce 24. de Decembre.

Vostre humble Frère & Serviteur,

JEHAN CALVIN.

A Monseigneur
Monsieur de Fallez.

LETTRE XLVIII.

MONSEIGNEUR,

Je vous prye qu'il vous plaise me mander en un mot, si je dois consentir, à Monsieur de Paray qu'il retourne en Italie. De sa commission, je la despecheray comme impossible. Mais la difficulté est, s'il doit faire le messaige ou non, craignant qu'il ne s'esgare par les chemins. Toutefois il ne semble pas qu'il veuille faire que bien. Mais je vous prye m'en mander vostre advis.

Quant au passé, ayant ouy tout ce qu'il allegue, je n'y trouve pas grant raison, tellement qu'il a besoing d'estre tenu de prez, de peur de ses melancholies.

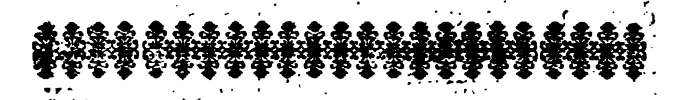
Au reste, s'il vous en souvient, il semble que je feusse devin en disant comme il se porteroit à son arrivée. Pour ce que j'ay haste, après m'estre affectueusement recommandé à la bonne grace de vous, de Madamoiselle. Je supplieray nostre bon

Dieu vous avoir en sa protection, & vous face sentir en toutes sortes qu'il a soing de vous. De Genesve ce 22. de Mars 1551.

Vostre Serviteur & humble Frere,

JEHAN CALVIN.

A Monseigneur
Monsieur de Fallez.



LETTRE XLIX.

MONSEIGNEUR,

Je vous ay envoyé ce porteur, à cause que je receus hier Lettres de Lion, qui contiennent la clausule icy couchée :
„ Si le personnaige avoit dévotion de be-
„ songner avec moy, ceste, il en seroit
„ temps. Car j'ay divers moiens d'employer
„ les deniers à profict honeste: dont j'espe-
„ re, moyennant la benediction du Seig-
„ neur que chascun seroit content. J'en

„ attens à toute heure responce, & vous
„ prye que ce soit en brief. Car vous sça-
„ vez qu'il advient en une heure, ce qui
„ ne faict en cent. Et je voy plusieurs fe-
„ nestres ouvertes, qu'il me sont à pro-
„ pos. Mais la principalle seroit que je
„ peusse voler un bon coup au lieu &c.

Ce n'est point par deffiance que je ne vous ay mandé l'original, mais pour raison qui vous contentera, quant il plaira à Dieu vous amener jusque icy. Je sçai qu'il y a bien à prendre conseil en matiere de telle importance. Mais vous sçavez de quoy vous m'aviez requis. C'est qu'il se fist quelque chose pour ceste Foire, qui m'a faict soliciter plus hastivement.

Il vous souvient de l'offre qu'il vous faict par les aultres lettres. De l'homme, je vous en ay dict ce que j'en cognois. C'est qu'il est d'une industrie grande, & de preudhomie en laquelle je m'oseroye bien fier jusque au bout. Je vous prye donc, Monseigneur, de me vouloir mander vostre intention, affin que j'aye à luy faire responce par Nicolas Picot. Qui sera l'endroict, ou je prieray nostre Seigneur de vous avoir en sa garde, vous envoyer ce qu'il cognoit vous estre expedient, & à Madamoiselle, ne recommandant à vostre

tre bonne grace de tous deux. Ce Mercrédy *.

Vostre humble Frere & Serviteur,

JEHAN CALVIN.

A Monseigneur
Monsieur de Fallez.

Respondu.

LETTRE L†.

MONSEIGNEUR,

Je rens graces à nostre bon Dieu, de ce qu'il nous a resjoui des bonnes nouvelles de la santé qu'il vous a rendue, sans que nous ayons esté contristez de la maladie.

* On l'appelloit la *Fête de Calvin*, parce qu'on prêchoit à Genesve ce jour-là comme le Dimanche, & il étoit défendu par la Discipline Ecclesiastique d'ouvrir les Boutiques & de travailler, jusqu'à la fin du Service divin. Voyez. *Bolsec*. Ch. 10.

† Cette Lettre devoit être placée entre la VIII & IX, après la page 34.

die. Quant nous en eussions esté advertis à temps, nous l'eussions pryé selon que nous y estions tenus. Mais puisqu'il a si bien besoigné sans nous appeller à l'ayde, nous avons à le remercier doublement. Et mesme ma joye s'augmente de ce que j'entens que ceste Visitation vous a servy à demy de medecine, pour vous rendre plus robuste. Quoy qu'il en soit, puisque nous avons un Dieu qui peult en un moment sans difficulté retirer les siens du sepulchre, il le pourra bien pourmener au bout tant qu'il vouldra sans permettre qu'ils tombent dedans, jusque à ce qu'il en soit temps.

Si j'avois loysir d'escrire à Madamoiselle, je luy manderois que ses Lettres m'ont aprins qu'il est bon de lire jusque au bout devant que juger. Car j'ay cuidé estre surprins en la seconde lingne, où elle me mandoit du dangier où vous avez esté; combien que sa prudence m'a aydé à me retenir. Tant y a, que j'ay esté singulierement consolé, devant qu'avoir eu le loysir de me fascher.

Quant à l'affaire dont vous m'avez escrit, vostre venue n'a point esté divulguée de par nous. Mais cependant le bruit vole, & ne sçavons dont il vient, sinon que le vent le porte. Quant on m'en parle,

le, je laisse couller cela, sans mettre poine de le refuter. Car il y est passé quelqu'un venant de Strasbourg, qui en a dict comme s'il avoit sceu vostre intention. Parquoy il m'est advis que ce seroit poine perdue de nyer, mais que le plus expedient est d'en laisser muser chascun ce qu'il vouldra.

Tel est venu à moy, qui ma racompté d'un Gentilhomme nommé ainsi, qui s'estoit retiré à Strasbourg &c. Comme s'il en eust plus congneu plus que moy. Quant il me demandoit des choses manifestes, pource que c'eust esté impudence d'en faire de l'ignorant, je luy concedois aultant qu'il estoit necessaire. Ainsi nous dissimulerons aultant que nous verrons qu'il pourra profiter. Cependant faictes vostre compte, qu'on devise de vostre estat en vostre absence, sans avoir commission de vous.

Touchant la place, le Sire Nicolas en fera comme il le vous a promis, & nous avec luy. Seulement il y a une difficulté, que si on la haulsoit, ainsi que le bruict en est, non pas oultre sa juste valeur, mais oultre le pris qu'il en vouldroit donner, qu'il seroit de faire en tel cas. Nous faisons nostre project, que par raison elle viendra jusque à deux mil cinq cents escus.

Nicolas ne vouldroit passer oultre les deux cents ou environ. Non pas que la piece ne les vaille, mais pource que sa commodité ne s'étend que jusque là. C'est desja un scrupule qui nous moleste.

Quant ce lieu là ne vous duiroit, il y en a un aultre en Brausle à deux bonnes lieux loing, mais je craindrois que ce fust trop loing, car c'est grande commodité d'estre voisin de la ville, combien que ce lieu que je dis est assez prochain du lac. En somme, si c'estoit à souhaitter, je vouldrois bien que quelqu'un vous peult prester son œil, de paour que les occasions ne nous eschappent.

J'entens bien par vos Lettres qui est qui vous retient, mais je croy que de ceste doubte il en pourroit estre decidé à ceste heure. Quant je considere le tout, mon desir seroit que de premiere arrivée vous feussiez bien logé, & vostre cas tout bien ordonné. Mais en vostre absence il est bien difficile de vous proveoir de lieu par achapt. De logis à louage en la ville, cela se peult faire sans grant interest. Mais ce qui tire plus longue queue, ne se peult bonnement despecher, que la veue n'y soit. Car nostre contentement ne sera pas le vostre.

Pleust à Dieu que vous peussiez estre

icy pour user de l'opportunité pendant qu'elle nous dure. Toutefois j'espere que si l'un ne vient à poinct, nous recourerons à un aultre. Je crains de vous retarder, si je vous dis que nostre Seigneur nous afflige aulcunement de peste. Mais j'ayme mieulx que vous en soyez adverty de bonne heure pour vous asseurer, que d'estre surprins au desproveu. Du reste, vous en estes deuement informé, comme je pense. Car je priay bien Maldonade & Saint André, de ne vous point tromper. Combien que vous sçavez de vous mesme ce qui vault mieulx, que toutes admonitions ny advertissemens du monde. C'est puisque nous cherchons Jesus Christ, qu'il nous convient attendre de le trouver crucifié par tout où nous irons en ce monde. Mais j'espere que nostre bon Pere vous donnera encor icy aultant de relasche, qu'il sera expédient pour la disposition de vostre corps. Nous attendrons par le premier certaines nouvelles de vous, & emportantes resolutions de ce que nous avons à faire.

Et sur ce Monseigneur, après m'estre humblement recommandé à vostre bonne grace, & celle de Madamoiselle, & vous avoir presenté à tous deux les humbles recommandations de ma femme, je

sup-

supplieray nostre bon Dieu de vous maintenir en sa protection, vous conduisant tousjours par son esperit, & vous envoiant ce qu'il congnoit vous estre salutaire. De Genesve ce 5. d'Aoust.

Vostre Serviteur, humble Frere
& entier Amy à jamais,

JEHAN CALVIN.

A Monseigneur
Monsieur de Falles.

* *S.* E*Xcusarem me tibi pluribus, vir ornatiss. quòd tàm rarò scripserim, nisi & qualis esset animus in me tuus & quid de susceptis in repetenda uxore laboribus sentires, aperte tenerem. Silui quidem aliquamdiu, meque fateor ad id non voluntate adductum, sed necessitate & varietate eorum. quæ ita hactenus alia ex aliis inciderunt, ut mihi totum biennium, quo partim Lutetiæ, partim Compendii mutandi aëris gratiâ egi, in maximis cùm ipsius corporis, tum vero in primis ipsius animi molestiis con-*

* Monsieut *Liebe* publia cette Lettre en 1723. dans sa *Pseudonymia Calvini*, sur un Manuscrit de la Bibliotheque de Saxe-Gotha: dans la Préface il prouve, que *Carolus Passelius* est Calvin lui-même: le nom de *Jacques de Bourgoigne*, & le contenu de la Lettre, me fait croire, qu'elle a été écrite par Monsieur *de Falais*, un peu avant ou après la troisième Lettre de Calvin.

consumptum fuerit. Quod quidem difficile mihi esset oratione complecti, neque etiam magnopere opus est, cum existimem te sæpius, & nunc de Balduino nostro omnia a principio audisse. Quid his fluctibus agitatus scribere præter Scyllas & Charybdes? Quid nisi ventos & nondum emollitam meorum barbariem narrare potuissem? Et cum quotidie eorum finis aliquis post longam expectationem speraretur, quid ego interim aliud, quàm veterem illam nihili (ut ille ait) in crastinum coaxationem scribere potuissem? Qua sane quid aliud a plerisque nostrum effectum est, quàm quod ille dixit, multa levant promissa fidem. De aliis jam non dico: de me fatebor & dicam ut res est, hactenus quidem datum esse plus satis & super quibusdam ingratis negotiis, quæ quia videbantur de se promittere spem certissimam & paratissimam (ut tu audisti,

opi-

opinor) ego illis tribui quantum me tribuisse jam pœnitet.

Nunc vero demum & me & reliquias ab incendio colligo, nodosque illos, quos tempore dissolvi potuisse existimaveram, moræ heu nimis ingratæ tædio præscindo: utque ille [illegible] *nihil relinquo in ædibus, nec vas, nec vestimentum: ut quàm primum dabitur, me vobis Domini Dei auspiciis sistam. Sic habeto, me id unum semper egisse, & jam agere, totumque in eo esse. Plura non addam, quandoquidem eorum nunc longe fidelissimus adest interpres, cujus adventus quàm mihi & uxori gratus fuerit, quàm jucunda vobis in seram etiam noctem producta colloquia, ipse existimare potes. Tam brevem hujus voluptatis fructæ usuram molestius ferremus, nisi solidam & magis diuturnam, volente Domino, mox speraremus, & ad eam communibus votis ego & uxor contenderemus.*

nus. De illis literis, quas incerto authore tibi redditas scribis, quid respondeam non habeo. Abest enim D. Capn. qui illis exscribendis me amanuensi (ut plerunque solet) usus erat. Et quoniam obscure rem aperuit, non possum quicquam de ea re statuere, aut fines incerti mandati interpretari. Dixerat mihi pridie quàm hinc ad Turonensia illa judicia discederet, præmissurum se aliquem, qui illi pro quo rogatus scribebat. Iacum pararet. Poterit tum commodius perfici, quod jam suppressius mandavit. Pleraquè alia fusius de hoc nostro Galas audies: cui ego melius narranda tradidi, quæ paucis hinc diebus apud tuos municipes acciderunt: ab eo rem omnem a principio audies. Video profecto id verissimum esse, quod tu non conjectura prospexisti, sed re ipsa expertus vidisti & nostro illi Supprefecto scripsisti, Dominum suos plerum-

rumque & maxime eripere cùm festinatione & tumultu. Agnoverunt tum cùm illos monens scriberes, quod jam usu venisse intelligunt. Doleo sane illos his turbis in eas angustias adductos, unde si emergere cupiant, plurimum laborandum sit & jam omnium oculi defixi sustinendi. Verum aderit vocatus Dominus tùm maxime, cùm rebus desperatis nullum amplius consilium aut auxilium invenire potest humana ratio. Hic itaque nobis orandus est ille optimus & clementissimus Deus & Pater Domini nostri Jesu Christi, ut discussa hac horribili miseriarum nocte tandem nos ad eum optatum portum adducat, ubi nos in Ecclesia magna illi conservatori & parenti salutis nostræ gratias agamus. Commendo tibi me & uxorem meam cum filiola, ut pro nobis Dominum ores. Salutabis nostro nomine uxorem tuam & omnes [illegible] *ami-* [illegible]

amicos nostros. Bene interea vale Vir Clariss. 13 Septembris. Si quid deerit supplebit hic noster.

Tuus J. BURGUNDUS.

Notissimo & humanissimo.

D. CAROLO PASSELIO.

APO-

APOLOGIA

ILLVSTRIS D. IACOBI A BVRGVNDIA, FALLESII, BREDANIQUE domini: qua apud Imperatoriam Maiestatem inustas sibi criminationes diluit, Fideique suæ confessionem edit.



JESAIAE 59.

Concidit veritas: & qui receſſit à malo, prædæ patuit.

JAC-

JACOBUS A BURGUNDIA

Lectori.

IAM biennium fere præteriit, ex quo apologiam hanc meam conscripseram, eo quidem consilio, ut Cæsareæ majestati oblata, me purgaret à calumniis ac vindicaret, quas homines malevoli vel potius Christi sanæque doctrinæ hostes de me sparserant. Sed multa inter id tempus acciderunt, quæ hactenus fuerunt obstaculo, quominus e manibus meis exiret. Toto enim anni decursu, gravi & continuo morbo vexatus fui, ut de ineunda ratione cogitare non licuerit. Tunc quoque aut paulo post dissipatus fuit rumor, Cæsarem Argentorato, ubi manebam, iter facturum esse. Hæc mihi perquam opportuna fuisset facultas, me & conscriptam à me defensionem ejus majestati offerendi. Verum cum hæc spes me frustrata esset, quia alio deflexerat: dedi operam, quoad in me fuit, ut Ratisbonæ illi offerretur. Atque hac de re legatos principum protestantium, misso illuc nuncio rogavi: qui has partes suscipere non recusassent, nisi iam aliqua suspicio oriri cœpisset istorum motuum, qui postea secuti sunt. Interea expectabam, dum componerentur controversiæ, ac imperii ordines cum capite in gratiam redirent. Quæ etiam optima fuisset opportunitas conciliandi mihi ad Cæsaream majestatem aditus. Sed videmus ut adhuc malum duret, magno piorum omnium mœrore ac gemitu: quibus cordi est

Chris-

christiana religio. Itaque mihi præclusa est via purgandæ apud Cæsarem ipsum & asserendæ meæ innocentiæ. Atqui interim apud multos, quibus veritas comperta non est, sinistra opinione laboro: acsi non defuisset curiæ Machliniensi justa causa, cur ita in me sæviret. Qua in re non modo injuste mea existimatio læditur: verum, si taceam, offendiculi materiam præbeo infirmis conscientiis: quinctiam impiorum ludibrio exponetur Dei veritas, nomenque eius sacrosanctum male audiet. Hæc præcipua est ratio, quæ me *impulit, vel potius* coegit ad hanc editionem. Testor enim, non tam privatam mei rationem habuisse me in capiendo hoc consilio, quam publicæ ædificationis, si qui tamen legere, quod à me publicatur, non abnuent. Quod si hac occasione pervenire in manus Cæsaris posset: esset cur mihi uberius gratularer, Deoque gratias agerem. Utcunque tamen succedet, aliquantulum conquiescam in officii mei conscientia. Calendis Martii. 1548.

APO-

APOLOGIA.

SI MIHI optio daretur, Cæsar, mallem equidem, & me, & meam operam impendere iis, quæ tuæ majestati grata esse queant, obsequiis, quàm te audiendis hisce meis excusationibus occupare: quas nunc propono, ut me, ab eo quod falso est objectum, crimine liberem. Quamquam non unum sit aliquod hujus generis crimen. Audio enim adversarios onerasse me omnibus iis, quas & comminisci, & fingere potuerunt, calumniis.

Quod si illis est liberum ita me calumniari; certè potestas mihi dari debet propugnandæ saltem meæ innocentiæ. Est illud quidem bonis & malis commune, ut accusationibus obnoxii sint. Itaque, secundum eas ferre sententiam, non audito reo, causaque non perspecta, non posset non iniquum esse judicium: simulque aperta fuerit via, qua vel optimi quique, statim opprimi possent. Quis enim tam innocens, cui desit accusator? Cæterum, prudentia & æquitas tua, Cæsar, faciunt, ut certo sperem non rejectum iri justam hanc meam & supplicem petitionem: nempe, ut à tua majestate, venia mihi detur, si me molestum esse tibi cogant adversarii, & audientia causæ nostræ non negetur.

Equidem scio, nil nunc me pati, quod non ab initio perpessi sint, quotquot Deum purius colere voluerunt. Ac ne longius exempla petantur: ex quo Evangelium patefactum est, fuit ea perpetua quasi omnium Christianorum conditio, ut omnium calumniis patuerint. Ut jam (quod sine multis verbis commemorari non posset, &

alioqui ex historiis nemini non perspectum esse potest) nil dicam de atrocibus illis criminibus, quibus indigne fuerunt gravati: ut summo apud omnes principes ordinesque odio, summaque infamia flagrarent. Illud palam est, Sathanam mendaciis & calumniis non minus concussisse Christianam Religionem, quàm vi & crudelitate. Quod si quando alias impiorum hominum audacia eo evasit, ut minime puduerit falsum dicere adversus cultores domini: nunc certe & impudentissime & confidentissime id faciunt. De Ethnicis non loquor, qui palam adversantur Ecclesiæ & Religioni Christianæ. De iis loquor, qui sese cum ea consentire profitentur. Quanquam nec illud novum sit. Ut enim olim Prophetæ & Apostoli, nullas experti linguas magis virulentas, quàm hypocritarum suæ nationis, qui cum gloriarentur populi Dei nomine, ferre tamen non poterant doctrinam veram, qua peccati & erroris arguerentur: sic quoque nunc qui adversus Christianos gravissimo odio, vel rabie potius ardent, ii sunt, qui cum simulent aliquem cum Ecclesia consensum, manifestos tamen abusus & verbo Dei plane repugnantes, volunt tueri: propterea que ferre nequeunt, ut ulla reformationis mentio fiat. Itaque, si quis ea pietate & zelo esse videatur, ut in meliorem statum restitui velit, quod vitiatum est: mox ab iis tantum non discerpitur, multo certe atrocius, quam si multorum criminum capitalium reus esset. Neque vero, ut paulo ante dixi, hos homines pudet, vel improbissime quidvis fingere, quod ne ullo quidem colore tegere possint, modo quo jure, qua injuria, innocentem opprimant. Possem hujus gene-

ris

tis plurima, quæ plus satis vulgata sunt, exempla commemorare. Sed si tua majestas, Cæsar, intelligere voluerit, & dispicere, quid in hac mea causa verum sit: cum ex uno facile omnes discere poterit, tum exemplum, quod multorum loco sit, in ea deprehendere.

Equidem quod ad me attinet, æquo animo ferre debeo, si id nunc patiar, quod omnes olim tum Prophetæ, tum Apostoli perpessi sunt. Neque enim par est, meliori ut sim conditione. Sed illud tamen me præcipue consolatur, quod filium Dei, Dominum, & redemptorem nostrum, quasi ducem præeuntem hic quoque sequar. Nimis enim tener fuero, si in hujus comitatu esse unus recusem. Nam & monentem Apostolum audio, in hac nobis vita progrediendum esse, modo per nomen bonum, modo per infamiam. Occurrit præterea Mosis exemplum, ut non exhorream opprobria populi Dei. In primis exhortationem illam audio, ut ducem nostrum imitemur, ad ignominiam usque crucis. Postremo illam, quæ promissa est, compensationem intueor: nos cum illo ad nihilum tantum non redigi oportere, ut cum dies venerit, in regnum Dei patris, tanto altius erigamur. Novum itaque mihi esse non debet, si coram hominibus deprimar, atque etiam, cum opus fuerit, plane dejiciar, cum ea simul meo animo insideat consolatio, esse illud mihi apud Deum & ejus Angelos gloriæ, atque honori. Et sane, non ita tenuiter in Dei verbo profeci, quin illud vere sentiam quid sibi velit, quantumque valeat, quod ejus filius pronunciavit: Beatos fore nos, cum propter nomen suum vulgo male audiemus. Æquo itaque animo feram quod dominus

ſtatuit. nec aliquo privilegio eximi peto eorum conditione, quorum alioqui in numero cenſeri, longe abeſt quin dignus ſim.

Sed ſi tuæ majeſtati placuerit, Cæſar, æquis auribus audire, quæ me cauſæ cogant, hanc, quam nunc tibi exhibeo, excuſationem conſcribere: ſpero tibi probatum iri meum hoc patefaciendæ tibi innocentiæ meæ ſtudium. Primum enim ſi te mihi offenſum eſſe intellexero, mei officii eſt, quoad potero, rationem tibi reddere eorum, quibus oneror, criminum. Nam cum natura ipſa me tibi obſtrictum genuerit, ut qui ſub tua ditione natus ſum: tu eam obligationem magis etiam auxiſti tua erga me benevolentia, qui me à puero in aula tua educaſti. Velim itaque tibi perſuadeas, Cæſar, dare me velle operam, ut tuam majeſtatem, quod quidem in me fuerit, hac maxime ratione habeam propitiam, ne officio meo deſim. Quanquam & alioqui ultro animus meus eo inclinet. Nam etſi mihi male conſcius non ſim, grave tamen mihi eſt, benevolentia tua excidiſſe. Neque ſane id alia de cauſa, quàm quod tuæ majeſtati, quantum in me eſt, gratus eſſe cupiam.

Eſt & alia, Cæſar, quæ me diſſimulare non patitur, ratio. Nobis enim à Domino præcipitur, ut os obſtruamus calumniatoribus, honeſte nos gerentes, non modo coram Deo, ſed & coram hominibus. Et quanquam primum illud fieri debeat honeſta & irreprehenſibili vita, in qua nullam inveniant de nobis maledicendi occaſionem, qui eam quærunt: tamen cum id præſtare ſtuduimus, ſi ea nihilo minus ſit adverſariorum impudentia, ut non erubeſcant falſis calumniis nos impetere,

petere, operæ precium est interdum, ejusmodi libidinem cohiberi, ne alioqui, propter nos, male nomen Domini audiat. Non sane quod nominis tantum nostri & honoris asserendi causa, de calumniatoribus reprimendis solliciti esse debeamus: sed ubi quæ nobis objiciunt crimina, Dei nomen attingunt, & in eum veluti redundant: non modo non tacere debemus, sed constanter reclamare. Nam & alioqui ex nostra dissimulatione aliud malum sequeretur. Multi enim boni viri, hac occasione turbati, à recto itinere abduci possent. Cujus generis scandala vult imprimis Dominus nos amoliri. Itaque coram eo crudelis judicari possim, si quis, silentii mei culpa, in offensionem aliquam incideret.

Postrema causa, quæ me movet, ut horum sycophantarum audaciam compescam, hæc est: ne in posterum idem audeant adversus alios. Solent enim illi nostra patientia audaciores fieri. Si de mea re tantum ageretur, facile conquiescerem, & malum benignitate vincere præoptarem: quinetiam exemplo Christi, quod Jesaias proponit, plane obmutescerem. Sed cum aliis damnosam fore video meam patientiam, non possum non hoc periculo moveri, ut, quantum possim, ei occurram. Nam hoc est mendacii proprium, ut si toleretur, magis invalescat: si refellatur, statim concidat. Neque vero tali me dignor honore, ut gloriosum aliquod post mortem testimonium appetam, quod mei nominis quasi monumentum in hoc mundo supersit. Utinam potius apud homines oblivione sepultum sit nomen meum: id vero quod unum laude dignum est, in justo precio habeatur. Sed illud mihi curæ est, ne meo vitio perniciosum a-

liquod exemplum in me statuatur, quod bonis viris deinceps obsit, quibus homines malevoli calumnias struere vellent. Quasi impune liceat eos traducere, qui patienter injurias tolerant. Quod nisi mea me conscientia cogeret tueri Christi causam, in asserenda Evangelii ipsius veritate: meo deinde erga tuam majestatem officio satisfacere: tum omnem, quæ ex me nasci posset, offensionem amoliri: postremo insolentiam maledicorum reprimere: nil mihi sane, Cæsar, antiquius esset, quàm innocentiam meam Domino, qui innocentiæ justus est patronus, & vindex, commendare: meæque conscientiæ testimonio contentum esse potius, quàm tuam majestatem nunc mea defensione occupare. Sed cum perspicue ostendisse mihi videar, etiam si velim, non esse id mihi integrum: spero tuam majestatem ea erga me fore æquitate, ut & aliquam audientiam mihi tribuat, & de eo quod liquide intellexerit, sententiam ferat. Atque adeo tua interest, Cæsar, verum in talibus causis tibi patefieri, ne quibus patet ad aures tuas aditus, familiaritate tua impune, dum omnes tacent, abutantur. Cæterum ut ad ipsam causam aggrediar, quam coram te agere, Cæsar, instituo, adversarii me accusant hæreseos: quæ Religioni Christianæ adversetur, eoque nomine cessisse patria, ut pœnam quam meritus essem, effugerem. Sed priusquam ad præcipuum causæ statum descendam, respondendum mihi est quibusdam calumniis, quas iidem illi, ut mihi invidiam & odium conflarent, vulgo sparsere. Non tam fortasse apud te, Cæsar, quem quidem ita fallere non possunt, quàm apud alios bo-

nos viros, qui neque me norunt, neque rationem exactæ meæ vitæ, satis perspectam habent. Illud tamen spargitur, quasi tua majestas idem de me suspicaretur. Suntque ii authores, quorum aliquanti dignitatem hæc calumnia minime decet: & quos cur habeam tam adversarios non satis intelligo, nisi si illud, quod scriptum est, implere in me cupiant: Odio me habuerunt gratis.

Primum crimen, quo me onerant, tam futile est ac frivolum, ut nisi ista authoritate, & confidentia ab iis diceretur, ullam ejus facere mentionem nollem. Nunc vero si tacuero, eorum oratio non nihili esse videbitur. Iactant dilapidasse me meas facultates: ut cum dignitatem meam amplius tueri non possem, necesse mihi fuerit omnia pro derelicto habere, & non minus bonis, quàm patria cedere: ne id fecisse videar religionis ergo. Si id diceretur in re præsenti, nulla mihi opus esset confutatione, ad coarguendam talem impudentiam. Sed procul facile audent mali homines hæc fingere, quibus infamem me reddant, priusquam quid verum sit, cognosci queat. Cæterum gratias ago Domino meo: nec esse me talem helluonem, vel hujus generis (ut ita dicam) barathrum, cui satiando tam copiosi proventus non sufficerent: nec unquam fuisse tam profusae ostentationis quia facile sumptus sustinuerim. quanquam & si supra vires patrimonii fuissem sumptuosus, quis credat maluisse ultro bonis omnibus cedere, quàm sumptum minuere? atque ut me aliqua forte desperatio præcipitem egisset, saltem quod reliquum erat, ut me in alia regione sustentarem, vendidissem. Nam quæ tandem illa astutia fuerit, ita patria cedere quod sumptus nonnihil contrahere,

puderet: interim vero plurima, quibus alibi sit opus, bona derelinquere? Atque adeo quos reliqui annuos proventus, alendæ honeste familiæ fuisse pares, testimonio est solicita eorum cupiditas, qui illis ad se trahendis inhiarunt. Si quibus hypothecis nonnullæ ex possessionibus implicitæ erant, nisi obstitisset mea absentia, facilis erat explicandi ratio. Sed gratias ago Deo meo, Cæsar, teipsum testem mihi locupletem esse, quàm vana sit hæc, qua me adversarii infamant, calumnia. Certe si de sumptibus tantum ageretur, *nil mihi* facilius erat, quàm sumptuose, vel in aula tua vivere, & multo quidem magis, quàm natura mea ferat. Neque enim, vel tenues, vel accisæ opes fuerunt ejus familiæ, in qua natus sum, nec ego tam male tuitus sum patrimonium à progenitoribus relictum, ut infami cessione, vel ignominiosa fuga inopiæ pudorem discutere necesse habuerim. Imo vero non ignoras, Cæsar, ultro me ab eo munere quod detuleras, præclarum, excusari voluisse. Nulla quidem tuæ majestati obsequendi recusatione, sed ingenua simplicitate, quod eo defungi, sicut optassem, minime poteram. An id est hominis, cui desit quo se alat? Sed ineptus fuerim, si hic pluribus te morer, Cæsar: coram quo nullam hujus rei mentionem facere opus fuerat, nisi ut te verecunde monerem, quam fidem mereantur tam effrontes calumniatores.

Ejusdem generis est, quod jactarunt, consensisse me, vel certe favisse Anabaptistis. Authores hujus calumniæ suis nominibus non notabo. Nam & mihi molestum est, quod se ita ipsi infament, ac omnem in posterum fidem suam apud bonos

viros

viros elevent. Sed tamen usitatum est hoc illis stratagema, Anabaptistas vocare, quotquot non consentiunt vulgaribus corruptelis. Ut jam principum aures ad hanc cantilenam occalluisse putem. Quo fit, ut longiori responsione non indigeat. Sed illud nimirum est: nil de nobis dici tam absurdum posse, quod non fidem inveniat, etsi ne ullam quidem præ se ferat veri speciem, nisi nos respondeamus. Hic enim si uno verbo totam meam defensionem conclusero, injuriam mihi ab iis fieri, qui illud objiciant, quod ne per somnium quidem unquam cogitavi: peracta breviter causa fuerit. Omnino enim eorum probare est, quod objiciunt: certumque est accusationem, quæ sua probatione destituitur, pro mera haberi calumnia. Iam vero quæ tandem indicia adversum me proferre possunt, quæ vel tenuem conjecturam ingerant: certe nihil est quod reformidem. Sed si iis tantum ultro indulgeretur, ut nuda eorum accusatio fidem habeat, nisi contrarium ipse probem: saltem vel id mihi tribuatur, ut hac conditione audiar.

Primum igitur dico, nullum unquam mihi verbum excidisse, quod ullam hujusce criminis suspicionem præbuerit. Et sane tam vana & inepta esse audio Anabaptistarum deliria, ut non nisi omnium literarum rudes plane homines circunveniant. Cæterum quo me beneficio Dominus affecit, adeo non sum alienus è literis, quin & legere possim, & aliquid judicare. Sicuti & à puero hæc me studia semper oblectarunt: & hoc quoque nomine aliqua mihi intercessit necessitudo cum doctis viris & litteratis. Sic itaque omnis à me aditus Anabaptistis obstructus erat, ut etiam si aspira-

 rent,

rent, frustra id ab iis factum esset. Certe ab eorum hæresi sic perpetuo abhorrui, ut quoties mentio ejus aliqua facta est, quid sentirem, minime dissimulaverim. Cujus rei nec paucos, nec leves testes, qui meis sermonibus interfuerunt, commemorare possum. Atque adeo, cum minime ignorarem, magna astutia eos irrepere in animos simpliciorum hominum, sedulo curavi, ut hæc pestis, quam perniciosissimam judicabam, prorsus à tota domo mea & familia arceretur. Rogentur ipsi Anabaptistæ, an me in suorum numero habeant. Cuperent certe ita esse, & libenter gloriarentur, si ita esset. Sed nunquam me suum esse ipsi fatebuntur. Ac nescio sane, an qui me hoc nomine infamant, eadem constantia, si meo loco fuissent, iis reclamassent. Ad hæc perpetuo mihi intercessit amicitia & familiaritas cum iis, qui huic hæresi sunt infestissimi. Eaque fuit vitæ meæ ratio, ut non minus ii, quàm Anabaptistæ ipsi, facile quid senserim, intelligere statim potuerint. Quanquam non depellendæ hujus suspicionis, cujus nulla mihi obversabatur cogitatio, causa, sic vixerim. Sed quod conscientia mea dictabat, ingenue sequebar.

Sed quid multis opus est? sciunt ipsi accusatores, nullum hujus generis crimen in me hærere, ut me sua voce condemnare non possint, quin arcano conscientiæ suæ sensu absolvant. Certe ne conjecturam ullam quidem proferent, qua suam calumniam tegant. Præterea patet quod dixi, veterem vulgatamque jam esse hanc parœmiam, ut Anabaptistas appellent, quotquot Christianæ Religionis corruptelas nunc velint corrigi. Quos [illegible] certum est Anabaptistarum sectæ non esse addictos,

ut nulli magis sint alieni. Itaque satis mihi erit, tuae majestati & obiter, & breviter exposuisse, hac quoque in re voluisse adversarios infamia me premere, cujus nullam causam plane habuerint. Unde magis intelligas, quàm sit de reliquis necesse, quibus me gravant, criminibus & prudenter, & mature dispicere: quo magis ex aequo & vero sententia feratur.

Discussis duabus illis calumniis, dicam nunc, Caesar, de summo illo ex praecipuo hujus causae capite, cujus nomine audio tuam majestatem alienato esse erga me animo. Ut autem facilius ac dilucidius rem totam expediam, in tria capita dividenda est oratio. Primum erit de anteacta mea vita, cum in patria viverem. Secundum de causa & ordine discessus mei & de iis, in quae me recepi, locis. Tertium de religione, quam & amplexus sum, & nunc quoque retineo.

Si de mea vita, Caesar, inquiris diligenter: non aliter reperies, quàm me fideliter sincereque officio perfunctum esse, quod Principi meo debui, ac certe coram Deo testari & possum, & audeo, non minus puram, quàm ingenuam fuisse hanc meam erga te affectionem. Quod ad homines attinet, justum ejus testimonium habent ex ipsa vita. Nullius unquam tumultus author fui: nulla unquam à me tibi molestia contigit: nihil unquam delatum, quod te offenderet. Sed modeste non minus, quàm quiete, sub tuo imperio vixi. Et nunc quoque licet adversarii tuam majestatem à me nonnihil alienarint, non desino eodem esse animo. Neque quicquam est magis molestum ac grave, quàm te propius non cognoscere,

cere, & qualis sit ille meus erga tuam majestatem affectus, & quæ hujus causæ veritas. Quibus cognitis, facile te mox fore placatum confiderem. Cæterum si, dum tibi obsequutus sum, simul etiam curæ mihi fuit, sicuti debebat, Dei cultus: ideoque vitam meam ad præscriptum verbi ejus componere studui: pro ejus, quam mihi patefecerat, veritatis notitia: non existimo, Cæsar, id fore mihi coram tua majestate, crimini: præsertim quum nihil attentarim adversus tua edicta. Sed ita perpetuo vixerim, ut nullius, vel scandali, vel perniciosi exempli, author unquam fuerim.

Nam quod ajunt evocasse me quendam Concionatorem, eique comites dedisse, in eo mihi faciunt injuriam. Neque enim unquam sollicitavi, vel author fui, vel etiam conscius ut veniret. Sicut nec ullum à me habuisse comitatum, palam fiet. si fecissem, quæ ratio esset excusandi facti mei, viderem: sed testis est mihi Dominus, nihili esse quod jactatur: ut si de eo penitus inquirere placeat, tanto clarior futura sit mea purgatio. Quid multis? Cum in patria essem, Cæsar, eam egi vitam, quæ nec ullius erga te vel rebellionis, vel perfidiæ, nec alicujus erga quempiam injuriæ, ullius denique criminis notari possit. Imo vero cum, tuo beneficio, in tua aula versarer: judicabas vitam meam magis esse religiosi alicujus monachi, quàm aulici. tantum abest ut judicari possim, impure vel dissolute vixisse. Cæterum si in vulgari ceremoniarum observatione, quæ hodie abusu nescio quo, regnum obtinent, non omnibus satisfacere potuerim: causa certe non est, cur ideo condemner, re alioqui tota non perspecta

ta. Quanquam nil unquam innovarim, vel turbarim: sed ea modestia semper conatus sum conscientiæ meæ respondere, ut interim politiam non convellerem. De religione mea dicam postea. Sic itaque existimo, toto illo vitæ meæ tempore nil fecisse, quod crimini verti possit, vel querimoniæ locum dare debeat.

Alterum accusationis meæ caput, est de meo discessu: in quo plane me purgare non possum, Cæsar, quin & tuæ majestati repetam, quod alioqui non ignorat, & reliqua commemorem, quæ nondum fortasse intellexit. Cum uxorem ducere haberem in animo (quanquam eam ex familia Brederodensi, quæ tuæ est ditionis & imperii, delegissem: nec ingratum esse posset tuæ majestati hoc conjugium) priusquam tamen hac de re quicquam statuerem, an id tua mihi majestas permitteret, sciscitatus sum, ut qui nil plane aggredi vellem, quod non prius certus essem tibi gratum fore. Contracto matrimonio, quod aliquanto tempore vixerim eo, quem mihi dederat affinitas, loco: id opinor, Cæsar, tua majestas aut novum, aut insolens non judicabit: cum & valetudinis meæ ratio id postularet. Perpetuo enim morbo detinebar. Præterea erat id domicilium, ex quo uxorem ducere mihi permiseras. Eram enim apud generosum comitem Guillermum à Neunard, uxoris meæ avunculum, qui non modo tuæ majestatis imperio paret, sed unus semper fuit ex tibi fidissimis & obsequentissimis.

Quanquam non huic uni loco ita eram affixus, quin frequenter, huc vel illuc commearem: quo me vocabant domus nostræ negocia: ac præsertim familiæ cum fratribus herciscundæ. Quo in nego-

go-

gocio expediendo, illustrissima Regina soror tua authoritatem suam interposuit: & simul tui consiliarii suam operam adjunxerunt. Quo factum est, ut transactis rebus omnibus, placidèque compositis reipsa demonstrarim, non tam privatis commodis me voluisse consulere, quàm concordiæ & paci. Quoties tamen mihi integrum erat, Falesiam meam domum repetebam. in qua lubentius certe agebam, quàm alibi precariò. Nec sane unquam domicilium aliud secutus fuissem, si eo loco licuisset quiete vivere. Et quanquam *ii*, qui mihi facessebant molestiam, infesti erant meo vivendi mori: nihil tamen in eo reperiebant aut dissolutum, aut impurum. Tantum, quia iis superstitionibus abstinerem, quas vulgus Ecclesiæ ceremonias nuncupat, ego autem cum verbo Dei pugnare noveram: rumor quidam sparsus erat, separatim habere me meam sectam, &, ut fieri solet, quidam conjiciebant, plura quàm fronte profiterer, in recessu habere: alii etiam multa adjiciebant mentiendo. Cum his angustiis premeret, ut mihi offendendus esset Deus si hominibus placere vellem: commodissimum visum est, ad tempus secedere: & ab eorum conspectu paulisper me subducere, qui obturbare non desinebant. Quinetiam ex meis cognatis nonnulli tam erant infesti, ut nisi vim vi repulissem, ne domi quidem meæ forem securus. Atqui vitam potius profundere, quàm ullam, vel tenuissimam ejus commotionis speciem edere, multo maluissem.

Dicent fortassis adversarii, non esse verisimile, mihi meos tam fuisse molestos sine causa. Deinde ad tuam majestatem eo nomine confugiendum, patria cedendum non fuisse. Respondeo: ea tamen

tam causa adversus me commotos esse, quod obedire Deo, quàm hominibus mallem. Hic ad tuam certe majestatem confugiendum erat, si qua mihi spes fuisset impetrandæ audientiæ. Sed facile conjicere potui, eos qui mihi domi molesti erant, ita præoccupasse tuum quoque animum falsis delationibus, ut aversis auribus verba facturus essem. Neque præterea me latebat, quantulum inventurus essem apud eos æquitatis, quibus in religionis controversiis cognitionem mandare soles. Neque enim accurata inquisitione, vel moderato examine causam expendunt: sed quidquid cum suis deliriis minus congruere vident, mox habent pro damnato. Ita nec veritati nec rationi locum reliquum faciunt. Dabis veniam, Cæsar, si quod in hac mea causa verum est, simpliciter sine ulla dissimulatione, & candide sine fuco exponam. Præsertim cum intelligas, quo affectu id faciam. Decet certe unumquemque juxta cognitionis à Domino concessæ modum, vitam suam instituere. Nam quo magis bonum ac malum nobis innotuit, tanto minus est excusationis, si hoc non fugiamus, illud sectemur. Si dixero edoctum fuisse me verbo Domini, puram non esse religionis formam, quæ vulgo hodie est recepta, & sanctissima habetur: proptereaque non potuisse eam amplecti, quia Deum offenderem magis, quàm colerem: peto iterum tua à majestate, Cæsar, ne superbiæ ascribatur: neque enim aut oculatum, aut ingeniosum, aut prudentem, aut circumspectum esse me dico super alios. Nihil mihi istorum, vel arrogo, vel tribuo. Imo vero ingenue agnosco & fateor, eam esse meam imbecillitatem, ut minime eo evadere potuerim, vel naturali meo ingenio,

nio, vel alicunde comparato judicio. Sed ita visum fuit Deo meo, pro infinita sua bonitate, viam illam, quæ alioqui plane ignota mihi erat, commonstrare: non quidem ut doctoris titulum induerem, sed ut obedienter, modesteque sequerer, quo ducebat. Sic itaque, quod alii ignorantia obvoluti fortasse faciunt bono quodam zelo: facere non potui sine impia pervicacia, ex quo Domini voluntatem cognovi. Res tota in hoc sita est, Cæsar, quod Dominus coli vult, ea quam verbo suo præscripsit, ratione, & graviter vetat hic nos aliquid moliri ex nostro ingenio, vel suis de vero cultu edictis quicquam adjicere. Atqui religionem hodie usitatam homines fere totam commenti sunt, sine ullo verbi Domini suffragio. Imo vero plurima insunt, quæ manifeste pugnant cum sancta scriptura. & si quid habeat, quod ea niti videatur, ita vitiatum est, ut vix ullam deprehendere similitudinem liceat.

Testor equidem, si mihi integrum fuisset Deum pure colere, & iis quas damnat superstitionibus abstinere sine ullo tumultu, vel scandalo: interimque familiam meam tueri, & recte instituere, simul & obsequium, quod tuæ majestati debebam reddere: nil fuisse potius mihi futurum, quàm in patria habitare. Nec vereor, ut re tota penitus perspecta, alicujus vanitatis suspecta sit hæc mea protestatio. Illud vero si non liceret: saltem hoc summopere optassem, aliquam mihi à tua majestate audientiam dari, rei toti, qualis qualis est, patefaciendæ. Sed cum, sicuti jam à me dictum est, non ignorarem eos, qui mihi domi infesti erant, tuam majestatem erga me irritasse: malui cedendo ex-

cusa-

cusationes omnes omittere, quàm esse tibi molestus. Præterea eos intelligebam, qui privati sui commodi & ambitionis magis studiosi sunt, quàm tuæ vel dignitatis, vel salutis, totos in eo esse, ut tuam majestatem inflamment adversus eos, qui crassissimos eorum errores attingere audeant, vel alioqui nutu significent, nolle se illis subscribere.

Quod si mihi aditus patuisset, Cæsar, ad cogitationes meas tibi aperiendas: præclare certe mecum actum putassem: neque id tam privatæ meæ excusationis causa, quàm ut officio erga te meo defungerer. Sentio enim, tam communi subditorum lege, quàm peculiari, quod tibi dixi, sacramento, obligatum esse me, ut si quid scire tua intersit, ne id tibi per me tegatur. Sed quia non abs re verebar, ne, si te monendum susciperem, quàm vitiata multis partibus sit religio, quæ hodie vulgo obtinuit, mihi præclusa esset via: utcunque perperam obrepsisse, claris argumentis ostenderem, quod adversa jam esses persuasione occupatus: amplexus sum, quod proprium erat, subsidium: ut mea discessione docerem, quàm alienissimum me esse ab iis imposturis, quibus intelligo nihil, quàm iram Domini provocari adversus omnes qui illis communicant. Quanquam itaque, Cæsar, discessus te meus, quod nullam ejus rationem prius reddiderim, offenderit: spero tamen aliquando boni te consulturum, quod à me factum est. Interim me hoc apud Deum consolatur, ex tua nobilitate primum fuisse me, qui re ipsa magis quàm verbo professus sim, alienum animum ab iis habere, quæ cum Dei honorem graviter lædant, non possunt tuæ majestati non esse perniciosa. Denique, conscientia, quam in hisce rebus secutus sum, me ab

omni culpa vindicat. Et res ipsa, opinione mea, vitio mihi dari non debet.

Superest ut de eo, in quem me recepi, loco verba faciam: & qualem vitam omnibus in locis egerim. Si me in hostilem ditionem contulissem, nonnullius esset maledicentiæ locus. Ego vero primum diverti in civitatem tuam Coloniensem, ubi innocenter & citra cujusquam offensionem ita vixi, ut jure nemo de me queri possit. Quinimo Archiepiscopus princepsque Coloniensis Elector, cùm vitæ ac morum meorum certior esset factus, majori me humanitate & favore dignatus est, quàm ab eo postulare ausus essem: eodemque à se proficiscentem est prosequutus. Qua ex re perspicue intelliges rationem vivendi nostram illic honestissimam fuisse, & ab omni sinistra nota remotam. Spero enim à te, Cæsar, non improbatum iri ejus in me principis propensum favorem, quasi testem spectatæ ab eo integritatis meæ. Si de magistratu Coloniensi agatur: spero idem fore, ut existimationem meam suo testimonio non lædat. Inde morbo coactus, Argentoratum profectus sum, civitatem illam tui certè imperii non postremam, ut vereri non debuerim, ne aut novum, aut ingratum id tibi esse posset. Si aut Parisiis agerem, aut Venetiis, non existimarer eo nomine quicquam gravius adversus tuam majestatem commisisse. Quanto itaque magis mihi permissum erit, in ea civitate habitare, quæ tui sit imperii, & ditionis?

Atqui, Cæsar, hac præcipuè ratione senatus ille tuus Machliniensis, & tuo nomine manum injecit meis possessionibus, & reum deinde me peragere non dubitavit. Tua vero majestas judicare potest, an justa sit hæc causa, cur me tam

atro-

atrociter persequantur. Scio equidem & alias duas causas congeri, quod scilicet, te adventante, discesserim Colonia, adversus tuum interdictum. Cumque mandasses Argentoratum relinquerem, quod pedem tamen inde non moverim: proptereaque me inobedientiæ convictum. Quod ad priorem causam attinet, Cæsar, existimo fuisse tibi meis literis satisfactum, quod & æquissima fuerit, quam proposui, excusatio & verissima judicari possit, si de mei discessus tempore inquiratur. Certe medici, frustra tentatis omnibus aliis remediis, ad balnea me relegarant, cumque intuerentur illam meam imbecillitatem, in quam longo morbo debilitatus incideram, properandum quantum possem, consuluerant, habita quoque ratione affecti & propemodum fracti corporis, ut iter eligerem minus asperum, præceperant. Et sanè cum mihi equi, aut cursus decussio non esset tolerabilis, Rhenum conscendi: quia navigatio mollior futura erat. Solvi igitur Colonia, nullo certè consilio vitandæ, Cæsar, tuæ præsentiæ: sed coactus gravissima, ut jam dixi, necessitate. Neque vero tum nota mihi erat tua voluntas. Cum longè progressus essem, & Argentorato jam appropinquarem, tunc primum litteras à tua majestate accipio, quibus jubebas me Coloniæ tuum adventum præstolari. Cæterum ut eo redirem, nullo modo facere potui. Sic enim de via lassus, deque longo itinere fractus eram, ut hic lecto affixus multo tempore fuerim, sine ulla ferè longioris vitæ spe. Certum est itaque, me non potuisse iter bidui conficere, quin mihi capitalis fuisset hæc loci mutatio. Sic itaque, Cæsar, judicari non possum, tuo mandato non paruisse, cum Colonia

discederem. neque enim illud acceperam: nec, nisi re confecta, quid velles, intellexi: quod facile ubi permiseris, probare mihi promptum erit.

Ut ad secundum caput veniam, misisti ad me, Cæsar, nobilem quendam virum tuæ curiæ, cum litteris & fiduciario mandato. Is à tua majestate mandatum se habere dixit, ut intelligeret ecquid valerem, cur huc venissem, & quid deinceps facere instituerem: simul etiam me moneret obliquæ suspicionis, qua notabar religionis nomine, quo de ea tuæ majestati me purgarem. Verum idem potuit, Cæsar, certum ferre testimonium de mea valetudine, qua me tum laborantem vidit, isque unus locuples erit testis, quod paulo ante dixi, esse verissimum. Si enim tum quoque, cum jam convalescere inciperem, usque adeo tamen infirmus adhuc eram, facile certoque inde conjicere licuit, quàm dejectus fuerim, cum integra esset vis morbi. Nec certe existimo voluisse te, Cæsar, ut certo nihilominus vitæ meæ periculo discederem Argentorato. Quinimo mihi persuasi, æquo te animo tulisse, quod hic hærerem in loco, cui me morbus ita affixerat, ut me nullo modo dare in viam possem. Saltem illud certum & perspicuum est, nulla me, vel contemptione, vel rebellione, læsisse tuam majestatem: quemadmodum tamen curia tua Machliniensis statuit, quia hinc abscedere differrem, me contumaciæ esse damnandum. Certe ubi facultas deest, de voluntate judicari non potest. Constat autem ab eo tempore, non potuisse me, nisi magno meo malo, ne domo quidem mea pedem movere.

Superest tertium de illa, quam imperaras, purgatione caput: quod & præcipuum est (ex eo enim

enim omnia reliqua dependent) & postrema pars erit hujusce meæ defensionis: Quod ad superiora illa crimina, quorum obiter hactenus mentionem feci, non omnino coram te, Cæsar, objiciuntur. Et certe vaniora sunt, quàm ut speret quisquam iis te fidem habiturum. Sed quæ tuam majestatem adversum me irritare potuit, una est offensa: quod male suspiceris de mea religione. Porro non ignoras, Cæsar, me per eundem illum virum, quem miseras, hac quoque in re satisfacere tibi conatum. Misi enim quandam brevem meæ fidei confessionem, in qua nihil astute finxi: sed quod animo inclusum habebam, ore sum confessus. Neque tamen pluribus verbis explicui singula capita, quia nec id opus fore putabam. Sed nihil illa continet, quod cum vera doctrina Christiana plane non consentiat: ut testis mihi esse possit, illud mihi cordi & curæ esse, ut Deum pura simplicitate, juxta ejus verbum, colam. Atqui curia tua Machliniensis, Cæsar, eo nomine pronunciavit, descivisse me à fide Christiana. Equidem non ea stulta ambitione ducor, ut literatus videri affectem. Sed non possum tamen non mirari, quid tandem in illa mea confessione, quod ita damnaret, legerit. Nihil enim continet, quod non omnes & Prophetæ, & Apostoli, & Martyres semper confessi sint. Nisi si forte illud non ferat, quod errores eos non amplectar, quos omnino rejicere cogor, siquidem Deo reclamare nolim. At quæ tandem hæc causa, cur ita graviter damnent repudientque doctrinam, quæ mihi cum omnibus piis, & universa Dei Ecclesia communis est?

Quod ad te attinet, Cæsar, equidem spero æquiore animo acceptam esse. Sed quia non omnino hic cer-

tus esse possum, hicque mihi statutum est, omnes causæ meæ partes, sine ulla dissimulatione, exponere: nec debeo, nec possum, summum hoc præcipuumque caput omittere. Illud vero à te Cæsar supplex peto, ut cum nihil hic agam malitiosè, nihil arroganter, nihil hypocriticè: dicentem me ferat & audiat tua majestas, donec breviter explicuero, quæ fuerit hactenus mea religio, quam etiam retinere spes est, quandiu Dominus me suo spiritu gubernarit: *id quod fore* confido non minus in morte quàm tota vita.

Scis, Cæsar, nullam esse tam levem causam, de qua liceat, nisi cognita & perspecta, pronunciare. Nunc, si quo Dei timore ejusque majestatis reverentia, tangamur, certè causa, de qua nunc agitur, supra alias digna est, quæ & religiosè & diligenter expendatur, atque excutiatur. Agitur enim de illa Dei doctrina, in qua tam ejus honor, cultusque situs est quàm tota nostra salus: quæ sceptrum est spirituale summi illius imperii: quod pater cælestis Christo Domino nostro contulit, quæ fructum mortis ipsius nobis confert: quæ vitæ nostræ lex est & regula: denique qua omnes aliquando sive principes, sive plebeji, judicabimur.

Illud quoque à te supplex peto, Cæsar, ut memineris unum se nunc tuæ majestati sistere, qui totus tuus est, quique ex nobili ortus familia sic perpetuo vixit, ut de eo vix quisquam jure queri possit. Nunc eo tantum nomine defertur, quod à fide Catholica dissentire ajunt. Equidem fateor, grave id & atrox crimen fore. Sed cum injuria me accusari contendam: permittat mihi tua æquitas, Cæsar, ut audiar, donec rem totam penitus

per-

perſpexeris & prudenter expenderis.

Quia vero id uſu venire videmus, ut propter rerum confuſionem, qualis nunc eſt, multa & nova & mala videantur, quæ tamen Dei ſunt, & ex ejus verbo deſumpta: illud initio à tua majeſtate, Cæſar, petere cogor, ut quod tibi omnibuſque ſani-judicii hominibus compertum eſt, in memoriam revoces, plurimos in Eccleſiam Chriſtianam irrepſiſſe abuſus, qui & iram Domini non leviter provocant, ac ut corrigantur neceſſe eſt. Abuſus dico non modo propter vitia hominum; ſive contaminatam paſtorum, totiuſque cleri vitam: ſed maxime propter exitiales ſuperſtitiones & errores, quibus infelici populo, atque adeo principibus ipſis imponitur. Conſtat enim ſupra quàm dici poſſet, omnia degeneraſſe, & ab ea, quæ Apoſtolorum tempore fuit, puritate decidiſſe. Multaque præterea ab annis quadringentis nata eſſe, quæ plane vitioſa ſunt: ut de recentioribus nil dicam.

Deinde & illud expendas, Cæſar, quàm grave fuerit chriſtianæ conſcientiæ, iis quæ mala eſſe noverit, vel aſſentiri, vel aliquem ſimulare conſenſum. Ego certe tanto graviori Dei judicio premerer, quo magis jam olim diſcuſſa fuerat ignorantia. Vix enim annos natus eram quindecim, quum id guſtare cœpi, quod mihi poſtea Dominus ſuo beneficio plenius patefecit. Id quidem aliquo tempore veluti ſepultum in me eſſe videbatur. Sed Dominus, pro ſua infinita bonitate, paſſus non eſt prorſus aboleri. Ut tandem apparuerit, fuiſſe illud ſemen ſuffocatum, non extinctum. Sic itaque cum denuo admonitus & excitatus eſſem, aut Deo plane repugnandum erat, aut præ-

ferenda cognitio, quam mihi infuderat. Nota est, & vulgo quoque trita Domini nostri Jesu Christi sententia, servum eum, qui Domini voluntatem novit, si eam contemnat, duplo puniendum esse: atque hoc jure communiter inter nos homines utimur. Sic itaque gravius futurum erat meum peccatum: si quid fecissem adversus conscientiæ meæ judicium, quàm sit eorum quibus oculos nondum aperuit Dominus: nam quæ in his est ignorantia, in me fuisset pervicacia. Quæ quidem justa mihi videtur excusatio, cur me ad aliorum regulam non composuerim, quorum diversa erat conditio. Neque vero id à me vel gloriose vel arroganter dici existimari velim. Sed cum mihi Deus verbo suo quidnam esset mei officii præscriberet: qua decuit simplicitate secutum me scias, Cæsar, quo vocabat agebatque conscientia coram Domino: nulla autem temeritate incitatum supra alios assurgere voluisse. Interim nec mihi tantum tribuo, nec judicio meo tam sum addictus, quin, me relicto, facile sim accessurus meliora docenti, si quid à Domino adferat. Nam ut christiani hominis est, Dei veritatem constanter amplecti: sic etiam docilem iis se reddere, qui alicujus erroris evidenter eum convincent.

Primum profiteor, sicut à me jam factum est, certa fide amplecti, quicquid sacris literis & Apostolorum Symbolo continetur: planèque alienum esse ab hæresibus, quotquot à veteri Ecclesia damnatæ sunt. Porro, sacram scripturam secutus, unicum Deum adoro, & honorem illum, quem sibi proprium esse voluit, ad creaturas minime transfero. Ipsum autem colo non ea, quam ad meum arbitrium effinxerim, sed quam ille præscrip-

ſcripſit, ratione. Agnoſco etiam & profiteor authorem eum eſſe, & fontem omnis bonitatis, ſapientiæ, virtutis, juſtitiæ, & ſi quid præterea laude dignum ſit: eoque nomine omnem illi uni gloriam eſſe tribuendam. Simul autem in ejus cultu, quem non ipſi commenti ſimus, ſed quem ille mandavit, totam hanc vitam eſſe tranſigendam, eique veluti uni devovendam. Sed eam tamen eſſe noſtram & pravitatem & ingratitudinem, ut illius obedientiæ, quam illi debemus loco, toti in eo ſimus, ut ejus voluntati adverſemur, idque ex ea naturæ noſtræ corruptione, quæ à primo patre noſtro Adam propagata eſt. Sic enim is, ubi Deum deſeruit, ſimul nos omnes in ſuam traxit ruinam. Itaque agnoſco nos à matris utero, propter peccatum, quod circumferimus, reos eſſe mortis æternæ: ut jure poſſimus à Domino damnari. Ad hæc, adeo perverſam vitioſamque eſſe noſtram naturam, ut & cæcus ſit intellectus, & cor ipſum pravum, nihil ut à nobis, quod bonum ſit, proficiſci queat. Nam & ſi quam boni ſpeciem fortaſſe prætexuerimus, nihilominus coram Deo mera eſt abominatio, ſi in ea hæreamus, quam dixi, naturæ corruptione.

Sed Deus, pro infinita ſua bonitate, nos intuitus, & intelligens deploratum eſſe hunc morbum, niſi ſi ſuccurreret ipſe, noſtri miſertus eſt & opem attulit per filium ſuum Dominum noſtrum Jeſum Chriſtum, quem emiſit, ut nos redimeret, & quod in Adam ademptum fuerat, reſtitueret. Itaque agnoſco Dominum noſtrum Jeſum, ut id, cujus nomine miſſus erat, impleret præſtaretque, ſua morte nos reconciliaſſe Deo patri ſuo, & noſtra peccata deleviſſe, ne quid obſtaret, quomi-

nus illi accepti essemus. Nunc quoque per Spiritum sanctum à servitute peccati nos asserere ac liberare, cum veterem in nobis hominem: sive naturæ nostræ pravitatem mortificat, ut aliquando renascamur, sicuti ipse nos regenerat. Sic itaque credo, nos, ex mortis æternæ faucibus ereptos, à Domino in gratiam recipi, & jam pro justis haberi gratuita ejus bonitate, nullo autem nostro merito. Atque ea quidem ratione à Domino adoptatis, & in numerum filiorum ejus ascitis, Spiritum sanctum communicari per Christum, ut vitam nostram in Dei obsequium componamus. Eam tamen esse nostram imbecillitatem, ut minime officio nostro respondeamus: sed Dominum propter Christum eadem sua gratia supplere, farcireque quod nobis deest, suaque misericordia condonare: ut nobis perpetuo sit opus remissione peccatorum.

Ergo totam salutis meæ fiduciam in Christo colloco, quem scio certum esse veluti pignus & arram paterni erga nos amoris: quo Deus pater nos complectitur: hujusque boni gratiam in solidum uni Christo acceptam fero, ut ne per somnium quidem ausim quicquam mihi adscribere. Credo autem fide nos Christum cum bonis omnibus suis recipere, ubi pleno assensu excepimus, quidquid de eo nobis Evangelium testatur: atque ea ratione nos in ejus salutis, quam Evangelium offert, possessionem mitti per fidem.

Interim agnosco fidem hanc cum pœnitentia conjunctam esse debere, ut sanctam vitam instituamus recta conscientia dignam: inanem & noxiam esse confidentiam, imò sacrilegio & impia Christi contumelia non carere, si qui licentiæ pec-

peccandi obtendunt Dei gratiam: cum ad sanctitatem & innocentiam vocati simus, non ad immunditiem. Sic itaque sentio, nostræ quidem salutis laudem solidam bonitati & misericordiæ Dei tribuendam, eaque una nostram fiduciam debere niti. sed tale tantumque bonum nobis non dari, nisi cum ad Dominum convertimur: ut fructus bonorum sanctorumque operum, conversione tali dignos, edamus. Atque hac quidem fide solum & æternum Deum, unicum nempe meum præsidium, invoco, per ejus filium, quem nobis mediatorem, & patronum dedit. Certusque sum hac ratione mihi ad Dei majestatem aditum patefieri. eum autem invoco tum ut gloriam suam regnumque promoveat, petiturus, tum ut peccata mihi remittat, tum etiam ut mihi perpetuo adsit, ad bonum veluti manuducat, aque malo revocet. Postremo ut me totum tuendum suscipiat: & quidquid necessarium est, tam corpori, quàm animæ, suppeditet. Neque tantum mihi privatim hæc omnia postulo, sed universis hominibus, eo quem ipse magister docuit, ordine.

Quod ad sacramenta attinet, eo apud me loco sunt, quo esse debent apud Christianos. Baptismum agnosco esse certum testimonium, & veluti sigillum nostræ per sanguinem Christi abluitionis simul & regenerationis, per Spiritum sanctum: in eoque nos certiores reddi, de benevolentia Dei & vita æterna tum nostro, tum liberorum nomine.

Agnosco quoque & fateor, in Cœna Domini sub signis panis & vini vere nos corpus & sanguinem Christi recipere: atque hunc esse recipiendi modum, quod hic in terra locati, fide tamen in cœlum conscendimus, ipse vero se nobis

arca-

arcana Spiritus sui virtute communicat, ut animas nostras alat sua substantia, quo ejus facti participes, & illius corporis membra, omnium quoque bonorum ejus participes fiamus. Atque hæc quidem duo sacramenta in Ecclesia sentio esse administranda per eos, qui ad ministerium Ecclesiæ vocati sunt & electi. Eorumque usum ad omnes, pro cujusque modo, pertinere.

Porro & illud profiteor, pios omnes religiose tueri debere Ecclesiæ unitatem, extra quam nulla salus sit. Et capitale coram Domino crimen esse, si quis se divellat, & suam sectam instituat. Ut autem unica est Ecclesia universalis, quæ pios omnes complectitur: sic etiam passim Ecclesias particulares, quæ illius sint veluti membra, esse distributas, in quarum cœtu debeant Christiani Deum invocare, seau fidei testimonium edere, sacramentis uti, sacras conciones audire. Ac ne quid confuse fiat, pastores gubernando populo præficiendos esse, huncque ordinem quem Christus instituit, turbari non debere. Quare & eos honorandos judico, & iis esse parendum suum officium vere facientibus. Sic enim ipsi Deo, cujus illi doctrinam proponunt, morem geri. Atque ut fortasse dissolutæ sint impuræque vitæ: non esse tamen privati hominis eos statim depellere: sed ea de re suo ordine esse statuendum. Atque, ut honesta aliqua politia conservari possit, opus esse quibusdam legibus ad usum singularum Ecclesiarum accommodatis: ac sicut penes Ecclesiam est eas condendi authoritas, ita conditis debere omnes parere: modo latæ non sint ad conscientias obstringendas, sed ad retinendam tantum politiam, submota omni vel superstitione, vel tyrannide. Sicut & honestas

nestas ceremonias, quæ ad ordinem conservandum pertinent, & erudiendo populo sint utiles, à singulis esse observandas judico, quo magis composite omnia gerantur. Eas autem ceremonias, quæ cum honore Dei, vel ejus doctrina pugnant, quales sunt quæ manifestam habent idololatriam, omnino abolendas esse.

Hæc summa est, Cæsar, ejus religionis, quam semper amplexus sum, & nunc quoque retineo, simul etiam coram te profiteor sine ulla dissimulatione. Ac facile quidem tua majestas judicare potest, quàm simpliciter, minime vero ambitiose id faciam. Sicuti sane & ille unus mihi semper propositus scopus fuit, ut magna simplicitate sequerer, quo timor & reverentia Dei mei me vocabat. Ac nunc quidem cum Paulo vere profiteri possum, eo tantum nomine, quod sperem in Deum viventem, me accusari. Neque enim existimo, superiorem meam confessionem, cum tota pertineat ad gloriam Dei, vel erroris alicujus, vel blasphemiæ notari posse.

Porro evidentissimum est, in toto prope Christiano orbe, adeoque ubi mihi vivendum erat, hujus doctrinæ puritatem mire esse adulteratam. Nam & merita humana adversus Christi gratiam illic superbe efferuntur: & gratuita peccatorum remissio satisfactionum figmentis evertitur: & jubetur populus de sua salute perpetuo dubitare, & fides transformatur in opinionem: & loco veræ pœnitentiæ, quæ spirituali renovatione constat, tantum commendantur externa nescio quæ corporis exercitia. Cum ad Christum recta mitti debeant homines, ut ejus ductu ac patrocinio, aditum ad patrem habeant: promiscue ad sanctos ablegan-

legantur. Unde fit, quod etiam pridem jactatum est vulgari proverbio, ut inter Apostolos non agnoscatur Christus ipse. Præterea in locum divinæ legis, ingeruntur stulta hominum commenta: quasi in eorum observatione inclusus Dei cultus foret. Nec auditur illa Christi sententia: frustra se homines fatigare, cum Deum colunt secundum humanas traditiones. Denique tota legitimi cultus vis aboletur, quod Deum externis ceremoniis placari fingunt: ac interea relinquitur ac secure negligitur spiritualis veritas.

Tantundem atque etiam aliquanto plus de sacramentis licet asserere, deque universis actionibus, quæ decoro & ordini servire debuerant. Nam quod est in sacramentis præcipuum, ut intelligat populus quid figurent, quid mysterii contineant, quorsum sint instituta, id totum omittitur: ac sepulta intelligentia sacerdos confusum murmur blatterat. Quinetiam nefas esse ducunt significationem & usum toti Ecclesiæ palam explicare. Ita fit, ut cum manuducere nos ad Christum debeant sacramenta, & admonere, tàm peccatorum remissionem & plenam justitiam, quàm gratiam regenerationis, & omnia salutis adjumenta in ipso solo quærenda esse; dum silet recti usus explicatio, non simplex tantum plebecula, sed qui videntur præ aliis acuti & intelligentes, hærent in signis externis quodammodo affixi: certe salutis suæ fiduciam illis affigunt. Quæ plusquam noxia & mortifera est pestis. Ad hæc tam multas nugas Dei institutis permiscuit & assuit hominum audacia, ut nihil purum sit à corruptelis. Imo, quod fœdius est, sacrosancta ipsa Dei instituta in fictitios quosdam & extraneos ritus conversa sunt, ut

nihil

nihil fere genuinum retineant. Rursus plenæ sunt ceremoniæ crassis superstitionibus & idololatriis, quibus se polluere homini Christiano fas non est. In precationibus ac litaniis, quas vocant, passim occurrunt impiæ blasphemiæ, quas horrori & detestationi esse inter Christianos omnes necesse est.

De obsequio quod tuæ majestati semper exhibui, dixi paulo ante, nunc etiam testor, eo id me fecisse animo, quem Paulus exigit: nempe propter conscientiam, quod intelligerem id tibi deberi: non autem formidine pœnæ, quæ alioqui immineret, atque omnino spontaneam plane fuisse, minime vero coactam meam subjectionem. Nam agnosco principes esse Dei ministros regendis in hoc mundo hominibus: eorumque sanctam & augustam esse dignitatem, quia dum tam excellens opus Dei faciunt, sint ejus veluti vicarii, habere quoque ab eo ad coercendos improbos, & conservandos bonos, jus gladii, quo & uti recte possunt & omnino debent: propterea que iis deberi tributa, vectigalia, & hujus generis subsidia, ad sustinendos, quos illi nostro nomine faciunt, sumptus. Postremo iis nos parere debere, & subjectos esse, cum eos nobis Dominus præfecerit.

Interim tamen si iis superstitionibus, quas conscientia mea non ferebat, quem ad modum & supra Dei verbo repugnare ostendi, abstinuerim, ne contaminarer: propterea que factum sit, ut quod minime volebam, tuam majestatem forte offenderim, Cæsar, nihilominus tamen cum Daniele profitebor, nihil me commisisse, quod tibi molestum esse debuerit. Ut enim Daniel cum non pareret principis sui edicto, quod ille malorum ho-

hominum confilio ediderat, nihilominus officium fuum fecit, & obfequium quod illi debebatur, reddidit: Sic & ego exiftimo non minus vel officiofum vel morigerum effe me, ut qui nihil in te deliquerim: fed tantum rejecerim, quod Dominus non patiebatur me amplecti. Atque ut hanc meam excufationem accipias, Cæfar, vehementer à tua majeftate peto: & eo quidem magis, quod nihil mihi gravius fit tua indignatione.

Si mihi confcius effem injuftæ alicujus offenfionis, equidem me offerrem fupplicio, potius quam tali tantoque lugentis animi mœrore *oppreffus* viverem. Sed cum fatis conftet, nulla jufta caufa adverfarios tuam erga me majeftatem irritaffe: quid facere poffum, quàm ut & à te fupplex petam, velis meam innocentiam cognofcere, & Dominum orem, ut affectus erga te meos tibi patefaciat? Eos enim fi propius infpexiffes, Cæfar, facile te placare poffent. Saltem intelligeres, nil me unquàm optaffe, vel nunc etiam optare, quàm fub tuo imperio vitam degere in jufto Dei timore: quod fi mihi Dominus aliquando tribuerit, ut audita cognitaque caufa, probes hanc meam excufationem: præclare admodum mecum actum effe exiftimabo. Interim tamen ea me reficiet maxima confolatio, rectam hic effe meam puramque coram Deo & ejus angelis confcientiam: idque etiam hominibus manifeftum fore, fi perfpecta fuerit aliquando compertaque veritas.

J A-

JOANNIS CALVINI

Commentaria in Priorem Epistolam Pauli ad Corinthios.

Illustri Viro D. Jacobo à Burgundia, Falesii Bredanique Domino.

U*Tinam hic noster Commentarius, quo Pauli Epistolam non minus obscuram quam utilem, conatus sum explicare, sicuti à multis pridem expetitus, atque etiam subinde flagitatus, nunc in lucem prodit: ita spei votisque omnium similiter respondeat. Hoc ideo dico, non ut fructum inde aliquem laudis percipiam, quæ ambitio à Christi servis longe abesse debet, sed quia prodesse omnibus ipsum cupio: quod fieri nequit, nisi probetur. Ego quidem, ut citra ostentationem plurimum Ecclesiæ Dei prodesset, summa fide, nec minore diligentia elaboravi. Quantum profecerim, judicium ab ipsa experientia facient Lectores.*

Id certe me assecutum esse confido, ut ad Pauli mentem penitus intelligendam, adjumento non vulgari sit futurus. Tibi vero Clariss. Vir, vehementer placiturum, adeo non dubito: ut monendus etiam mihi sis, ne amore erga me nimio abripi te extra justum modum sinas. Quanquam

quam ut id tibi forte contingat: judicium nihilominus tuum tanti faciam, ut labori meo statuam bene successisse, si tuum suffragium absque exceptione tulerit.

Porro ut tibi nuncuparem, non hæc tantum causa me impulit, quod sperabam gratum tibi fore: sed cum aliæ complures, tum vero hæc præcipue, quod tua Persona Paulinæ Epistolæ argumento apte congruebat. Nam cum hodie nimis multi Evangelium convertant in frigidum & umbratile Philosophiæ genus, rite se defunctos putantes, si auribus tantum annuerint, tu nobis vivæ illius efficaciæ, quam tantopere urget Paulus, insigne es exemplar. Te, inquam, cum intuemur, agnoscimus quis sit ille spiritus vigor, qui in Evangelio spirare, teste Paulo, debet: quod ego tua certe causa non commemoro: sed quia ad exemplum, magni interesse arbitror.

Magnum quiddam fuisset, si in ordine nobilitatis primario, in excelso honoris gradu, quem obtinebas, in illa fortunæ opumque amplitudine, (quæ omnia tot hodie corruptelis scatent) tum ipse moderate continenterque vixisses, tum familiam continuisses in casta honestaque disciplina. Utrunque abunde præstitisti. Ita enim te gessisti, ut ab ambitione alienissimum esse, claris experimentis omnes cognoscerent. Ita splendorem tuum, sicuti necesse erat,

re-

retinuisti, ut nulla, in mediocritate, sordium nota apparuerit: & tamen palam esset, te magnificentiam fugere potius quam appetere. Ita comem humanumque omnibus te exhibuisti, ut tuam modestiam laudare cogerentur omnes: neminem certe, vel minimum fastus aut insolentiæ indicium offenderet.

De familia uno verbo dixisse sufficiat: ita fuisse constitutam, ut Domini ingenium moresque, tanquam speculum aliquod imaginem, referret. Hoc jam ad imitationem illustre fuisset, rarumque virtutis Exemplar. Verum multo pluris facio, quod improborum hominum calumniis apud Cæsarem falso gravatus, neque id alia de causa, nisi quod eos Christi regnum, simul atque cœpit alicubi efflorescere, ad insaniam rabiemque adigit, infracta animi magnitudine te sustentas: nec minori cum laude patria nunc cares, quàm tua præsentia antehac ipsam ornasti. Cætera subticeo, quia nimis longum esset persequi. Id quidem inter Christianos plus quam commune usitatumque esse debuerat, non prædia modo & arces, & principatus, æquo animo, Christi causa, relinquere: sed etiam alacriter libenterque præ ipso despicere quicquid sub cœlo pretiosissimum ducitur. Quæ tamen nostra fere omnium est ignavia simul & socordia: ut singulari admiratione digna est ista virtus, ita cum in te adeo conspicua cernitur, utinam

multos ad æmulationis studium extimulet: ne perpetuo desides in suis nidis latere pergant, sed aliquando in medium proferant, si quam habent spiritus Christiani scintillam.

Quod autem novis subinde criminationibus te adoriuntur, quos constat esse furiosos pietatis hostes: nihil proficient aliud, nisi quod hac tam crassa mentiendi licentia magis ac magis putidos se reddent. Certe nemo sanus non agnoscit, rabidos esse canes, qui cum discerpere te cuperent, ubi mordere jam nequeunt, latrando se ulciscantur. Bene est quod procul, ut nihil lædant. Impiorum vero injuriis, tametsi multum imminutæ sunt tuæ fortunæ, non minus tamen apud pios veræ gloriæ tibi accessit. Cœterum, tu, sicuti hominem Christianum decet, longius respicis. Neque enim alibi acquiescis, quam in cœlesti gloria, qua nobis apud Deum reposita, simul atque externus homo noster interierit, patefiet. Vale Præstantiss. Vir, cum generosa tua conjuge. Dominus Jesus ambos diu conservet incolumes in regni sui propagationem, atque in vobis de Sathana totaque hostium suorum factione, semper triumphet. Genevæ 9. Calend. Februarii 1546.

